

**PAGES
MANQUANTES**

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-proprétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Baillieux, \$2.00; Canada et États-Unis, \$1 50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: **LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.**

VOL. XXIII

VENDREDI, 3 FÉVRIER 1899

No 5

Les Magasins à Départements

Dans quelques jours, viendra devant la Législature Provinciale, la discussion de la taxe spéciale sur les magasins à départements, inscrite dans la nouvelle charte de la Cité de Montréal.

Le moment est opportun pour remettre devant les yeux de nos lecteurs les extraits des principaux articles que nous avons publiés sur la question des magasins à départements.

Les marchands, les propriétaires, les contracteurs, les commis et les ouvriers mêmes sont victimes des grands bazars. Chacun a besoin de savoir ce qui l'attend si la Législature Provinciale refuse de voter la clause leur imposant une taxe spéciale :

Fermeture d'un grand nombre de magasins ; quantité de commis sur le pavé ; propriétaires ruinés ; arrêt dans la construction ; chômage des ouvriers ; perte de taxes pour la Cité, etc..... tels sont les maux qui nous frappent déjà et nous frapperont davantage encore, bientôt, s'il n'y est immédiatement porté remède.

Il est bon de le redire, c'est ce que nous faisons en reprenant ce que nous avons écrit par le passé.

Nos législateurs pourront relire avec intérêt, nous n'en doutons pas, les lignes qui suivent. Ils comprendront mieux alors la responsabilité qui pèse sur leurs épaules.

Qu'ils la comprennent, c'est ce que nous souhaitons.

Le 15 novembre 1895, le PRIX COURANT consacrait aux " Bazars " un article dont nous détachons le passage suivant :

Montréal est envahi à son tour par cette excroissance parasitaire du commerce de notre fin de siècle, les grands bazars, où l'on trouve réunis sous le même toit, sous la même administration, quatre ou cinq genres de commerce différents.

Le commerce d'épicerie de détail de la partie ouest de la ville se plaint vivement de la concurrence déloyale que lui font quatre ou cinq grands magasins de nouveautés où, pour attirer la clientèle et lui vendre des étoffes à des prix surfaits, on donne des articles d'épicerie, de ferblanterie, de quincaillerie, etc., quelquefois au prix de manufacture ou d'importation, mais souvent au-dessous des prix de revient. En ce qui concerne l'épicerie, il se vend, dans ces magasins, des produits de la maison Cross & Blackwell : marinades, confitures, gelées, etc. à des prix plus bas que les épiciers les paient eux-mêmes dans le gros. Ces magasins, non-seulement sacrifient ainsi leur propre argent, ce que, après tout, ils auraient le droit de faire, mais ils font en même temps un tort considérable au commerce régulier d'épicerie, ce qui n'est plus dans leur droit.

Si encore ils vendaient les articles d'épicerie à un prix raisonnable, légitime, ce serait de la concurrence peut-être mal inspirée, mais que l'on ne pourrait taxer de déloyale. Mais ce n'est plus cela ; on donne pour rien, pour ainsi dire, ces articles dont on enlève la vente aux épiciers, et dont on gâte pour longtemps le prix.

C'est à juste titre que les épiciers dénoncent cette manière de faire du commerce et nous approuvons fort la résolution qu'ils ont prise de ne donner leurs votes, aux prochaines élections municipales, qu'aux candidats qui s'engageront à empêcher ces procédés déloyaux.

Le 3 janvier 1896, nouvel article du PRIX COURANT, sous le titre : *Pour les Epiciers.*

Nous voyons par un article du *Canadian Manufacturer* que les grands magasins de Toronto sont venus en collision avec les manufacturiers. Un manufacturier de médecines patentées s'est adressé aux tribunaux pour obtenir une injonction, défendant à un grand magasin de vendre à neuf cents la boîte des pilules dont le prix annoncé est de 25c.

Le confrère, arguant la question pour le manufacturier, affirme que c'est lui faire du tort que de vendre la marchandise qu'il fabrique au-dessous du prix coûtant. Cela lui enlève nécessairement la vente de marchandise à un prix qui lui permette de vivre.

Malgré les frais énormes de publicité que font les grands magasins, pour faire savoir au public qu'ils vendent leur marchandise à un prix ruineux de bon marché, il y a cependant des magasins réguliers qui vendent à aussi bon marché que les grands bazars. Mais le public est facile à dupier et les propriétaires de bazars connaissent la valeur de l'annonce.

Le problème des grands magasins, continue le confrère, n'a pas encore été élucidé. Il y a là deux éléments à considérer : le propriétaire et le public. On peut laisser au propriétaire le soin de ses propres intérêts ; mais le public y est aussi grandement intéressé. Naturellement, tous les acheteurs désirent obtenir le plus possible pour leur argent ; et ceux qui fréquentent les grands magasins y sont poussés par l'idée qu'ils pourront obtenir le maximum de marchandise les jours de vente spéciale (*bargain days*) et au comptoir des articles à prix réduits. Quelquefois, ils pourront acheter pour 50 un article qui vaut 10c ; mais, plus souvent, ils paient 25c un article qui n'en vaut que 20. On prétend que ces magasins donnent de l'emploi à un grand nombre de commis qui, autrement, seraient sur le pavé. Cet argument ne tient pas debout, car les grands magasins ont amené la disparition d'un nombre considérable de petits magasins, qui donnaient de l'emploi à des commis et à d'autres employés. Que ces employés des petits magasins fussent payés convenablement ou non, il est certain que les salaires payés par les grands magasins sont si bas que l'on ne sait comment les employés font pour vivre. Si les demoiselles de magasin sont forcées, pour vivre convenablement, de sortir de la vie honnête, est-ce que le public ne doit pas en prendre sa part de responsabilité ? Il n'y pense généralement pas. Mais, s'il y réfléchissait, continuerait-il à patronner des établissements où les jeunes filles sont obligées de se tenir debout au comptoir, onze à douze heures par jour, pour le salaire de trois ou quatre piastres par semaine ? Si le public exigeait que le travail des employés soit convenablement rétribué, les propriétaires de ces grands magasins ne seraient pas en état de faire de si " grands sacrifices " qu'ils prétendent les faire.

Le 18 mars 1898, le PRIX COURANT signalait au commerce local, la campagne de la Single line Dealers' Association contre les magasins à départements. Nous citons :

Nous recommandons à l'Association des Epiciers et à l'Association des Marchands de nouveauté la lecture de la dépêche suivante, de Buffalo :

"La chambre des reviseurs a adopté une résolution hier, après-midi, préparée par l'association connue sous le nom de "Single Line Dealers' Association" qui gouverne et restreint les droits des magasins à départements. Le bill qui doit être soumis au sénat de l'Etat, cette semaine, pourvoit à la classification du commerce en diverses catégories.

"Les taux sont comme suit:—Première catégorie, \$1; deuxième, \$100; troisième, \$5,000; quatrième, \$10,000; cinquième, \$20,000; sixième, \$40,000; septième, \$80,000; et pour la huitième et autres catégories, \$100,000 par année. Ainsi un marchand faisant des affaires ou commerçant sur des marchandises incluses dans une seule des catégories, aurait à payer une licence de \$1. En ajoutant d'autres classes de marchandises, on aurait à payer de \$100 à \$100,000 dans le cas où l'on vendrait des effets en intérêts dans toutes les huit catégories ou départements.

"Le bill pourvoit à ce que la somme de \$100,000 soit la limite du montant qui pourra être collecté comme taxes d'affaires.

"Les commerçants de Montréal, en s'unissant, peuvent arriver à obtenir des mesures ressemblant à celles ci-dessus et s'assurer ainsi l'existence.

Le 25 novembre 1898, le PRIX COURANT consacrait aux Magasins à Départements, l'article suivant :

Malgré notre amour sincère de la liberté du commerce, nous comprenons que la liberté s'arrête là où elle devient un danger. Et nous considérons que les grands bazars sont un danger réel pour l'existence des petits commerçants de détail à spécialités, pour les employés, voire même pour les ouvriers.

Nous ne savons comment les auteurs du nouveau projet de charte, qui ont cependant fureté dans tous les coins pour établir de nouvelles taxes, n'ont pas été frappés de l'appoint que peuvent fournir au revenu municipal les magasins à départements.

En les taxant un peu fort il n'en résulterait pas grand mal et la ville pourrait

ainsi soulager quelques contribuables plus intéressants ou du moins, si elle ne veut rien lâcher sur les autres, aurait-elle plus de ressources pour le nettoyage et l'arrosage des rues, ce qui serait encore un bienfait.

Mais pourquoi, dira-t-on, taxer plus lourdement les magasins à départements que les épiciers, les merciers, les tailleurs, les quincaillers et les autres marchands ?

D'abord, parce qu'ils sont épiciers, merciers, tailleurs, etc... tout à la fois et qu'ils tiennent ainsi la place occupée par plusieurs genres de commerce.

Parce qu'ils sont la ruine des petits marchands établis dans leur voisinage, à qui ils ne laissent guère que la clientèle qui ne peut faire ses achats au comptant.

Demandez aux épiciers, aux marchands de chaussures, aux papetiers, aux marchands de meubles, aux pharmaciens, s'ils n'ont pas vu leur chiffre d'affaires notablement diminué par la concurrence effrénée des magasins à départements.

Et si vous demandez à ces marchands pourquoi la clientèle va aux magasins à départements, il vous diront que les raisons en sont multiples.

D'abord, ils achètent directement leurs marchandises du producteur et lèvent les intérêts des marchands de gros. Ils ont une plus grande variété de marchandises de toute nature et occupent moins d'espace proportionnellement que les marchands dont ils accaparent les affaires; partant, ils ont proportionnellement moins de loyer à payer. A part quelques employés qui ont des salaires raisonnables, les commis ne reçoivent que des salaires dérisoires et ils emploient plus de femmes que d'hommes, parce que les femmes se contentent de moins.

Mais leur action pernicieuse s'étend plus loin encore, car pour les travaux de lingerie, de confections, de modes, etc., qu'ils font faire au dehors ou dans leur propre maison ils imposent des prix ridicules qui permettent à peine de vivre à ceux dont ils emploient la main-d'œuvre.

Comment, dans ces conditions, les petits déailleurs peuvent-ils résister? Nous l'avons dit déjà: c'est parce qu'il leur reste la clientèle qui n'achète pas au comptant. Ajoutons également: parce que le détailleur laisse son magasin ouvert le soir quand les magasins à départements ont fermé leurs portes.

Le détailleur ordinaire prendrait volontiers son repos ainsi que ses commis, mais avant tout ils doivent vivre et c'est

pourquoi nous nous sommes opposés de toutes nos forces au règlement de la fermeture à huit heures, que le conseil municipal voulait imposer à tous les marchands.

Si ce règlement eut été mis en vigueur, c'était la mort du petit commerçant.

Il y a quelques années à peine, le détailleur éloigné des magasins à départements pouvait encore compter sur la clientèle du quartier, mais aujourd'hui, avec les facilités de transport que donnent les tramways électriques, tout cela a bien changé. En quelques minutes on se rend d'un bout à l'autre de la ville et sans sortir du même magasin, la ménagère achète son fil et ses aiguilles, ses épicerie, ses chaussures, ses casseroles, sa vaisselle, son papier à lettre, même ses livres et du sirop pour le bébé qui tousse ou fait ses dents.

Combien de marchands le magasin à départements n'a-t-il pas remplacés pour les achats de cette unique ménagère ?

Autant de marchands qui ont des commis et qui paient loyer. Autant de marchands qui achètent dans le commerce de gros dont ils font vivre les employés. Autant de marchands qui paient des taxes et qui doivent vivre.

Le nombre de ces marchands diminuera si on n'y prend garde. Et les propriétaires seront en quête de locataires pour leurs magasins inoccupés, et la ville verra se creuser sa caisse parce que les taxes payés par ces commerçants ne rentreront plus.

Et les commis chercheront de l'emploi, et les ouvriers qui travaillent pour ces propriétaires, ces marchands et ces commis resteront découverts.

Pendant ce sont les femmes de ces propriétaires, de ces marchands et de ces commis qui forment la clientèle de ces magasins à départements dans leurs chasses aux "bargains" et dans le désir de se donner un peu moins de trouble et d'éviter quelques pas.

En débutant, nous nous étions étonnés qu'on n'ait pas songé à imposer davantage les magasins à départements. Cela tient sans doute au mode de perception des taxes qui reposent entièrement sur la valeur du loyer. Avec le remaniement de la charte ne pourrait-on pas apporter quelque modification au système en vigueur ? Il ne faudrait pour cela qu'adopter la licence pour chaque genre de commerce, comme la chose se pratique, d'ailleurs, déjà en certains pays. On pourrait alors frapper de taxes chaque département de ces grands bazars, la ruine des propriétaires, des détaillants, des commis et des ouvriers.

Le 16 décembre dernier, le PRIX COURANT publiait le plaidoyer des magasins à départements paru dans la presse quotidienne sous les auspices de M. Wm. Darlington.

Les magasins à départements ont trouvé un défenseur auprès du comité de révision de la charte municipale. Nous donnons ci-dessous le plaidoyer présenté par M. Wm Darlington en faveur des grands bazars. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire les motifs invoqués par la défense pour éviter le paiement des taxes spéciales à appliquer aux magasins à départements.

Nous nous proposons de reprendre un à un tous les arguments invoqués par M. Wm Darlington et d'en démontrer la fausseté.

Dans ce but, nous commencerons, dès le prochain numéro, une série d'articles qui mettront sous son vrai jour, la situation que créerait au commerce de détail la tolérance sans frein dont ont joui jusqu'à maintenant les magasins à départements.

Voici donc, aujourd'hui, le beau côté de la question présenté par M. Darlington :

1o Les magasins à départements sont une conséquence inévitable de l'évolution du système industriel.

2o Il est prouvé qu'ils sont une aubaine pour la classe ouvrière, à qui ils épargnent beaucoup de temps et d'argent, en ayant dans la même bâtisse une si grande variété de marchandises qu'ils offrent à des prix beaucoup plus bas que dans les magasins ordinaires.

3o Ils ont donné un exemple à toute la ville, en fermant de bonne heure, permettant ainsi à leurs employés d'avoir un peu de loisir et de se récréer au sein de leur famille.

4o C'est dans les magasins à départements, que l'on paie aux commis de nouveautés les salaires les plus élevés.

5o Il est impossible de définir ce qui constitue un département distinct, suffisant pour rapporter bénéfice à la cité, sans nuire aux petits marchands. C'est à-dire que si l'on accorde aux petits magasins les mêmes privilèges dont ils ont joui jusqu'ici, on peut réduire en deux sections les magasins à départements : nouveautés et épicerie. Il y a en effet aux deux extrémités de la ville, nombre de petits magasins qui tiennent une telle variété d'effets divers, qu'il est facile de prouver qu'ils ont tout ce qui est vendu dans les magasins à départements, et cela sous le nom de nouveautés ou d'épicerie.

Il y a des petits magasins de marchandises sèches qui vendent aussi des chapeaux, des bonnets de fourrure, des habillements d'hommes et d'enfants, des chaussures, des effets en caoutchouc des bijoux et beaucoup d'autres choses qui ne peuvent être classées sous le nom de nouveautés. Il y a aussi des épiceries qui vendent de la quincaillerie, de la vaisselle, de la viande fraîche, des articles de fantaisie et autres qui n'ont aucun rapport avec l'épicerie. Ces articles sont tenus pour obliger la pratique qui achète à crédit, souvent au mois, et c'est un avantage pour l'acheteur à qui l'épicier a confiance. Maintenant si l'on fait une délimitation rigoureuse et que les différentes branches sont subdivisées en départements, il faut qu'en justice on fasse la même chose pour tous, pour les petits magasins comme pour les autres. Il arrivera alors que les propriétaires de ces petits établissements seront obligés de fermer, ce qui donnera aux grands capitalistes encore plus de chance d'écraser ceux qui sont plus faibles.

On a dit souvent que les magasins à département vendent des marchandises au-dessous du prix coûtant afin d'attirer la clientèle. Mais y a-t-il une loi qui peut empêcher une personne de sacrifier ce qu'il lui plaît; d'autant plus que la chose se fait aussi dans d'autres établissements et cela dans le même but d'augmenter les pratiques et d'étendre le commerce. Il ne faut pas oublier non plus que nous sommes dans un siècle de compétition, et il n'est pas plus illégitime ou frauduleux, pour un magasin à départements, de vendre au-dessous du prix coûtant que cela ne l'est à un magasin ordinaire, tous deux ayant le même objet en vue.

Je comprends que le comité dans tout cela, a en vue la taxe nouvelle devant mettre fin à une perte de revenu, mais on ne réussira qu'à enlever le trafic aux petits magasins au bénéfice des grands. Il s'en suivra une dépréciation de la propriété immobilière dans tous les petits magasins, sans que la ville puisse d'autre part, se dédommager suffisamment de cette perte de revenu. Cela est facile à prouver. Il suffit d'examiner la valeur des propriétés avant et après qu'il y eut des magasins à départements, sur les dites propriétés.

La propriété où se trouve la maison Morgan, était estimée, avant qu'un grand établissement fut construit à \$35,000.

A présent, elle est évaluée à \$300,000. La propriété entre la Côte du Beaver

Hall et la rue Lamontagne a triplé de valeur, depuis 7 ans. Le "Queen's Block," par exemple, a été vendu par la succession Allan pour \$137,000. Il est actuellement estimé à \$300,000. La place Wiley, près de la maison John Murphy et Cie, a été offerte à M. Morgan en 1885 pour \$1.75 le pied. Elle vaut maintenant \$10 le pied. La Banque de Montréal a constaté que l'établissement Morgan seul motivait l'établissement d'une succursale de ce côté-là. M. Boas, un grand propriétaire, a admis que l'établissement Morgan, proche de sa propriété, avait doublé la valeur de celle-ci. A l'endroit où est actuellement la maison Hamilton se trouvait autrefois une église. Le coin opposé s'évaluait autrefois à \$300, par année, maintenant il donne au-delà de \$2,000 par année de taxes.

Les autres magasins, tels que les librairies, etc, sont en parfaite sympathie avec les grands magasins à départements, qui sont un ornement pour la ville. Imaginez ce que ce serait, si la maison Carsley fermait ses portes demain, par exemple. Cela créerait le désastre, et une panique, à raison de la dépréciation de la valeur de la propriété environnante qui en serait la conséquence.

Les chiffres que je viens de citer parlent par eux-mêmes, d'ailleurs, et ils n'ont pas besoin d'être commentés. Il est connu que la valeur de la propriété aux alentours des magasins à départements a augmenté de 300 p. c. Leur présence a donc été tout à l'avantage de la cité, loin d'être une perte pour elle. Il est évident alors que le projet de législation qui a pour but d'imposer de nouvelles taxes aux magasins à départements n'est pas justifiable. Il n'est approuvé, d'ailleurs, que par un petit nombre de marchands qui le poussent à l'avant, parce qu'ils y voient leur avantage.

Il est vrai que quelques petits magasins sont absorbés par les grands, mais ce n'est que le résultat du progrès qui s'est fait, en tout ce qui appartient au commerce et à l'industrie.

Par exemple, le cordonnier a été supplanté par le manufacturier de chaussures, et aujourd'hui on ne se sert du cordonnier que pour les raccommodages. Le petit machiniste ne peut plus maintenant faire des engins avec profit, parce que le grand capitaliste est capable d'employer des machines améliorées pour la confection des engins. Le tailleur ne fait pas 10 p. c. des habits qui sont portés, et cela à cause du grand manufacturier.

Le cultivateur ne peut pas élever des chevaux avec profit, à cause des chars électriques qui rendent les chevaux inutiles ; mais qui aimerait aujourd'hui à se remettre à la merci des petits capitalistes et revenir en arrière vers l'ancien état de choses qui existait il y a 10 ou 20 ans ? Qui voudrait renoncer aux accommodations, aux facilités que nous avons ? Il est notoire que les magasins à départements ont été un succès pour leurs propriétaires et qu'ils ont répondu aux besoins et aux désirs du public. S'ils peuvent vendre meilleur marché, c'est parce qu'ils achètent comptant et en grande quantité, et tout l'avantage en retourne au public, en général. Les taxer serait taxer l'industrie et l'esprit d'initiative. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, qu'ils emploient nombre de travailleurs, faisant ainsi bénéficier le producteur et le consommateur. D'ailleurs, chacun sait que plusieurs établissements industriels solides et payant de lourdes taxes ont été chassés de Montréal et se sont placés ailleurs pour éviter ces lourdes charges. Il ne serait pas alors patriotique de grever de nombreux impôts, les industries et le commerce qui sont déjà surtaxés.

Pour soutenir le revenu nécessaire à la bonne administration de la ville, il n'y a, selon moi, qu'un seul moyen équitable à prendre, c'est de taxer les terrains vagues qui ont augmenté et augmentent encore en valeur, grâce à l'esprit d'entreprise des hommes d'affaires qui y élèvent des usines, manufactures, etc.

Dans le même numéro, 16 décembre 1898, le PRIX COURANT, dans un article sous le titre "Association des Epiciers de Montréal" nous découpons le passage suivant qui a trait aux magasins à départements :

" Mais, les fêtes terminées, le travail redevient normal. Après avoir donné toute leur attention aux affaires personnelles : à la clientèle, aux ventes, aux achats et à la finance, les épiciers pourront plus que jamais accorder quelques heures par mois aux intérêts de la corporation dont ils font partie.

La discussion des intérêts communs à tous ne peut qu'aider à la sauvegarde des intérêts particuliers à chacun. C'est une vérité qui ne saurait être contestée. A une époque où les magasins à départements empient toujours davantage sur le terrain d'autrui, les marchands réguliers doivent s'unir et combattre pour leur propre existence.

Les épiciers en travaillant en commun,

aux moyens à employer pour détourner la ruine dont ces magasins les menacent, travailleront en même temps chacun pour soi.

Nous sommes bien certains que beaucoup d'épiciers songent depuis longtemps aux remèdes à appliquer au mal des magasins à départements ; quelques-uns ont assurément d'excellentes idées à ce sujet, idées qui pourraient et devraient être mises en pratique. Ce sont ces idées qu'il faudrait apporter devant l'Association où elles seraient discutées, amendées au besoin et poursuivies par l'Association. Ce qu'un individu ne peut faire seul, une collectivité le peut souvent.

C'est pourquoi, tous ceux qui ont une idée devraient la faire partager à leurs confrères, et, le meilleur moyen est de venir la développer aux réunions de l'Association.

Le 23 décembre 1898, le PRIX COURANT, conformément à sa promesse, reprend le thème de M. Darlington, dans l'article suivant :

Nous avons donné dans notre dernier numéro, le plaidoyer présenté par M. Wm. Darlington devant le comité de révision de la charte, en faveur des magasins à départements.

1o Les magasins à départements sont une conséquence inévitable de l'évolution du système industriel.

Nous aurions mieux compris système commercial que système industriel. Nous ne chicanerons cependant pas sur l'expression, tout impropre qu'elle nous paraisse, et bien qu'une distinction soit nécessaire entre les deux mots, nous admettrons que l'auteur confond dans une même pensée système industriel et système commercial.

Ceci posé, nous ne contesterons pas que les magasins à départements sont la création qui répond le mieux au désir du commerçant de détail qui veut acheter à bon marché, vendre beaucoup pour pouvoir vendre à petits profits, tout en réalisant de gros bénéfices, eu égard au capital employé.

N'est-ce pas là d'ailleurs le but de tout commerçant ? Tout homme dans les affaires cherche ou doit chercher à faire produire à son capital tous les fruits qu'il en peut honnêtement tirer.

Les magasins à départements ne font pas autre chose sous ce rapport que les petits marchands de détail à commerce spécialisé, ils n'ont rien innové en vendant à bon marché pour vendre beaucoup et, partant, pour faire rouler sou-

vent et renouveler le même capital. C'est une règle de bonne administration et d'entendement des affaires qui est vieille comme le commerce.

Si par évolution du système industriel, on a voulu que la tendance soit que le fabricant cherche de plus en plus à supprimer les intermédiaires pour atteindre directement le consommateur, nous admettons que les magasins à départements sont un pas dans ce sens, mais alors il restera à prouver si ce pas est réellement un bien. Nous y viendrons plus tard.

Le pas pourrait être plus grand et l'industriel devrait—si c'est un bien—pour se rapprocher encore d'avantage du consommateur, supprimer l'intermédiaire du magasin à départements et s'adresser directement à celui qui consomme les produits de sa fabrication.

2o Il est prouvé qu'ils (les magasins à département) sont une aubaine pour la classe ouvrière, à qui ils épargnent beaucoup de temps et d'argent, en ayant dans la même bâtisse une si grande variété de marchandises qu'ils offrent à des prix beaucoup plus bas que dans les magasins ordinaires.

La classe ouvrière, peut, en effet, comme toutes les classes de la société d'ailleurs, trouver avantage à rencontrer sous un même toit toute une variété d'articles. Mais est-ce bien la classe ouvrière proprement dite qui fait le fond de la clientèle de nos grands magasins à départements ? Nous est avis au contraire, que cette classe a généralement moins d'argent que de besoin de crédit. Et ce n'est pas le magasin à départements qui fait crédit à l'ouvrier, c'est le petit magasin de détail. Nous ne craignons pas d'être démenti sous ce rapport. Mais on a espéré attendrir le cœur des échevins en leur parlant de la classe ouvrière. A une époque plus rapprochée des élections, qui sait si le paragraphe ci-dessus n'aurait pas arraché quelque larme à nos édiles si dévoués aux intérêts de l'ouvrier.

Il reste la question des prix. Il nous semble que l'avocat des magasins à départements s'est beaucoup trop avancé dans ses affirmations en disant des magasins à départements qu'ils offrent à *des prix beaucoup plus bas que dans les magasins ordinaires.*

Nous serons beaucoup plus près de la vérité en disant que les magasins à départements sacrifient quelques articles dont ils font des *attrappe-nigauds*. Ils vont même jusqu'à vendre ces articles au-dessous du prix coûtant, mais ils se *rattrappent* sur d'autres articles qu'ils

vendent au-dessus de leur valeur réelle de détail. Les magasins à départements n'ouvrent pas leurs portes par humanité, par charité, il ont un capital à faire fructifier et ne se font pas faute de prélever des bénéfices au moins aussi grands, si ce n'est plus grands que les petits magasins, sur la majeure partie des articles qu'ils mettent en vente.

Les magasins à départements qui donnent gratuitement un flacon d'odeur, une épinglette, ou quelque autre objet à toute personne qui achète une paire de gants, par exemple, donnent-ils réellement cet objet gratuitement ? Non, assurément. L'objet est grassement payé dans le prix de la paire de gants. Mais comme ils connaissent le faible de la masse pour les petits cadeaux qui ne coûtent rien ou ont l'air de ne rien coûter, ils exploitent la crédulité et l'irréflexion des acheteurs.

Nous ne prétendons pas qu'au point de vue commercial ce mode de faire soit répréhensible ; mais d'un autre côté qu'on ne vienne pas dire que les magasins à départements sont une aubaine pour la classe ouvrière.

Si, en réalité, la classe ouvrière achète autant qu'on voudrait le faire croire, dans les magasins à départements, n'y a-t-il pas à craindre que dans ces véritables bazars la tentation ne soit un peu trop forte pour la femme de l'ouvrier qui, se sentant quelque argent dans son portefeuille, va voir s'éveiller chez elle une infinité de besoins plus imaginaires que réels. On a dit depuis longtemps et on répète toujours que les magasins à départements sont le tombeau où vont s'engloutir les économies du ménage. Cela fait bien l'affaire du bazar, mais est-ce bien celle de l'ouvrier ?

Si vous voulez voir l'avantage pour l'ouvrier, cherchez si, à côté, ne se trouverait pas un désavantage plus grand.

3o Ils ont donné un exemple à toute la ville en fermant de bonne heure, permettant ainsi à leurs employés d'avoir un peu de loisir et de se recréer au sein de leur famille.

C'est-à-dire que, pour pouvoir vivre, les autres magasins sont tenus de rester ouverts le soir, quand les bazars sont fermés et que, si les magasins à départements n'existaient pas, tous les autres détailliers et tous les employés de ces détailliers pourraient profiter beaucoup plus tôt et tous les jours, au sein de leur famille, d'un repos et de réjouissance que la concurrence leur enlève.

Ce qui veut dire encore que les magasins à départements qui, plus haut vendraient si bon marché leurs marchandises,

ont besoin d'une journée moins longue de quatre à cinq heures que les petits marchands pour arriver aux mêmes résultats.

Franchement, nous sommes surpris que l'avocat des magasins à départements ait cru devoir invoquer un argument qui tourne contre eux.

40 C'est dans les magasins à départements que l'on paie aux commis de nouveautés les salaires les plus élevés.

Pour certains emplois, oui. Les chefs de départements sont parfois assez fortement rétribués; mais il ne faut pas faire l'exception la règle, ni se contenter d'affirmer sans rien prouver.

Cependant, admettons un instant qu'à nombre égal d'employés, les magasins à départements paient en salaires une somme plus forte que les petits magasins, il n'en restera pas moins vrai que les magasins à départements emploient proportionnellement moins de commis que les petits magasins pour le même chiffre d'affaires et que, par conséquent, ils déversent en réalité, des sommes moindres à titre de salaires: ils font vivre moins d'employés que les petits magasins.

Et puisqu'il est reconnu que les magasins à départements sont la cause directe de la fermeture d'un grand nombre de petits magasins, il est bien permis de songer que les patrons des petits magasins qui restent debout ne demandent qu'à vivre, eux aussi.

Ajoutez le nombre des patrons des petits magasins à celui de leurs commis et dites-nous si les salaires payés aux commis des magasins à départements l'emportent sur ceux nécessaires à l'existence du personnel des petits détaillants ?

Sous ce rapport encore, les grands bazars n'ont pas à parler trop haut. s'ils paient des salaires plus élevés—ce qui reste toujours à prouver d'ailleurs—ils nourrissent moins de monde et affament ceux qu'ils jettent sur le pavé.

Le 29 décembre, nouvel article du PRIX COURANT, continuant la discussion. Le voici :

Le défenseur des magasins à départements, après avoir indiqué leur côté utile—selon lui—aborde la question de la taxe proposée au comité de révision de la charte municipale. Voici ce qu'il dit :

“ 50 Il est impossible de définir ce qui constitue un département distinct, suffisant pour rapporter bénéfice à la cité, sans nuire aux petits marchands. C'est-à-dire que si l'on accorde aux

petits magasins les mêmes privilèges dont ils ont joui jusqu'ici, on peut réduire en deux sections les magasins à départements: nouveautés et épiceries. Il y a en effet aux deux extrémités de la ville nombre de petits magasins qui tiennent une telle variété d'effets divers qu'il est facile de prouver qu'ils ont tout ce qui est vendu dans les magasins à département, et cela sous le nom de nouveautés ou d'épiceries.

“ Il y a des petits magasins de marchandises sèches qui vendent aussi des chapeaux, des bonnets de fourrure, des habillements d'hommes et d'enfants, des chaussures, des effets en caoutchouc des bijoux et beaucoup d'autres choses qui ne peuvent être classées sous le nom de nouveautés. Il y a aussi des épiciers qui vendent de la quincaillerie, de la viande fraîche, des articles de fantaisie et autres qui n'ont aucun rapport avec l'épicerie. Ces articles sont tous tenus pour obliger la pratique qui achète à crédit, souvent au mois, et c'est un avantage pour l'acheteur à qui l'épicier a confiance. Maintenant, si l'on fait une délimitation rigoureuse et que les différentes branches sont subdivisées en départements, il faut qu'en justice on fasse la même chose pour tous, pour les petits magasins comme pour les autres. Il arrivera alors que les propriétaires de ces petits établissements seront obligés de fermer, ce qui donnera à x grands capitalistes encore plus de chance d'écraser ceux qui sont plus faibles.”

D'autre part, voici ce que nous lisons dans *La Presse* de mercredi soir :

“ Le conseil de ville a adopté, hier, un amendement des échevins Archambault et Gagnon, imposant sur les grands magasins, dénommés sous le nom de magasins à départements, une taxe supplémentaire ne pouvant excéder 10 p. c. du loyer évalué de la bâtisse occupée. C'est à dire que les grands magasins pourront payer une taxe de 7½ pour cent de leur loyer.

En faisant voter cette taxe, on a oublié de dire dans la loi ce qu'était un magasin à départements. On laisse, par conséquent, aux échevins, aux évaluateurs, le soin de désigner quels seront les magasins qui auront des départements et ceux qui n'en auront pas.

Cette absence d'explications pourrait bien annuler la taxe. Ce qui est certain c'est que si la taxe est appliquée suivant la motion Archambault et Gagnon, les petits magasins où l'on vendra du fil à côté de bonbons et de tabac paieront la double taxe, de même que les épiceries où l'on vendra de la

mercerie, des jouets, etc. En un mot, la motion adoptée frappera plus durement les petits que les gros, les débutants que les parvenus.

Heureusement, le Parlement de Québec est là !

Eh bien ? tout le monde sait ce qu'est un magasin à départements et personne n'ignore la différence qui existe entre ces immenses bazars qui ruinent le petit commerce et ces modestes magasins aux deux bouts de la ville où l'on vend de tout.

Si, en votant la taxe ou plutôt le projet de taxe, le conseil municipal n'a pas défini nettement ce qu'il entend par magasin à départements susceptible de payer une taxe additionnelle sur chacun de ses départements, il a eu soin de déclarer que cette définition serait présentée dans un règlement ultérieur.

De la discussion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville, il ressort clairement que les petits magasins vendant un peu de tout ne sont nullement visés par la taxe. Aucun échevin ne rêve la perte de ces petits magasins puisque, au contraire, un des motifs de l'apposition d'une taxe spéciale sur les grands magasins à départements est qu'il faut mettre un terme à la ruine qu'ils sèment dans le petit commerce.

Le Conseil municipal qui voit, chaque année, la ville s'étendre a besoin pour les divers services de revenus d'année en année plus élevés, évitera d'enterrer la source en frappant de taxes qu'ils ne pourront supporter, les petits commerçants, que les besoins de leur clientèle, leur site et la classe de leurs clients obligent à tenir une grande diversité d'articles.

Pour ne pas frapper à tort le petit commerçant, il est facile de définir, peut-être pas très logiquement mais pratiquement, ce qui vaut mieux, ce que le conseil entend par magasin à département, au point de vue de la taxe.

Il peut se baser sur le chiffre du capital des magasins qui ne s'en tiennent pas à la vente d'une seule catégorie de marchandises, comme ils peuvent aussi viser simplement la valeur locative des locaux occupés par les dits magasins.

Le défenseur des intérêts des grands bazars peut donc se rassurer sur le sort des petits magasins, la taxe spéciale ne les frappant pas, ils ne seront pas obligés de fermer pour cause d'augmentation de taxe.

La taxe—nous ignorons si la taxe de 10 p. c. est suffisante, l'avenir seul nous le dira—doit avoir pour effet, bien au

contraire, de permettre au petit commerçant de subsister et de mettre obstacle à l'augmentation du nombre des bazars déjà existants.

Il est un côté de la question qu'on semble n'avoir pas envisagé, c'est précisément l'augmentation possible du nombre des magasins à départements. Pour ceux existant actuellement, une taxe spéciale modérée, comme celle proposée et acceptée au conseil municipal, peut et doit les atteindre, sans les affecter outre mesure. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir les mêmes ménagements pour ceux qui seraient tentés dans l'avenir de s'implanter dans la cité.

Supposons un instant qu'il se crée encore cinq ou six gros magasins à départements dans les limites de la ville—c'est autant et peut-être même plus qu'elle n'en peut alimenter—que deviendront alors les milliers de petits magasins qui nourrissent patrons et commis et leurs familles ? Ils seront fermés.

Où prendre alors les revenus nécessaires à la ville ? Chez les propriétaires ? Ils ne pourront plus payer puisque leurs magasins ne seront pas loués.

Est-ce que les dix ou douze magasins à départements pourront à eux seuls produire la taxe des petits magasins ruinés et fermés ? Poser la question c'est la résoudre.

Il serait donc sage de prévoir car, en vérité, les grands magasins à départements préparent des ruines et des désastres dont il est difficile de mesurer toute l'étendue.

Le 6 janvier 1899, le PRIX COURANT, dans un article intitulé "Après les Fêtes" s'exprimait ainsi :

Maintenant que les jours de fêtes sont passés, les ventes dans le commerce de détail vont subir un bon moment de ralentissement forcé.

Il faut profiter du calme pour mettre ordre à ses petites affaires, affaires personnelles et affaires de famille.

Quand nous disons affaires de famille, nous comprenons que l'Association qui réunit dans son sein un certain nombre de commerçants doit être considérée par ses membres comme une famille envers laquelle ils ont certains devoirs à remplir.

Les associations de commerçants ont été fondées dans le but de prendre en mains les intérêts des corporations dont les adhérents font partie. Il arrive souvent que ces intérêts sont menacés par

une corporation d'autres commerçants ; c'est le cas des pharmaciens contre les épiciers. Parfois, le commerce de détail est mis en péril par des entreprises à gros capitaux, comme actuellement les marchands de nouveautés et les épiciers par les magasins à départements. Dans le premier cas, c'est le monopole à abattre et dans le second c'est l'accaparement à terrasser.

L'action des associations corporatives se fait sentir de diverses façons. Elles peuvent lutter avec succès contre les projets de loi des gouvernements et les règlements des municipalités. L'impôt provincial ou la taxe d'affaires imposée par le gouvernement de Québec n'a pu tenir devant les protestations des diverses associations commerciales et financières. Si ces mêmes associations n'avaient pas lutté avec autant d'énergie qu'elles l'ont fait contre le règlement de la fermeture à bonne heure, la municipalité de Montréal aurait demandé à la législature une loi lui permettant de mettre en vigueur le règlement adopté, il y a deux ans, et que les tribunaux ont déclaré *ultra vires*.

Il n'est pas douteux que, plus une association de ce genre compte de membres, plus aussi elle est forte et puissante pour lutter avec avantage contre les embarras, les mesures vexatoires ou onéreuses et les périls suscités à chacun des membres de la corporation.

Dans ces conditions, c'est un devoir pour chaque commerçant de faire partie d'une association. C'est l'intérêt de chacun en particulier et l'intérêt de tous en général.

Un épicier qui fait partie de l'Association des épiciers et un marchand de nouveautés qui s'est enrôlé dans l'association des marchands détaillants de nouveautés font chacun leur devoir envers eux-mêmes et envers leurs confrères. Seuls, ils seraient incapables de lutter ni même de faire entendre leur voix. Unis à leurs collègues, ils représentent une puissance, celle du nombre, et le nombre a toujours une voix assez forte pour se faire écouter.

Que les marchands s'unissent pour la défense de leurs droits, de leurs intérêts et de leurs libertés. Que ceux qui ne font pas encore partie de l'Association fondée par leurs confrères ne tardent pas à se faire inscrire, et que les membres actuels de ces associations ne négligent aucun effort pour attirer leurs camarades à eux.

Nous souhaitons que durant l'année 1899, l'Association des Epiciers de Montréal et la Société des Marchands Détaillants de Nouveautés, augmentent

considérablement le nombre de leurs adhérents ; plus les rangs des combattants sont serrés, plus l'ennemi éprouve de difficulté à les rompre.

Dans le même numéro, LE PRIX COURANT consacre l'article suivant aux Magasins à Départements :

Le défenseur des grands bazars vient déclarer devant le comité de révision de la Charte ;

" Je comprends que le comité dans tout cela, a en vue la taxe nouvelle devant mettre fin à une perte de revenu, mais on ne réussira qu'à enlever le trafic aux petits magasins au bénéfice des grands. Il s'en suivra une dépréciation de la propriété immobilière dans tous les petits magasins, sans que la ville puisse d'autre part, se dédommager suffisamment de cette perte de revenu. Cela est facile à prouver. Il suffit d'examiner la valeur des propriétés avant et après qu'il y eut des magasins à départements, sur les dites propriétés."

Nous ne comprenons pas qu'en frappant d'une taxe plus lourde les grands magasins à départements et en ne changeant rien aux impôts qui pèsent actuellement sur les petits magasins, ceux-ci puissent perdre du trafic. Evidemment l'avocat des bazars tient à confondre les petits magasins—au point de vue des taxes spéciales à appliquer à l'avenir—des extrémités de la ville, où forcément il se tient un peu de tout, avec les véritables magasins à départements.

Nous avons déjà dit qu'il y avait une distinction à faire entre ces deux sortes de magasins, et que le Conseil municipal avait catégoriquement déclaré qu'il qu'il n'était nullement question de frapper ces petits magasins ; nous n'y reviendrons donc plus.

Par le fait, tombe cette prédiction qu'il s'en suivra une dépréciation de la propriété immobilière par la suite de la taxe. Ce qui pourrait causer une dépréciation—et nous l'avons déjà démontré—ce qui la cause déjà même en certains quartiers de la ville, c'est l'existence de ces magasins à départements qui ruinent les petits commerçants.

On peut bien venir nous citer l'augmentation de la valeur des propriétés près et autour des grands magasins à départements ; nous n'avons nul doute que les chiffres cités par leur avocat ne soient exacts, mais de ce qu'un coin de la ville où s'entassent ces magasins ait bénéficié de cet état de choses, il ne s'en suit pas que le gain compense les pertes subies ailleurs du fait de ces mêmes magasins à départements. Une partie

de l'ouest de la ville a pu y gagner, mais tout l'est et une autre partie de l'ouest y a perdu. Y a-t-il des endroits plus désolants à voir au point de vue des magasins non loués que la rue Notre-Dame à l'est et la rue Bleury, pour ne citer que ces deux-là ?

Si l'on demandait aux propriétaires, à la masse des propriétaires, ce qu'ils en pensent des magasins à départements ils ne diraient pas comme M Wm Darlington qu'ils sont un bienfait pour eux, ils montreraient la diminution constante du nombre de magasins dont ils tiraient autrefois des revenus et qui leur sont maintenant une charge.

Mais M. Darlington s'en console facilement : " Il est vrai," dit-il, " que quelques petits magasins sont absorbés par les grands, mais ce n'est que le résultat du progrès qui s'est fait en tout ce qui appartient au commerce et à l'industrie."

Malheureusement, ce n'est pas *quelques petits magasins* qui disparaissent, puisque nous voyons des rues devenir désertes, sans vie, sans commerce, tandis que toute l'activité va se concentrer sur des points isolés, ceux-là mêmes qu'occupent les grands bazars.

Il ne s'agit pas de détruire ceux-ci, mais bien de les empêcher de ruiner ceux-là, c'est pourquoi nous demandons qu'une taxe spéciale imposée aux magasins à départements soit assez lourde pour qu'ils puissent rendre à la ville le revenu qu'ils lui font perdre d'autre part, assez forte pour que les petits magasins ne soient pas écrasés par leurs concurrents aux puissants capitaux.

Le 20 janvier LE PRIX—COURANT publiait la note suivante :

Nous tenons de bonne source que les propriétaires des magasins à départements ont retenu les services d'avocats éminents et très haut cotés dans le monde politique qui est à la tête du gouvernement, pour faire échec aux taxes auxquelles ils seraient astreints en vertu de la nouvelle charte municipale proposée.

Nous savons également qu'ils sont prêts à faire le sacrifice de plusieurs milliers de piastres pour pouvoir continuer à ruiner le petit commerce sans concourir plus qu'ils ne le font actuellement aux recettes du Trésor Municipal.

Nous mettons l'Association des Marchands Détailliers de Nouveautés et l'Association des Epiciers en garde contre les agissements des propriétaires des magasins à département. A elles

de se remuer, d'agir et de faire preuve de force et de vigueur.

Que chacun mette la main à la poche le sacrifice sera léger pour chacun, et que tous se mettent enfin à la besogne pour conquérir l'existence.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est la lutte pour la vie ou la mort du petit commerce.

Enfin, les 27 janvier dernier, on lisait encore dans le PRIX COURANT, sous le titre " Les Magasins à Départements " :

La législature provinciale est appelée à se prononcer sur une proposition de taxe municipale concernant les magasins à départements.

LE PRIX COURANT a, depuis longtemps, réclamé pour le commerce de détail la protection contre la ruine et la dévastation que sèment autour d'eux les grands bazars.

On peut remonter loin dans la collection de notre journal et on y trouvera la proposition d'une taxe spéciale à appliquer aux magasins à départements pour assurer l'existence des autres magasins, des différents genres de commerce de détail.

En effet, dans notre numéro du 15 novembre 1895 dans un article intitulé " Pour les épiciers " avec le sous titre " les bazars," nous terminions ainsi :

" Tout ce que le conseil municipal peut faire, en dehors de la réglementation des commerces qui intéressent la santé et l'ordre public, c'est de prélever sur les commerçants une taxe proportionnelle à leur commerce, ce qui se fait actuellement au moyen de la taxe d'affaires établie sur la base de 7½ p. c. sur le loyer de l'établissement commercial.

" Ce serait donc dans la répartition de cette taxe qu'il pourrait le plus légitimement intervenir. Or voici ce qu'il pourrait faire, et ce qui, après tout, serait de la plus stricte équité : exiger de ces grands magasins une taxe d'affaires pour chaque genre de commerce qu'ils cumulent avec leur commerce principal.

On dira : mais une simple taxe d'affaires, c'est bien peu. Permettez ; ces magasins occupent des locaux dont le loyer est très élevé ; prenons, par exemple, la maison Henry Morgan, dont la bâtisse coûte un demi-million au bas mot. Le loyer doit en être évalué sur la base, au moins, de 4 p. c. sur le coût, soit \$20,000. Or 7½ p. c. sur \$20,500 représentent juste \$1,500 La maison Morgan qui, avec son commerce de nou-

veautés, fait, comme accessoires, le commerce d'ameublement, de ferblanterie et de quincaillerie, de vaisselle et de parfumerie, aurait à payer ;

Pour la nouveauté.....	\$1,500
“ les meubles.....	1,500
“ la quincaillerie et ferblanterie.....	1,500
“ la vaisselle.....	1,500
“ la parfumerie.....	1,500

Soit un total de..... \$7,500

Or ces commerces accessoires n'étant, en réalité, que des moyens de publicité, et ne produisant intrinsèquement que des pertes, il nous semble que, si on y ajoutait une charge de \$7,500 par année, la maison Morgan trouverait que cette annonce lui revient cher et chercherait d'autres moyens de publicité qui n'auraient pas l'inconvénient de faire du tort à leurs concitoyens.

Et ce ne serait, comme nous le disions, qu'une taxe équitable, après tout, puisque la maison en question enlève les affaires qu'elle fait dans chacune de ces lignes à des marchands épiciers, quincailliers, etc, qui, eux, paieraient chacun une taxe d'affaires à la ville.

Enfin, après trois ans d'attente, l'idée a fait son chemin. Le conseil municipal s'est décidé à appliquer le remède au mal, et, comme nous le disions plus haut le sort du commerce de détail est maintenant entre les mains de nos Législateurs de Québec.

Nos Législateurs se laisseront-ils influencer par le capital, sacrifieront-ils les intérêts du commerce et ceux du

Le commerce peut voir que, depuis longtemps, le PRIX COURANT veille à ses intérêts.

Depuis 1895, nous n'avons cessé de combattre pour l'existence du commerce de détail, existence menacée par les Magasins à Départements.

Les ruines qu'ils ont déjà amoncelées autour d'eux ne se comptent plus, et il a fallu bien longtemps aux intéressés pour voir clair à la situation. Nos avertissements, cependant, n'ont pas manqué.

Quelqu'un du commerce de détail oserait-il maintenant nier l'utilité de notre journal et lui refuser le crédit auquel il a droit ? Car nous pouvons le dire bien haut, la campagne que nous avons menée contre les Magasins à Départements, de même que celle que nous avons soulevée en faveur des épiciers contre les pharmaciens, est absolument de notre propre initiative. Nous aurions certainement fait œuvre plus utile encore, si les diverses associations commerciales avaient compris qu'elles ont toujours à leur disposition un organe actif, vigilant et indépendant, sans cesse prêt à combattre pour la justice et l'équité.

D'autres questions intéressant le commerce naissent tous les jours. Que les marchands n'oublient donc pas qu'ils peuvent compter sur nous et qu'ils nous apportent sans crainte leurs vues et leurs lumières sur tout ce qui peut les intéresser. Tout le monde y trouvera avantage et profit.

Trésor Municipal de la Cité de Montréal ? Nous ne le croyons pas. Devant la marée montante des fermetures de magasins aux environs des grands bazars ils se croiront dans l'obligation de protéger le commerce de détail à spécialités, qui ne demande la mort de personne, mais qui veut vivre.

Ce ne sont pas les épiciers seulement, mais les marchands de nouveautés, les marchands de chaussures, de meubles, de quincaillerie, de vaisselle, de ferblanterie, de parfumerie, de papeterie, de musique, etc....., c'est-à-dire tous les marchands de détail qui doivent soutenir le projet de taxe contre les magasins à départements.

Puisque tous les commerçants de détail ont intérêt à ce que la Cité soit autorisée à taxer les magasins à départements, pourquoi ne se joindraient-ils pas tous, quel que soit leur genre de commerce, en une vaste union afin de se protéger ?

Pourquoi les commis menacés de perdre leur emploi si la plaie des grands bazars peut s'étendre sans bornes et sans limites ne se joindraient-ils pas à leurs patrons ?

Pourquoi les propriétaires, menacés de voir leurs immeubles sans locataires, ne feraient-ils pas chorus avec les marchands et leurs commis ?

Nous l'avons dit dans notre dernier numéro, les magasins à départements n'épargneront rien pour éviter la taxe qui doit les atteindre.

Le commerce de détail doit faire la contre-lutte ; pour cela il ne faut épargner ni temps, ni peine, ni argent.

AUX EPICIERS DE GROS

Un projet de loi est actuellement déposé devant le Parlement Provincial afin d'amender l'Acte de Pharmacie.

Cet acte de 1890 met les épiciers de détail qui vendent des médicaments brevetés, des drogues et des produits chimiques à la merci des pharmaciens.

Ceux ci, en effet, veulent avoir le monopole de la vente de ces articles et n'épargnent aucun effort pour conserver le droit de les vendre seuls.

Ce droit que leur confère injustement l'Acte de Pharmacie de 1890 est combattu par les épiciers de détail, vos clients.

Vous savez quelle importance acquise la vente des drogues et des produits chimiques et quelle importance encore elle est destinée à acquérir avec les travaux et les progrès constants de la chimie.

Les arts, les industries et les soins du ménage emploient journellement des quantités énormes de produits chimiques et de drogues, qui sont de vente courante dans l'épicerie.

Enlever à votre clientèle d'épiciers de détail la vente de ces produits, c'est porter atteinte à leur commerce et nuire à leurs affaires sans que l'intérêt public y gagne rien.

Vous avez tellement bien compris la situation qui en résulterait pour votre clientèle, que, l'an dernier, vous avez cru devoir aider les épiciers de détail auprès de la Législature.

Cette année, la lutte est plus accentuée encore. Les pharmaciens n'ont rien négligé et ne négligent rien pour conserver un monopole qui a trop duré.

Grâce à l'influence dont vous jouissez dans le monde commercial et auprès des pouvoirs publics qui, lorsqu'ils veulent vivre, doivent

prêter une oreille attentive aux justes réclamations du commerce, votre voix sera entendue des législateurs.

Les épiciers de détail espèrent que vous voudrez bien vous intéresser à leur cause et les aider à faire triompher le principe de la liberté commerciale.

LE PRIVILEGE DES PHARMACIENS ET LA LIBERTE COMMERCIALE.

Les Pharmaciens ont un privilège, le privilège exclusif de la vente en détail des poisons et de la préparations des ordonnances de médecins.

Il serait contraire à l'intérêt public que tout commerçant pût vendre au détail des poisons et préparer des prescriptions médicinales.

Cette raison d'intérêt public prime toutes les autres, d'autant plus qu'ici il s'agit de la vie même des citoyens. Une erreur de pesée ou une substitution de produit peut être fatale et entraîner les plus graves conséquences, parfois même la mort.

Personne n'a jamais invoqué le principe de la liberté commerciale pour récriminer contre ce privilège si sage que la loi accorde aux pharmaciens.

La liberté commerciale, comme d'ailleurs toutes les libertés, doit s'incliner devant la raison supérieure de l'intérêt général.

Mais, si ce même intérêt général n'est pas contrarié, la liberté commerciale reprend ses droits et le législateur doit bien prendre garde de la violer, sous peine de consacrer l'injustice en favorisant des intérêts particuliers au détriment d'autres intérêts particuliers et même du bien public.

Antérieurement à l'Acte de Pharmacie de 1890, les pharmaciens, en dehors du privi-

lège de la vente au détail des poisons et de la préparation des ordonnances de médecins, étaient au point de vue de la loi, sur un pied d'égalité avec les autres commerçants pour la vente des drogues, produits chimiques et médecines brevetées.

L'Acte de Pharmacie de 1890 est venu, et, par lui, les pharmaciens ont obtenu un privilège que ni l'intérêt public, ni l'intérêt de certains commerçants ne réclamaient. Bien au contraire, la loi allait à l'encontre de ces intérêts qu'elle devait respecter et violait en même temps le principe de la liberté commerciale.

En effet, avant la loi de 1890, il était permis à tout commerçant, pharmacien ou non pharmacien, de vendre au détail drogues, produits chimiques et médicaments brevetés, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient pour ceux appelés à en faire usage, c'est-à-dire pour le public.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ?

Drogues, produits chimiques, plantes, graines, huiles, médicaments brevetés sont d'un emploi connu de tous ceux qui s'en servent.

Leur emploi même est si généralement répandu que pas un art, pas une industrie, pas un ménage ne peut se passer de certains d'entre eux.

On se demande alors pourquoi tous ces articles ou produits dont la plupart sont inoffensifs ne pourraient se vendre ailleurs qu'en pharmacie.

On est d'autant plus surpris de l'interdiction qui pèse sur les commerçants, autres que les pharmaciens, de vendre certains produits, que l'Acte de Pharmacie de 1890 déclare formellement que la vente du vert de Paris et du pourpre de Londres est absolument libre.

Or ce sont deux produits véné-

neux au premier chef et si le législateur en a permis la vente librement, c'est qu'il n'ignorait pas que tout le monde en connaît l'usage et les dangers.

Pourquoi la loi ne permettrait-elle pas la vente de produits aussi connus qui n'offrent aucun danger ou en présentent moins ?

La réponse est simple : la législation provinciale a voté une loi préparée par les pharmaciens et les pharmaciens y ont mis ce qu'ils ont voulu, ou plutôt, ils ont enlevé de l'ancienne loi, une cédule qui permettait aux non-pharmaciens de vendre les produits qui n'étaient pas considérés comme poisons dans le sens de la loi.

C'est par un tour d'escamotage que l'Acte de Pharmacie de 1890 permet ou semble permettre aux pharmaciens d'exercer des poursuites contre les épiciers qui vendent au détail des produits chimiques, des drogues et des médicaments brevetés.

Cet Acte manque de clarté, de précision, il ne permet pas mais ne défend pas non plus la vente de certains articles, son ambiguïté est voulue, calculée, semblerait-il, et c'est pourquoi il doit être remanié.

Mais il est nécessaire qu'en l'amendant dans la forme, le législateur y apporte les modifications de fond réclamées par le public en général et par les commerçants en particulier.

La loi doit être large, et pour cela elle doit tenir compte du vœu si souvent exprimé que le commerce doit être libre chaque fois que la liberté commerciale n'est pas un obstacle à l'intérêt public.

Montréal, 1er février 1899.

M. Armand Chaput a été admis membre de notre société.

L. CHAPUT, FILS & CIE

GARE!

Pour empêcher les épiciers de s'intéresser comme ils le devraient à la lutte pour la liberté du commerce qui se livre actuellement à la Législature de Québec, les pharmaciens disent que ce n'est pas à eux, les épiciers, qu'ils en veulent, mais à un Tel et à Tel autre. Pour les épiciers, ils sont tout de miel à les en croire, ils n'ont pas de querelle avec eux,

Et bercés par cette douce illusion les épiciers ne se remuent guère.

Ils devraient pourtant avoir quelques doutes sur la sincérité des déclarations intéressées des pharmaciens. Ils devraient se demander si, malgré les paroles doucereuses que les pharmaciens font entendre en ce moment à l'adresse des épiciers, ceux-ci n'auront pas leur tour plus tard. Ils devraient se demander si, une fois que les pharmaciens auront réussi à faire consacrer leur monopole par les tribunaux et à faire fermer certains établissements qui les gênent tout particulièrement, ils n'entreprendront pas une campagne en règle contre les épiciers.

Si les épiciers veulent être sages et prévoyants ils n'écouteront donc pas les protestations actuelles des pharmaciens; mais, au contraire, ils remuent ciel et terre pour faire amender la loi de pharmacie dans le sens de la liberté du commerce.

Mais il y a un point sur lequel nous appelons particulièrement l'attention des épiciers. C'est qu'ils ne sont pas en sûreté: même en supposant que les pharmaciens soient sincères, lorsqu'ils disent qu'ils n'ont pas l'intention de les molester. Et pour s'en convaincre, ils n'ont qu'à lire l'article 4040 des statuts refondus de Québec (loi de pharmacie). Cet article dit:

Les poursuites instituées pour le recouvrement des amendes imposées en vertu de cette section peuvent l'être

par l'Association, OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE, dont le juge des sessions, le Magistrat de Police ou le Recorder dans les cités de Montréal et de Québec, ou devant un magistrat de district ou un juge de paix de l'endroit où l'offense a été commise, dans les autres parties de la Province, ou devant tout autre tribunal compétent de la localité où l'offense a été commise, par simple action civile en la manière ordinaire."

Comprend-on bien ce que cela signifie?

Cela veut dire que, quand même l'Association Pharmaceutique n'attaquerait pas les épiciers, ceux-ci seront toujours exposés à des poursuites, sous la loi actuelle; car toute personne quelconque peut instituer des poursuites en vertu de la loi actuelle!

Un épicier a un ennemi qui veut se venger. Cet ennemi, ce jaloux, n'aura qu'à faire acheter chez celui qu'il veut persécuter une bouteille de *Pain-Killer*; puis à lui intenter une action. Résultat pour l'épicier: \$25 d'amende et les frais pour la première offense; \$50 d'amende et les frais pour chaque offense subséquente!

Les épiciers veulent-ils, oui ou non, que cet état de choses subsiste plus longtemps?

Raccommodage du cristal

Composez un mastic transparent avec de la poudre de talc dissoute dans de l'esprit-de-vin bouillant, et s'en servir pour recoller les morceaux de cristal.

Les incendies de théâtres

Durant la période de cent trente-cinq années, qui s'est écoulée de 1751 à 1885, il s'est produit, dans le monde entier, 730 incendies de théâtres, ayant occasionné la mort de 6,573 victimes. Les incendies les plus meurtriers ont été ceux des théâtres de Cappel-Istria (1,000 morts), de Philadelphie (97), de St-Petersbourg (800), de Canton (1,670), de Québec (200), de Vienne (450), et l'incendie de l'Opéra-Comique de Paris avec 88 morts.

COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE

Nos industries canadiennes :

Un échantillon du premier fer coulé sortant du Haut Fourneau de Deseronto, nouvellement établi, a été expédié vendredi à Sir Henri Joly de Lotbinière.

Le fer paraît de superbe qualité.

M. Joseph Picard qui, pendant de nombreuses années appartenait à la maison Naz. Turcotte & Cie, vient de former une société avec M. Nap. Drouin, chef de la maison Drouin, Frères & Cie, pour la création à Québec d'une manufacture de tabac sous la raison sociale "The Rock City Tobacco Company." La manufacture sera érigée sur la rue Dorchester et sera pourvue d'un outillage perfectionné.

Le Bill relatif aux pharmaciens est entre les mains du comité suivant :

MM. Cotton, Cardin, Delaney, Chênevert, de Grosbois, Flynn, Pelletier, Normand, Marion, Chicoyne, Bêland, Chaurest, Panneton, Lalonde et l'hon. Charles Langelier.

Le rapport annuel de la Compagnie Richelieu et Ontario sera prêt dans une quinzaine de jours, et montrera une augmentation notable dans les recettes sur l'année 1897, dit-on.

Le comité spécial chargé d'examiner la charte de Montréal, nommé après la deuxième lecture du bill, est ainsi composé : MM. Bickerdike, Rainville, Gouin, Lacombe, Atwater, Guerin, Chaurest, Décarie, Stephens, Cherrier, Nantel, LeBlanc, Champagne, Tellier et de Grosbois.

Les élections générales de la Chambre de Commerce du District de Montréal auront lieu le 9 février courant.

Les Messieurs dont les noms suivent ont été réélus, vendredi, officiers du conseil de la Chambre de Commerce :

L'hon. M. Alphonse Desjardins, réélu sur proposition de M. Pierre Doucet, François Martineau, Joseph Hayes et Ubald Garand.

M. L. E. Geoffrion, réélu 1er vice-président sur proposition de M. A. C. H. Catelli, A. Gagnon, H. A. A. Brault et L. A. Caron.

Il y aura élection pour le 2me vice président entre MM. N. T. Gagnon, proposé par M. F. Sauvageau, G. Léveillé, F. Daoust et L. Coutlée, et Damase Masson, proposé par MM. H. A. A. Brault, L. E. Morin, Joseph Haynes et D. C. Brosseau.

M. Ubald Garand a été réélu trésorier sur proposition de MM. Frs. Martineau, A. J. Corriveau, Joseph Lambert, J. Lorange et G. F. Léveillé.

M. S. Côté a été réélu secrétaire sur proposition de MM. F. D. Shallow, Alph. Aumond, G. Ménard, N. F. Gagnon, Jos. Contant, F. Courtemanche et U. Garand.

Voici les noms des candidats à l'élection des membres du Conseil qui se compose de 20 membres seulement.

MM. Alex. Prud'homme, marchand ; Joseph Fortier, imprimeur ; C. P. Chagnon, L. Achille Dufresne, Guillaume Boivin, Réal Angers, Thomas Gauthier, L. N. St-Arnault, exportateur ; Arthur Gagnon, comptable ; J. B. A. Lanctôt, manufacturier ; Chas. A. Catelli, Joseph Lambert, fils, président de la Chambre Syndicale des entrepreneurs ; Hon. Trefflé Berthiaume, C. L. ; François Martineau, marchand ; Honorius Laurencelle, Damase Brissette, Joseph Paquette, industriel ; F. Courtemanche, manufacturier ; J. A.

Vaillancourt, exportateur ; Jos. Archambault, marchand ; H. A. A. Brault, Alcide Chaussé, Gordien Ménard, J. B. Gratton, contracteur ; Félix Sauvageau, contracteur ; G. Lévillé, manufacturier ; Armand Lalonde, Gaspard Deserres, Lawrence A. Wilson, Joseph Tarte, Jos. Haynes, C. A. Prévost, entrepreneur ; L. J. A. Surveyer, G. N. Ducharme, Th. Daoust, architecte ; A. J. Corriveau, D. C. Brosseau, J. L. Coullée, Pierre Doucet, Hon. J. D. Rolland. Le dépôt des bulletins se fera de 9 heures à 5 heures. Le dépouillement du scrutin se fera à dix heures du matin, le 10 février, par MM. S. Robitaille, J. Lorange et A. F. Gagnon, scrutateurs.

M. Joulie a signalé récemment à la Société des sylviculteurs de France et des colonies une nouvelle industrie du bois qui paraît intéressante. On fait maintenant, d'après ce spécialiste, avec du bois blanc, des bouchons employés même pour le champagne et les eaux gazeuses à haute pression. Ces bouchons sont formés par un petit cylindre de bois tourné, évidé à l'intérieur, de façon que ses parois soient plus minces au bord qu'au fond. Lors du bouchage à l'aide d'une machine, cet évidement permet de le comprimer légèrement, et, une fois entré, la pression du gaz intérieur tend à agir sur lui comme sur un cuir abouti, le faisant adhérer avec une très grande force. Si bien que, pour le champagne, on met simplement un fil de fer par-dessus et qu'on peut même, paraît-il, s'en dispenser. Pour le débouchage, il suffit de prendre le bouchon avec une pince et donner quelques petits mouvements en relevant. Le bois employé est le peuplier ou le saule.

Un million à gagner :
L'industrie électrique réclame,

avec raison, un bon isolant industriel, et la fortune est certainement acquise par avance à celui qui le découvrira, car tous les isolants connus et employés jusqu'à ce jour ont de grands défauts qui limitent leur emploi : la porcelaine et l'ardoise sont fragiles, la fibre est hygroscopique, l'ébonite, souvent très falsifiée, se détériore avec le temps. Les isolants moulés se travaillent mal à l'outil et le mica ne résiste qu'aux efforts de compression. Il est d'ailleurs assez coûteux.

L'isolant rêvé devrait être homogène, conserver sa structure à température élevée, présenter une grande résistance mécanique à tous les efforts et résister longtemps à l'humidité. Si toutes ces conditions étaient remplies, les propriétés isolantes n'auraient pas besoin d'être exceptionnelles pour permettre à l'heureux inventeur de décrocher son million.

Les progrès que depuis quelque temps a faits l'industrie américaine, dans le domaine surtout de la métallurgie, ne peuvent qu'inspirer de vives inquiétudes aux industriels anglais et affaiblir quelque peu les sympathies que les anglais manifestent aujourd'hui pour leurs cousins d'Amérique, et qui s'expliquent surtout par des intérêts d'ordre économiques qui sont communs aux deux pays.

C'est par les méthodes de travail et par l'application de plus en plus étendue du machinisme que les industriels de l'Amérique, aidés d'ailleurs par le travail intelligent de leurs ouvriers, ont atteint une production plus grande, qui leur permet de faire une concurrence qui devient de jour en jour plus redoutable aux capitalistes des autres pays.

Ainsi, tandis que l'importation des produits de l'industrie métal-

lurgique en Angleterre augmente de plus en plus, on voit, au contraire, aller en diminuant l'exportation des produits similaires non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans les autres pays d'outre-mer où la concurrence américaine commence à se manifester.

* **

L'honorable M. Blair aurait, dit-on, décidé de soumettre aux Chambres un projet de loi pour l'achat de la ligne du "Canada Eastern" entre Chatham et Frédéricion au prix d'un million—tout rond.

* **

M. Alcide Chaussé, architecte de notre ville vient d'être admis membre correspondant de la Société Nationale des Architectes de France et de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Nous félicitons cordialement M. Chaussé de l'honneur conféré par ces importantes associations.

* **

Un certain nombre de fabricants de beurre et de fromage de la Province de Québec, se sont réunis vendredi après-midi rue St-Jacques, 92, pour examiner les moyens d'établir une chambre de ventes pour les produits de la ferme. M. J. D. Leclair présidait l'assemblée, M. L. E. Morin y remplissait les fonctions de secrétaire. Etaient présents, MM. J. D. Leclair, de St-Hyacinthe, Samuel T. Roy, Sabrevois, Geo. Bennett, New-Glasgow, John H. Croil, Montréal, J. H. Leclair, St-Polycarpe, F. X. O. Trudel, Saint-Prospér, Théo. Corbeil, St-Lin, L. E. Morin, Montréal.

Les comtés de Terrebonne, de Soulanges, de l'Assomption et de St-Jean étaient représentés.

Le président a expliqué les principales clauses d'un projet de Cons-

titution très élaboré, il fut suivi de MM. Bennett et Trudel, qui parlèrent tour à tour des avantages que présente une telle institution.

Le bureau de direction est composé des Messieurs suivants :

Président, J. D. Leclair; secrétaire, L. E. Morin, sr.; Membres du comité, MM. Samuel Roy, Sabrevois; G. Bennett, New-Glasgow; J. H. Croil, Montréal; J. H. Leclair, St-Polycarpe; F. X. O. Trudel, St-Prospér, et Théo. Corbeil, St-Lin.

Sur la proposition de M. Leclair, la société sera reconnue sous le nom de l'Association Canadienne des Fabricants de Beurre et de Fromage de la Province de Québec. Avant l'ajournement, l'on a adopté la résolution suivante: Il est résolu: qu'une circulaire exposant le but de l'organisation, soit expédiée à chaque fabricant de beurre et de fromage de la province, et demandant son adhésion.

* **

La Maison L. Chaput, Fils & Cie vient de s'adjoindre un nouvel associé dans la personne de M. Armand Chaput, fils de M. Charles Chaput.

La maison L. Chaput, fils & Cie a été fondée en 1842 par le grand père du nouvel associé. M. Armand Chaput a un bel avenir commercial devant lui; il n'a pas encore atteint ses vingt-quatre ans.

Ses débuts dans la maison L. Chaput, Fils et Cie remontent à 5 ans déjà, après un cours d'études au collège Ste Marie, suivi d'un cours commercial. Avant d'être appelé à faire partie de la société, M. Armand Chaput a passé successivement par les différents départements de cet important établissement.

Nous offrons au nouvel associé nos sincères félicitations.

* **

Mercredi matin ont eu lieu à l'Eglise St-Louis de France les obsèques de notre regretté confrère Léo Sabourin, fils de M. Napoléon Sabourin copropriétaire du *Monde Illustré*, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis du défunt si prématurément enlevé à l'affection des siens.

Nous offrons à M. Sabourin et à sa famille l'expression de nos respectueuses condoléances.

* **

L'Association Pomologique a fait l'élection de ses officiers. Tous les candidats ont été élus à l'unanimité. Voici leurs noms : Président-honoraire, sir Henry Joly de Lotbinière ; 2ème vice-président, l'honorable Sydney Fisher ; 3ème vice président M. A. Dupuis ; président, M. C. P. Newman ; vice-président, Dr Wood ; directeurs, MM. Patterson, J. M. Fisk, N. Carter, Dr Bolduc, J. C. Chapais, R. Hamilton, W. Tremblay, R. W. Shepperd, R. Brodie ; secrétaire-trésorier, W. W. Dunlop.

* **

Les élections du Board of Trade sont terminées, En voici le résultat :

Président, Charles F. Smith (acclamation) ; 1er vice-président, Robert Mackay ; 2e vice-président, Henry Miles ; trésorier, Fred. W. Evans.

Conseil : Hormisdas Laporte, R. W. Macdougall, William McMaster, Arthur J. Hodgson, John Macfarlane, M. J. A. Prendergast, Thomas Harling, James W. Knox, David Robertson, Hon. J. K. Ward, James McBride.

Bureau d'Arbitrage : E. B. Green-shields, James Crathern, Andrew F. Gault, John McGergow, W. W. Ogilvie, A. G. Thomson, Robert Archer, Robert Bickerdike, Charles P. Hébert, Edgar Judge, David Watson, Charles McLean.

L'ENLEVEMENT DES VIDANGES

La commission des finances du conseil municipal a décidé que l'enlèvement des vidanges se ferait désormais par contrat.

L'expérience du passé nous a appris ce que nous pouvons attendre de l'entreprise privée dans ce service dont l'importance n'échappe à personne.

Les citoyens ont été payés ou plutôt ont payé pour savoir ce que vaut un tel contrat au point de vue de la propreté et de l'hygiène de la ville.

Il nous semble que la proposition faite récemment par l'ingénieur sanitaire, M. Doré, méritait d'être prise en sérieuse considération.

Nous nous demandons si l'ère des *jobs* ne serait pas en train de refleurir à l'Hôtel-de-Ville.

La charte nouvelle proposée à la Législature contient un certain nombre de dispositions nouvelles qui augmenteront les recettes municipales. Est-ce que certains échevins n'escompteraient pas déjà l'avenir ? On prétend, il est vrai, que le service des vidanges coûtera moins cher s'il est fait par un entrepreneur que par la ville. C'est une question à voir.

Sus ce point, qui sera étudié en temps et lieu, il faudra voir clair.

Mais pour être fait par un entrepreneur le service sera-t-il mieux fait que si la Ville s'en chargeait ?

Nous répondrons sans crainte : Non.

Un entrepreneur, même si l'argent de son contrat lui reste en entier dans les mains, c'est-à-dire s'il n'a pas de pots de vin à distribuer à ses amis du Conseil Municipal, ne peut pas, ne doit pas pouvoir remplir toutes les conditions qui lui sont imposées par son contrat sans qu'il lui reste quelque bénéfice pour prix de son travail, pour la rému-

MAISON DE GROS EN

EPIGERIES, VINS ET LIQUEURS

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce. Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

Thés, Cafés, Suèpes, Mélasses, Sirops, Fruits Sees, Poissons, Etc.

Grande variété de fines denrées, et choix considérable de Vins et Liqueurs des meilleures marques dont elle a le monopole de plusieurs.

HUDON, HEBERT & CIE,

41 rue St-Sulpice, et 22, rue De Bresoles,

MONTREAL.

Un grand nombre de mets délicieux peuvent être préparés en employant le



Benson's Canada Prepared Corn

(Farine de Blé-d'Inde préparée)

Pour Blanc-Manger, Flancs, etc. Pas de falsification. Pendant 40 ans sur le marché, et sa qualité toujours sans rivale.

Empois **SILVER GLOSS**

— ET —

EMPOIS SATIN DE BENSON

le général dans tout l'ouvrage fin de Buanderie. Evitez les imitations.

EMPOIS ENAMEL DE BENSON

Un empois parfait à l'eau froide pour devants de chemises, aux-cols, manchettes, où l'on désire surtout obtenir de la raideur et du fini, ou bien, lorsque l'on veut obtenir un lustre brillant.

AUSSI.....

De la **Glucose** de qualité supérieure à l'usage des confiseurs, et un **Sirop de Table** d'un parfum agréable.

Le tout manufacturé par

THE EDWARDSBURG STARCH CO., Ltd.

MONTREAL.

nération des capitaux engagés et pour les responsabilités qu'il assume.

Or il ne peut raisonnablement pas reprendre l'exécution de son contrat sans exiger au moins le montant que la ville dépensait pour le même service. Cependant, le contraire a lieu puisque le Comité des finances déclare que la ville fera une économie sur la dépense. Si l'entrepreneur demande moins que la ville était obligée de dépenser, c'est que le service en souffrira. Il n'y a pas de milieu.

PAUVRE TAXE!

Nous voyons chez un de nos confrères quotidiens exprimer le désir qu'une taxe spéciale de \$500 à \$1,000 soit imposée aux escompteurs et prêteurs à taux usuraires, soit aux "shavers," comme on les nomme communément.

Notre confrère ignore-t-il que l'usurier ne perd jamais rien ? Il augmenterait, pour se couvrir de cette taxe spéciale, le taux de l'intérêt dans une proportion telle, qu'il récupérerait des pauvres diables qui passent par ses mains trois ou quatre fois le montant de la taxe.

On ne va chez l'usurier que quand on ne trouve pas crédit ailleurs ; l'usurier le sait et, ce serait pour lui presque une aubaine, qui lui permettrait de dire à son client :

—On nous fait la vie dure à nous, pauvres prêteurs, la Ville nous fait payer de lourdes taxes ; il faut bien que nous nous remboursions ; c'est dix pour cent d'intérêt par mois.

Et le client paiera dix pour cent par mois parce qu'il lui faut son argent.

Ne tombons donc pas sur ces pauvres diables d'emprunteurs déjà suffisamment malheureux d'être obligés de passer par les griffes du vautour.

LES CHARS URBAINS

"La Patrie" entreprend une campagne contre le service des tramways de notre cité. Elle aura fort à faire si elle veut mettre fin aux abus dont tous les voyageurs sont victimes ; mais elle aura cet avantage d'être soutenue et encouragée par la population toute entière.

Les voyageurs des tramways, c'est tout le monde et tout le monde a des plaintes à formuler contre les agissements de l'omnipotente compagnie des chars urbains de Montréal.

A certaines heures de la journée les voyageurs sont tassés, serrés les uns contre les autres, faute de chars en quantité suffisante pour le trafic. Et comme si la position des voyageurs n'était pas suffisamment intolérable, un conducteur qui ne peut se frayer un chemin dans leurs rangs pressés, vous crie à tue-tête : en avant ! avancez, il y a encore de la place !

Il existe cependant un règlement qui oblige la Compagnie à ne pas recevoir dans chaque véhicule plus de passagers qu'il n'en peut contenir raisonnablement.

Mais le règlement imposé par la Cité à la Compagnie est lettre morte. On s'en aperçoit sur les lignes Ontario et Wellington et Amherst. Là, comme ailleurs, il devrait y avoir un service de 5 minutes et il n'est pas rare d'avoir à attendre un quart d'heure et même davantage avant qu'un char apparaisse dans le lointain.

Que dire aussi de ces départs brusques d'un char avant que les passagers aient pu prendre place, au risque de leur casser l'échine ?

Que penser de cette course furi-bonde de chars qui passent droit aux points de jonction, alors même que dix ou vingt passagers atten-

H. LAPORTE
J. B. A. MARTIN
J. O. BOUCHER

Maison fondée 1870

L. A. DELORME
J. ETHIER
J. A. MARTIN

LAPORTE, MARTIN & CIE

•• EPICIERS EN GROS ••

72 à 78, RUE ST-PIERRE, MONTREAL

Seuls représentants au Canada, de...



PHILIPPE RICHARD, Cognac, France.
Vve AMIOT, Saumur, France,
MITCHELL & CO., Belfast et Glasgow.
VIN SAINT-LÉHON.

Thé Japon "PRINCESSE LOUISE"

Thé Japon "VICTORIA."

EXIGEZ LES CELEBRES...

Spécialités :

••

Tabacs en Poudre :

Rose et Fève,
No X Rose
Extra,
No 1 Rose,
No 2 Naturel,
No F 2 Naturel
et Fève,
Merise.

Tabacs en Feuilles,

Cigares,
Cigarettes.



Tabacs en Poudre

FRECHETTE

Vendus garantis
par les manufacturiers.



MILLER & LOCKWELL

Québec,

ECHANTILLONS ENVOYÉS GRATUITEMENT SUR DEMANDE.
EN ENVOYANT VOTRE COMMANDE, S. V. P. MENTIONNEZ CE JOURNAL.

dant depuis longtemps et font signe d'arrêter ?

Nous n'avons pas l'intention aujourd'hui d'exposer tous les griefs des voyageurs, nous voulons simplement dire qu'il est temps que la Compagnie observe les règlements de la Cité et qu'elle montre plus d'urbanité envers les passagers.

LES TRAVAUX DU HAVRE

La Commission du Havre de Mont-réal prépare ses plans pour les travaux d'aménagements et d'améliorations à exécuter dans notre port.

Mercredi prochain, aura lieu une assemblée à laquelle seront présents les représentants autorisés des Compagnies de chemins de fer ainsi que le Ministre des travaux publics et le Ministre des chemins de fer et canaux.

A cette réunion seront étudiés les moyens d'accès des trains des différentes lignes de chemins de fer aux quais.

On sait en effet, que, dans le programme des travaux à exécuter dans le port, entre l'établissement des voies ferrées qui permettront aux diverses compagnies de chemins de fer de charger ou de décharger le long des quais.

Nous croyons qu'à cette même réunion il sera demandé aux représentants du gouvernement qu'il soit établi un élévateur à grains pour les besoins de l'Intercolonial.

Pour économiser nos yeux

Un médecin de l'hôpital des aveugles (Quinze-Vingts) recommande comme lumière artificielle : en premier lieu, la lampe incandescence ; puis le pétrole, puis l'huile ; les bougies viennent ensuite, et le gaz est au dernier rang. C'est le plus nuisible des moyens d'éclairage, et on devra soigneusement l'éviter toutes les fois qu'il sera possible. Le pétrole est très bon, et c'est le plus accessible à tous.

FABRICATION DU CHESTER

L'un des plus réputés parmi les fromages anglais est le Chester, qui se fabrique dans le comté de Cheshire et dans une partie du comté de Shropshire. Il se fabrique également en Hollande, en Danemark et aux Etats-Unis, mais les fromages qu'on fait dans ces pays ne sont que des imitations.

Voici comment on s'y prend pour fabriquer le Chester ou l'imitation.

Le lait de la traite du soir est versé dans un réfrigérant, sorte de vase en plomb, long de 5 pieds 6 pouces, large de 3 pieds 3 pouces et profond de 8 pouces.

Le lendemain matin, on lève la crème de ce lait et on la fait chauffer au bain-marie. On fait chauffer également—et de la même manière—un tiers du lait pour l'amener à la température du lait fraîchement trait.

Quand ce lait est chaud, on y ajoute celui de la traite du matin, la crème chauffée et on mélange le tout dans un baquet. On verse dans le mélange, afin de lui donner la coloration qu'on désire, soit de l'annato, soit du jus de carotte, puis on le fait coaguler par une addition de présure.

Quand le caillé est formé, on le brise, comme on fait pour le caillé du Roquefort et le petit-lait ne tarde pas à se séparer du caillé, lequel tombe au fond du récipient. On le place alors dans un compartiment *ad hoc* du baquet et on le presse au moyen d'une planche surchargée d'un poids de 100 livres. Au bout d'un moment, on le brise encore et on le replace sous la planche surchargée. On renouvelle cette opération jusqu'à ce que le caillé soit à peu près débarrassé de tout le petit-lait. Après quoi, on sale le caillé, on le met dans un moule en fer étamé appelé éclisse et on le presse fortement. Le fromage est sorti de l'éclisse et remis dans un autre qu'on

BOVRIL

Est mis en Bouteilles de 1, 2, 4, 8 et 16 Onces.

Ne s'abîme pas, à la longue.

DONNE UN BON PROFIT.

N'arrive au consommateur que
par l'intermédiaire du détailleur.

Ecrivez pour les listes de prix
et cotations.....

BOVRIL, LIMITED

30 Farringdon St., Londres, Ang.

25, 27 Rue St-Pierre, Montréal, Can.

La Pompe à Mélasse

dont on trouvera la vignette ci-contre répond à un pressant besoin du commerce de l'épicerie. Elle est pratique, économique sous tous les rapports, évite la perte de temps. Tous ceux qui l'ont adoptée en sont entièrement satisfaits. Voici notamment une lettre récente qui en fait foi :

Montréal, le 31 janvier 1899.

Mr L. H. HEBERT, Cité,

Cher Monsieur,

Il me fait plaisir de certifier que la pompe à mélasse "Enterprise" donne entière satisfaction, et que c'est certainement ce qu'il y a de plus parfait dans le marché.

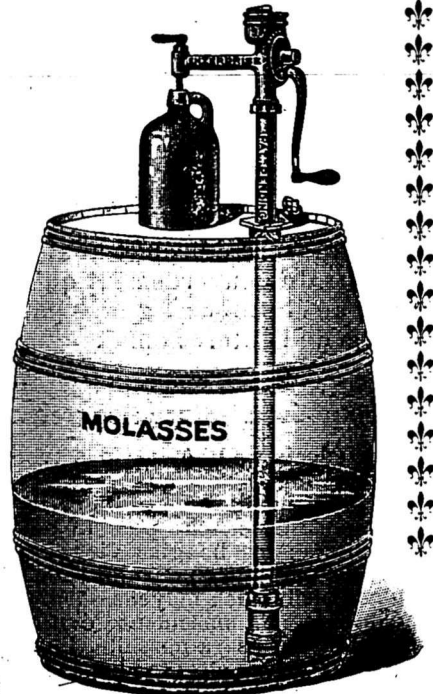
THOMAS BRASSARD, 126 CHATEAUGUAY

DÉPÔT PRINCIPAL :

MAISON L. H. HEBERT

IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET QUINCAILLERIES

297, 299, rue St-Paul, Montréal



a préalablement échaudé. Ceci fait, on brise une moitié du caillé, on la sale et on la met sous poids pour faire écouler le petit-lait qu'il peut y avoir encore. Puis le fromage, enveloppé d'un linge, est placé dans une autre éclisse préalablement échaudée.

Ces diverses opérations demandent à peu près depuis sept heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Il faudra ensuite huit heures pour presser le fromage. Le poids de la presse dont on se sert varie entre 1,600 et 2,000 livres. On pique le fromage, à travers les trous de l'éclisse avec des brochettes. On le sort de la presse plusieurs fois pour le retourner, enfin on le passe au saloir.

Généralement, pour saler le fromage, on le plonge dans une saumure, où il reste plusieurs jours, pendant lesquels on a soin de le retourner plusieurs fois. Cela fait, le fromage est placé sur une planche à saler et journellement, pendant huit à dix jours, on frotte de sel la superficie. Si le fromage est gros, on l'entoure de cerceaux de bois ou d'un linge très clair pour l'empêcher de se fendre et de couler, ensuite on le lave dans de l'eau chaude ou dans du petit-lait chaud. On l'essuie dans un linge et on le met sur la planche à sécher, où il reste une semaine; après quoi, on les transporte dans le magasin.

Pendant tout le temps qu'ils restent dans le magasin, dont la température doit être plus élevée, les fromages sont frottés de beurre frais, légèrement essuyés et retournés une fois par jour. Il faut de six à dix mois pour qu'un fromage de dimensions moyennes arrive à la maturité; quant aux fromages de grandes dimensions, il leur faut deux ans.

Le Chester a la forme cylindrique; son poids est généralement de 60 livres; la pâte est jaune orangé.

LES TRAITÉS DE COMMERCE DE L'ALLEMAGNE

La plupart des traités de commerce allemands doivent arriver à expiration en 1903. Se préoccupant, dès maintenant, de cette échéance, l'Allemagne a décidé de demander à ses producteurs de lui fournir tous les renseignements pouvant servir de bases aux négociations futures. Voici comment on procède en Allemagne :

Le prince de Hohenlohe a institué, en novembre 1896, une "députation économique", composée de trente membres, représentant l'agriculture l'industrie et le commerce, députation chargée d'examiner et de proposer les mesures à prendre pour protéger et développer l'industrie nationale. A cette fin, le gouvernement a mis à la disposition de la députation tous les traités anciens et actuels de l'Empire avec les Etats étrangers, ainsi que les traités de commerce et de navigation conclus entre certains autres pays. En outre il a fait dresser un tableau synoptique et comparatif des traités douaniers de tous les pays, où, d'un coup d'œil, on peut constater non seulement les différences douanières par ordre géographique, mais par ordre industriel.

Ce tableau est achevé pour les industries textile, alimentaire, métallurgique et minérale. Il comprend les tarifs de soixante-cinq pays. Il indique les chiffres exacts de l'exportation et de l'importation pour l'industrie allemande pendant les années de 1880 jusqu'en 1896 avec la Belgique, la Roumanie, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Serbie, la Suisse et l'Italie.

Un travail analogue est en préparation pour les autres industries. De plus, on a commencé la statistique des chiffres de production, dont la valeur est examinée par 300 ex-

MARINADES

HEINZ

Les visiteurs de notre manufacture remarquent toujours l'extrême propreté apparente dans tous les départements.

QUELQUES-UNES DE NOS SPÉCIALITÉS

Marinades Sucrées. Baked Beans, sauce aux Tomates.

India Relish.

Chutney aux Tomates.

Ketchup aux Tomates

— EN VENTE PAR —

Hudon, Hébert & Cie,

MONTREAL

H. P. Eekardt & Co.,

TORONTO.

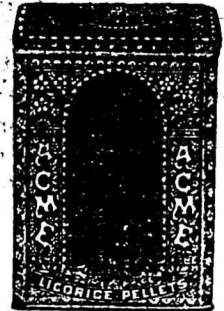
MEDAILLES

PARIS
CHICAGO
ANNVERS
ATLANTA

The GENUINE
Always bear this
Keystone trade-mark.



REGLISSE



La Réglisse Y & S, 4, 6, 8, 12 ou 16 batons à la livre, empaquetée dans des feuilles de laurier, 25, 50 et 125 lbs net à la caisse. Il n'y a rien qui fasse un étalage plus attrayant chez les pharmaciens qu'une caisse de cette marchandise. Ventes promptes et profits très rémunérateurs. Les préparations à la réglisse de YOUNG & SMYLIE sont très efficaces pour les maladies de la gorge et sont délicieuses comme bonbons. En vente chez tous les pharmaciens de gros. Catalogues illustrés sur demande.

Etablis en 1845

Young & Smylie, Brooklyn, N.Y.

perts. Quant à l'enquête concernant l'agriculture, elle se fait avec le concours des Chambres et des Associations agricoles, qui ont provisoirement soumis des questionnaires spéciaux à 10,000 agriculteurs ; des demandes de renseignements ont été aussi envoyées au *Bauernvereine* et aux coopératives agricoles.

On voit avec quel soin, quelle précision, le Gouvernement allemand procède à la révision de ses tarifs, déjà si admirablement combinés en vue de la protection nationale. On peut s'attendre à des "merveilles." pour 1903.

STERILISATION DES TONNEAUX

Une amélioration dans l'emploi des tonneaux aurait été réalisée par un nouveau système de stérilisation breveté. La possibilité de rendre les tonneaux stériles sous tous les rapports, avant de les remplir avec de la bière, était l'objet de nombreuses recherches et de grandes dépenses pour un certain nombre de brasseurs. On lavait les tonneaux avec de l'eau bouillante, on y injectait de la vapeur, ou les deux simultanément, mais tous ces moyens n'agissant que sur la surface intérieure du tonneau ne suffisaient pas pour créer un tonneau parfaitement stérile, c'est-à-dire un tonneau dans lequel tous les organismes contenus dans le bois fussent détruits.

Le procédé imaginé permet de réaliser cette condition ; il s'accomplit à une température relativement basse, de sorte que non seulement on économise la vapeur, mais on évite tous les effets nuisibles qu'exerce sur le bois des tonneaux une température trop élevée. L'appareil, décrit par le journal la *Bièrre*, consiste en une chambre isolée, construite de façon à pouvoir être facilement remplie et vidée ; elle est pourvue d'un conduit de vapeur et

d'un thermomètre électrique. Les tonneaux vides sont placés dans la chambre dans laquelle on introduit la vapeur qui s'y répand ainsi, puis pénètre dans le tonneau par le trou de bonde et celui de vidange.

Par ce procédé le bois du tonneau est chauffé sur les deux surfaces en même temps de manière que la température très élevée se propage dans toute la masse du bois. Les avantages que nous ce procédé sont les suivants : le bois de chaque tonneau est stérilisé dans toute sa masse ; une telle stérilisation est assurée avec une température relativement moins élevée, de façon que la durée du tonneau est prolongée considérablement.

Notre changement de format

COMMENT IL EST ACCUEILLI

(Suite).

HUDON, HEBERT & CIE,
Importateurs et épiciers en gros.
Montréal, 2 février 1899

MM. A. et H. LIONAIS,
Ed.-propriétaires du PRIX COURANT,
En ville.

Messieurs,

J'aurais voulu être le premier à vous féliciter de l'heureuse transformation que vous avez faite du PRIX COURANT. Malheureusement, au moment même où paraissait votre premier numéro, mon médecin m'avait condamné à garder la chambre.

Je tiens cependant à vous féliciter de votre esprit d'initiative. Sous son nouveau format, le PRIX COURANT est d'une lecture plus facile, plus agréable et surtout plus pratique. On le lit plus à l'aise et on le consulte plus volontiers. L'annonce y paraît avec plus d'avantage, encadrée dans d'excellents articles d'actualité.

A tous les points de vue, le PRIX COURANT m'intéresse beaucoup.

Avec mes compliments, agréez, messieurs, mes cordiales civilités.

ALBERT HÉBERT,

De Hudon, Hébert & Cie.

Ces Deux Mains

“Les deux mains enlacées”—c'est la vignette que vous trouverez profit à rechercher lorsque que vous achèterez du Bicarbonate de Soude. Ces deux mains signifient 98 $\frac{5}{100}$ de Bicarbonate de Soude pur dans la marque “Hand in Hand.”

Et aussi, c'est la marque qui ne varie jamais dans l'uniformité absolue de sa grande force. Parce qu'il est si pur il est vraiment blanc. Il maintient le commerce—“le commerce ne veut pas l'abandonner parce qu'il ne le désire pas.” Il maintient la clientèle fidèlement.

Vendu par les principaux marchands de gros.

**A. P. Tippet & Cie, Agents Generaux,
Montreal.**

TOUS LES EPICIERIS

Qui désirent tenir
ce qu'il y a de mieux
devraient avoir en
magasin les.....

Eaux Gazeuses

de
Timmons

•
Médailles et
Diplômes obtenus
pour
l'excellence et la
qualité.



M. TIMMONS & SON

90-92 COTE D'ABRAHAM, QUEBEC.

M. l'Echevin H. B. Rainville, Président du Comité des Finances de la Ville, parlant en présence d'un groupe de Commerçants dimanche dernier, admirait le nouveau format du PRIX COURANT qu'il trouve très pratique et très agréable tout à la fois.

M. O. B. Séguin de Saint Paul l'Ermitte trouve le PRIX COURANT très intéressant et très commode à lire et à consulter sous son nouveau format.

M. L. H. Gaudry, 101 rue St-Jean, trouve notre nouveau format on ne peut plus commode et apprécie hautement l'initiative que nous avons prise.

Yamaska, 28 janvier 1899.

LE PRIX COURANT,

Mes félicitations pour le changement du format.

Votre etc.,

ANTOINE CAMIRÉ.

St Tite, 25 janvier 1899.

LE PRIX COURANT, Montréal.

Inclus vous trouverez mon abonnement à votre journal LE PRIX COURANT, avec toutes mes félicitations pour votre nouveau format.

Bien à vous

J. Aristide Lambert.

Warwick, 27 janvier 1899.

LE PRIX COURANT, Montréal

Messieurs.—Recevez, avec mon abonnement, mes souhaits de prospérité pour votre journal, je vous félicite de son nouveau format.

Votre tout dévoué.

F. BARIL.

Montréal, janvier 31 1899

LE PRIX COURANT MONTREAL,

Messieurs.—Recevez mes félicitations, pour le changement de format du PRIX COURANT, ainsi que pour l'excellent service de bons et utiles renseignements, que vous offrez chaque semaine au commerce canadien-français.

Bien à vous

JULES BOURBONNIERE.

Secrétaire de

La Cie de Lumière Electrique Impériale.

St Hyacinthe, 28 janvier 1899

LE PRIX COURANT, Montréal

Messieurs — Veuillez trouver ci-inclus un mandat-express en règlement de mon abonnement, pour jusqu'à la fin de l'année 99. Vous souhaitant de nouveau succès.

Je demeure votre bien dévoué.

E. BRODEUR.

A. Grenier, épicier et marchand de vins.

Québec, 28 janvier 1899.

LE PRIX COURANT, Montréal.

Messieurs,

Veuillez trouver inclus un mandat de poste pour l'abonnement de votre journal. Je vous félicite de la bonne idée que vous avez eue en changeant le format, car je trouve qu'il est plus commode.

Votre bien dévoué,

A. GRENIER.

Montréal 27 janvier 1899.

MM. A et H Lionals

Editeurs du PRIX COURANT, Montréal.

Je suis avec attention et je lis avec plaisir LE PRIX COURANT. Son nouveau format me plaît beaucoup ; il facilite la lecture et met l'annonce en relief, ce qui est un avantage pour le lecteur comme pour l'annonceur.

Je vous félicite bien sincèrement de votre esprit d'entreprise et je suis convaincu que le commerce secondera vos efforts. Je le souhaite, dans l'intérêt même du commerce que vous défendez avec une rare vigueur.

Bien à vous

ALPHONSE RACINE.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. Sommaire du No 3 (21 Janv. 1899).

1o Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas) par M. A.-H. Savage-Landor. — 2o A travers le monde : Les fermes d'essais aux Colonies, par P. Boundarie. — Les chemins de fer dans l'Indo-Chine française. — 35 Questions politiques et diplomatiques ; L'enclave de Livlia. — 4o La France à l'Etranger : Les régions du Haut-Tonkin ; Notes sur la région de Ha-Giang, par Ned Noli. — 5o Livres et Cartes. — 6o L'Armée autour du monde : France ; La tenue de l'artillerie de marine aux colonies ; la cuisine militaire. — Belgique : Les fortifications d'Anvers. — Allemagne : Les progrès militaires ; une innovation dans la marine allemande ; augmentation des troupes au Kameroum. — Espagne : La réorganisation de l'armée péninsulaire. — Etats-Unis : Le rapport du major-général Miles. — Suisse : L'assurance militaire dans l'armée suisse.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

La Cie Royale Electrique

MONTREAL, QUE.

— Manufacturiers —

TORONTO, ONT.


d'Outillages et d'Appareils d'Electricité

Seuls Fabricants au Canada du

Systeme "S. K. C." Diaphase

**De Générateurs de Courants Alternatifs,
de Moteurs et de Transformateurs**

Au moyen duquel les lumières incandescentes, les lumières à arc et les forces peuvent être fournies par le même dynamo et le même circuit.



↑ **Dynamos à courant direct,
Moteurs à courant direct,
Générateurs pour Tramways,
Outillage complet de Tramways,
Dynamos pour lumière à arc,
Lampes à Arc, par série ou multiples,
Fils de toutes sortes,
Fournitures d'électricité.**



— AGENT AU CANADA POUR —

La Lampe Incandescente 'Royal Beacon'

Pour Stations centrales, Tramways, Transmissions de Force,
Appareils, Travaux de Mines et Moulins de tout genre.

Spécialité d'Appareils Electriques complets pour Fabriques.

✉ Correspondance sollicitée. ✉

REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

FINANCES

Montréal, 2 février 1899.

La "Union Bank of Halifax" annonce un dividende de 3½ p.c. sur son capital-actions payable le 28 courant.

La Bourse de Montréal est moins active que la semaine dernière quoique avec un bon courant de transactions cependant.

Quelques fractions ont été perdues par certaines valeurs dans lesquelles on retrouve les actions chères au public de la bourse.

La tendance du marché n'est cependant pas à la baisse; mais certaines valeurs ont été assez haut cotées pour qu'elles subissent un moment d'arrêt dans leur ascension; une inflation ne pourrait que leur être préjudiciable.

Une action nouvelle a été mise sur notre marché, celle de la Twin City Street Railway Co. Cette compagnie exploite les lignes électriques de St. Paul et de Minneapolis et jouit d'un privilège perpétuel d'exploitait on. Son capital est de \$15,000,000 en actions ordinaires et de \$3,000,000 en actions préférentielles; elle a émis des obligations au montant de \$11,000,000. En 1897, ses recettes brutes ont été de \$1,960,000 et en 1898, jusqu'à fin novembre ses recettes brutes ont été de \$1,819,178 et en novembre de \$177,620.

Mardi, les actions mises sur la liste ont ouvert à 64½ et fermé à 65½; aujourd'hui, en clôture, elles sont à 67½, vendeurs et à 67, acheteurs, 225 actions vendues à ce prix cet après-midi.

Les principales valeurs ont réalisés les prix suivants aux dernières transactions: War Eagle \$3.46; Duluth pref. 11; Duluth ord. 4½; Payne Mining, \$3.30; Montreal Gas, 213; Chars Urbains de Toronto, 113½; Chars Urbains de Montréal, (nouvelles), 290½; (anciennes), 293; Dominion Cotton, 110½; Coloured Cotton, actions, 77½, bons 105; Montreal Cotton, 159; Cable Commercial 292½; Montreal Telegraph, 175; O. P. R., 86½; Richelieu et Ontario, 107½; Royal Electric, 162.

COMMERCE

On traverse maintenant très facilement d'une rive à l'autre, de sorte que les marchands viennent en plus grand nombre s'approvisionner dans le commerce de gros.

Nous sommes informés cependant que les communications ne sont pas partout aisées à la campagne. Ainsi, on nous dit qu'à une trentaine de milles de Montréal, on est contraint de se servir de voitures d'été, de sorte que les transports sont rendus impossibles à une certaine distance où des voitures d'hiver sont indispensables.

L'approche du carême se fait sentir dans le commerce d'approvisionnement de bouche, mais modérément et en rapport avec les adoucissements apportés par les autorités ecclésiastiques aux règles habituelles concernant le jeûne.

En remerciant Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal d'avoir fait connaître sa décision à ce sujet avant l'époque où le commerce fait ses achats pour le carême nous sommes l'écho de nos lecteurs et certainement aussi du commerce tout entier.

La température plus froide dont nous jouissons a été favorable au commerce de détail qui se ressent néanmoins du calme habituel des affaires qui suit les fêtes et se prolonge jusqu'aux derniers jours de la saison rigoureuse.

Ces temps de calme ne sont pas perdus cependant car les marchands s'organisent pour les luttes présentes et futures. D'une part, ce sont les épiciers qui se défendent contre les pharmaciens; d'un autre côté c'est tout le commerce de détail qui se ligue pour obtenir de la Législature provinciale la taxe réclamée contre les magasins à départements.

Les propriétaires se joignent au mouvement et une campagne sérieuse qui entraînera certainement les commis et les ouvriers se poursuit pour le bien de tous.

Inutile de dire que nous sommes de tout cœur avec ceux qui combattent pour l'existence. Nous avons fait pour eux mieux que des vœux platoniques; nous continuerons, comme par le passé, à leur donner des preuves réelles de notre sympathie et de notre dévouement.

Cuir et peaux—Les prix des cuirs sont fermes; la tannerie parle toujours de hausser ses prix mais n'en fait rien. La même tactique a été employée l'an dernier avec succès au moment des gros achats des manufacturiers de chaussures et du commerce de gros. Les tanneurs, au lieu d'obtenir des ordres morcelés, enlevaient la commande entière des quantités nécessaires pour les besoins de la saison, ce qui leur permettait de mieux diriger leurs achats de matière première et d'organiser leur

POUVEZ-VOUS VOUS EXPOSER

à tenir en stock des marques inconnues de vernis pour les fourneaux (stove polish) dont vos clients n'ont jamais entendu parler, des marques qu'ils ne demandent pas, dont la qualité est inférieure, ne leur donne pas satisfaction et dont la vente a pour conséquence de jeter du discrédit sur votre magasin? Votre meilleur jugement répond NON! Alors vendez

Enameline

The Modern **STOVE POLISH.**

En Pâte, en Pain ou en Liquide

Si vous êtes en affaires pour réaliser des bénéfices, vous trouverez votre profit à tenir tous nos articles.

 J. L. PRESCOTT & CO., NEW-YORK.

G. R. Renfrew & Co.

QUEBEC et TORONTO



Les plus Grands. Manufacturiers de
Fourrures Choies au Canada...

Pardessus pour Hommes, en Drap doublés en
Seal, Martre, Mouton de Perse, Rat Musqué.

Mocassins Indiens et Raquettes en Gros.

Demandez notre Catalogue de Patrons et nos prix-courants de Fourrures.

travail dans les meilleures conditions possibles.

Cette année, les tanneurs suivent la même marche, ils prennent des contrats à longue échéance et garantissent les prix. De gros ordres ont été données par les manufacturiers de chaussures et les négociants en cuirs, dans ces conditions et il est certain qu'ils n'ont pas mal opéré car rien ne fait prévoir une baisse d'ici longtemps.

Les peaux vertes sont sans changement à notre liste de prix courants. Celles de bœuf No 1 sont fermes à 9c la lb et on paie parfois 9½c aux bouchers.

Draperies et nouveautés. — Le commerce de gros a maintenant terminé l'inventaire; il est généralement satisfait des résultats de l'année écoulée. Le chiffre des ventes a été supérieur à la moyenne des quatre ou cinq années précédentes et a laissé des bénéfices plus réels car le nombre des faillites a diminué dans de larges proportions.

L'année 1899 a eu un bon début, les ventes sont plus fortes et en n'a pas eu en janvier les pertes habituelles.

Les voyageurs sur la route sont satisfaits de l'état des affaires et prévoient une amélioration pour un prochain avenir.

Le commerce de détail à la ville pourrait être meilleur; le plus gros des achats se fait dans les magasins à départements qui accaparent de plus en plus la clientèle qui peut payer au comptant. Espérons que la taxe proposée sur les grands bazars aura l'effet voulu et que le marchand de nouveautés retrouvera bientôt son client un moment égaré.

Epiceries, vins et liqueurs. — Les sucres jaunes raffinés *Creams* ont été baissés de 10c par 100 lbs. Nous cotons, à Montréal, les jaunes raffinés de \$3.80 à \$4.20, au lieu de \$3.80 à \$4.30.

L'écart était trop minime entre les *creams* à \$4.30 et les extra granulés blancs à \$4.35, c'est là la seule raison qui a amené les raffineurs à baisser leurs prix.

Les poivres sont en hausse sur les marchés primaires mais sans changement ici, du moins pour le présent.

Les fruits secs sont à prix stationnaires; cependant nous indiquerons qu'il est offert actuellement, sur le marché, des raisins de Valence de la récolte de 1897, très bien conservés aux prix de 2½c à 3c la lb.

La glucose a fait une avance de ½c par lb, on la cote suivant emballage de 2½c à 3c la lb.

Fer, ferronneries et métaux. — Les clous de broche ont fait une avance

de 10c. par 100 lbs. Les fabricants ont pour prix de base \$1.95. et on s'attend, comme nous l'avons déjà annoncé, à une hausse jusqu'à \$2.00 et peut-être même davantage.

Le commerce de gros vend encore aux anciens prix, c'est-à-dire sur la base de \$1.85, grâce à des achats faits avant la première hausse.

Le fil de fer poli et brûlé, se trouve à peu près dans les mêmes conditions, ceux qui ont du stock acheté au bon moment vendent encore avec un escompte de 37½ p. c. mais ceux qui sont obligés d'acheter en fabrique pour remplir les commandes de leurs clients ne peuvent vendre qu'avec un escompte de 30 et 5 p. c.

Pour le moment nous ne changeons pas nos listes de prix pour les deux articles ci-dessus.

Ou annonce comme presque certain une hausse sur les boulons.

Huiles, peintures et vernis. — L'huile de pétrole canadienne fait une avance de ½c par gallon; elle vaut au gallon 13½c par quantité d'un char et 14½c par quart.

Poisson — La demande s'est un peu fait sentir, pas assez cependant pour influencer les prix quoique les stocks sur place soient relativement importants.

Produits chimiques et drogueries. — Une hausse sensible est à signaler sur le sulfate de cuivre ou vitriol que les uns cotent de 6 à 8c et les autres de 6½ à 7½c la lb, tandis que la semaine dernière on l'obtenait depuis 4½c la lb.

Salaisons, saindoux, etc. — Rien de particulier dans le commerce des provisions, qui est tranquille et sans changement de prix.

Si votre première annonce ne réussit pas, essayez-en une autre.

**Une publicité constante
Apporte le succès!!!**

Comment le monde saurait-il que vous possédez quelque chose de bon si vous ne le faites pas connaître ?

**FARINE,
SON,
MOULÉE,
GRAINS.**

Nous invitons les...

BOULANGERS et les **MARCHANDS DE GRAINS**
à venir nous voir. Nos prix les intéresseront certainement.
J. B. PELLETIER & CIE, 232 Rue Saint-Paul, Montréal.
S'occupent également de Grandes Glaces (Plate Glass), Miroirs et Biseautage.

La Grande Popularité des

CACAO et
de **Gowan**
CHOCOLAT

Est due à sa pureté absolue
et à son excellence.

Ils devraient se trouver dans toutes les
maisons. Chaque épicier du Dominion de-
vrait les avoir en magasin.

DÉPOT DE GROS :

209 rue McGill, - Montréal.

Le "WALLA GALLA" (Enre-
gistré)

ou Thé de la Croix Rouge

Vendu en paquets, à 40c., 50c. et 60c. par livre.

Clubhouse (Enregistré)

Vendu en Canistres de 2 livres et en boîtes de
ferblano de 50 et 100 livres. Ce sont les théa les
plus choisis qu'il y ait au Canada. Tous les
épiciers trouveront leur profit à les vendre. :-

Empaquetés et mélangés par

The
Cowan, Ramsay Co, Ltd., Toronto.

Téléphone Bell Main 2461.

...Boite Poste 62.

N. F. BEDARD

MARCHAND ET COMMISSIONNAIRE EN

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, Etc.

ET NEGOCIANT DE

Fournitures et Matériaux pour les Fromageries et Beurreries

BOIS DE BOITE A FROMAGE, PROVENANT DES MEILLEURS MOULINS D'ONTARIO.

Cotations spéciales pour quantités d'un char ou
plus livrées dans toutes les parties de la province.

Canistre **EMPIRE STATE**, SANS RIVALE
AU CANADA.
PRIX MODÉRÉS ET CONDITIONS FACILES.

N. F. BEDARD, 32-34 rue Foundling, Montreal

Revue des Marchés

Montréal, 2 février, 1899.

GRAINS ET FARINES

MARCHES ETRANGERS

La dernière dépêche reçue de Londres par le Board of Trade, cote comme suit les marchés du Royaume-Uni, à la date d'hier :

“Londres — Chargements à la côte, mais sans affaires. Chargements en route, mais facile avec tendance à la baisse.

“Liverpool, blé disponible, lourd ; maïs, disponible, tranquille ; blé No 2 rouge d'hiver 6s 3d ; maïs américain mélangé disponible, 3s 9½d vieux. Farine première à boulanger de Minneapolis 19s. Futurs : blé, 5s 9½d mars ; 5s 8½d mai. Maïs tranquille 3s 7½d mars ; 3s 7½d mai.”

A Paris, le blé est à frs.21 65, mars ; frs 21 75 juin. La farine à frs.45.45 février ; frs.45.80 juin.

On lit dans le marché français du 14 janvier :

“La semaine que nous venons de traverser a encore été marquée par des conditions météorologiques absolument déplorables au point de vue des intérêts agricoles ; la pluie est tombée presque chaque jour en grande abondance et la température est restée anormalement douce, continuant à favoriser le développement déjà excessif des mauvaises herbes et permettant à la vermine, que des froids trop passagers avaient seulement engourdie, de recommencer ses ravages. Il est vrai de dire que dans l'intervalle des aversees, la culture a pu poursuivre d'une façon assez satisfaisante les travaux préemptoires en vue des semailles de printemps, mais il n'en reste pas moins vrai qu'en ce qui concerne les céréales d'hiver un temps rude serait maintenant nécessaire, d'autant que avec la pousse trop en herbe dont les blés donnent partout le spectacle, on pourrait redouter bien des déboires si de fortes gelées tardives venaient à se produire par la suite.”

Les marchés américains très forts à la fin de la semaine dernière ont recédé depuis lundi, principalement par suite de fortes réalisations.

La baisse sur les marchés anglais et du continent européen a été également un facteur de baisse chez nos voisins.

Le rapport du gouvernement indiquant une récolte totale en blé de 675

millions de minots a également poussé à la baisse.

Le peu de demande pour l'exportation n'a pu raffermir les marchés.

Comme résultat, le blé de mai qui, vendredi dernier, avait monté jusqu'à 78½ était hier, en clôture, à 74½ sur le marché de Chicago.

Le blé de juillet, aux mêmes dates, fermait respectivement à 75½ et à 72½.

Quant au blé au comptant, sur le même marché, il conserve une avance de 2c sur le prix de la semaine dernière.

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des Etats-Unis :

Chicago, No 2, rouge.....	74
New-York, No 2, rouge.....	82½
Duluth, No 1 du Nord.....	70½
Détroit, No 2 rouge.....	73½

Les principaux marchés de spéculation ont fermé comme suit, à la date d'hier :

	Mai	Juil.
Chicago.....	74½	72½
New-York.....	78½	76½
Duluth.....	72½	73½
Détroit.....	76½	73½

Voici les prix en clôture sur le marché de Chicago pour chaque jour de la semaine écoulée pour les livraisons futures :

	Mai	Juillet
Jendredi.....	77½	75
Vendredi.....	78½	75½
Samedi.....	77½	74½
Lundi.....	76½	74½
Mardi.....	74½	72½
Mercredi.....	74½	72½

MARCHES CANADIENS

Nous lisons dans le “Commercial” de Winnipeg du 28 janvier 1899 :

“Le marché local a suivi Chicago en avançant ses prix et l'augmentation pour la semaine pour le No 1 dur en magasin à Fort William est de 6c par minot. A la fin de la semaine dernière, 68c pour le No 1 Fort William a été le prix de clôture. Lundi il y a eu une avance à 68½c ; mardi à 70c ; mercredi de 71c à 71½c ; jeudi, 74c et hier (vendredi), les prix payés variaient de 73½ à 74½c, suivant les fluctuations du marché extérieur. Le No 2 dur et le No 1 du nord continuent à 3½c en dessous du prix du No 1 dur et le No 3 dur et le No 2 du nord et 1 du printemps à 7c au-dessous du No 1 dur.

Pour livraison en mai des ventes sur base 1 dur ont été faites hier à 77½ et 78c

Blancheur

Eau de Javelle supérieure pour le la-
vage.
Annoncée dans les journaux quotidiens.
La favorite des ménagères.
Rend le linge blanc comme neige.

Écrivez à... **JOHN BROADHURST & CO., 708 rue St-Laurent, Montréal**

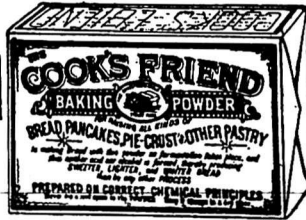
(Voir nos prix courants)

ou Téléphonez: Bell East 172.

POUDRE A PATE

TOUS LES EPICIERIS DE GROS
VENDENT DE LA

Cook's Friend



Cook's Friend

Le Nec Plus Ultra
de la Qualité.

La
Seule
Véritable.

Amène la clientèle et la maintient.

Fabriquée par W. D. McLAREN, MONTREAL.

BERNIER & CIE,

GRAINES DE SEMENCES,
GRAINES FOURRAGERES,
ETC., ETC.

MARCHANDS DE GRAINES

— BUREAU ET ENTREPOT : —

Pres de la Gare du Grand Tronc, ST-HYACINTHE.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.

Elles donnent satisfaction

...LES **Allumettes**

NEW DOMINION ET PHOENIX

Se vendent bien, elles donnent un bon profit au détailler,
et donnent satisfaction aux clients les plus exigeants.
LES AVEZ-VOUS EN STOCK ?

Fabriquées par **HARDY & DUBORD, Mastai, P.Q.**

Hier et jeudi, on a vu un grand nombre d'ordres de vente des marchands de la campagne et il y a eu plus d'activité ici sur le marché au blé durant les deux derniers jours que depuis bien longtemps. Les affaires transigées sont plutôt en spéculation car les prix courants dépassent de plusieurs centins les prix que l'on peut obtenir pour l'exportation et la demande de l'Est du Canada est d'une nature très limitée.

Plusieurs chars de blé mouillé ont trouvé des acheteurs, mais les prix payés sont très irréguliers et les cotations ne pourraient qu'induire en erreur. On pourrait en dire autant du blé séché; il ne semble pas y avoir de prix à coter sur le marché, les prix varient de 3c à 5c par minot. La demande pour le blé sec ou germé est très légère et laisse le commerce indifférent.

La dépêche de Toronto, cote comme suit le marché d'Ontario :

"FARINE : Patente d'Ontario en sacs, \$3.60 à \$3.80; Straight rollers, \$3.25 à \$3.35; Patentes de Hongrie, de \$4.00 à \$4.10; forte à boulanger du Manitoba, de \$3.70 à \$3.80. — BLÉ : Rouge et blanc d'Ontario, de 69 à 70c, nord et ouest; à volaillés, de 69 à 70c; No 1 dur du Manitoba, 85c de Toronto et No 1 du Nord 81c — AVOINE : Blanche, cotée à 29½c, ouest. — ORGE : Cotée de 46c à 47c, ouest. — SARRASIN : Ferme 48c, nord et 50c Est. — SON : des moulins de la ville vendu à \$14.00 et GRU : à \$16.00, en lots de char, f. o. b. Toronto. — BLÉ-D'INDE : Canadien de 35c à 36c, ouest; Américain, vieux 44½c et Américain nouveau de 42½ à 43½c sur rails, ici. — POIS : fermes à 66c, nord et ouest en lots de chars. — FARINE D'AVOINE : lots de chars de farine d'avoine roulée sur rail à Toronto, en sacs, \$3.60; en barils, \$3.70."

Le marché de Montréal est ferme. Nous laissons subsister nos cotes de la semaine dernière pour les blés et la farine de blé.

La demande s'est un peu ralentie pour la farine; néanmoins les meuniers ne font aucune concession sur les prix cotés ci-dessous.

L'avoine est sans changement mais les farines d'avoine ne s'obtiennent plus à moins de \$3.70 le baril et \$1.80 le sac.

Les issues de blé sont toujours en bonne demande et à prix soutenus.

Les pois No 2 ont une avance de ½c, nous les cotons en magasin de 70½ à 71c. Le sarrasin, en bonne demande vaut, en magasin, de 51 à 51½c.

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur.	0 00 à 0 85
" " No 2 dur.	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 1.	0 82 à 0 83
Avoine blanche No 2.	0 00 à 0 32½
Blé d'Inde, Américain.	0 44½ à 0 45
Orge à engrais, 48 lbs.	0 34 à 0 36
Pois, No 2 par 60 lbs.	0 70½ à 0 71
Sarrasin, par 48 lbs.	0 54 à 0 51½
Seigle, par 56 lbs.	0 00 à 0 56

FARINES

Patente d'hiver	\$3 75 à 4 00
Patente du printemps	4 15 à 4 20
Straight rollers	3 50 à 3 65
Forte de boulanger (cité)	3 90 à 4 00
Forte du Manitoba, seconde	3 50 à 3 60

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard,	
en barils	\$3 70 à 3 80
Farine d'avoine granulée,	
en barils	3 70 à 3 80
Avoine roulée, en barils	3 70 à 3 80

FROMAGE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 21 janvier :

"Le fromage a été en demande modérée, et nous avons à reporter des prix plus faciles. Nous cotons aujourd'hui : Canadien coloré, choix, septembre, octobre, 48s à 49s; blanc, 48s à 49s; Canadien août blanc et coloré, 44s à 46s 6d; Etats-Unis, fin, blanc et coloré, 47s 6d à 48s 6d. Les articles de fabrication ancienne sont offerts de 36s à 40s et les qualités inférieures de 28s à 33s par cent livres.

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 20 janvier 1899 :

"Excepté pour des quantités pour le détail, les acheteurs de la campagne refusent de faire des affaires aux cotations récentes et les prix pour les qualités de choix, septembre, se sont légèrement adoucis. La demande cependant porte principalement sur les articles de 44s à 46s.

" Nous cotons :	s. d.	s. d.
Moyens (rare et en demande)	28 0	à 34 0
Canadien et E. U., de vente courante	38 0	à 41 0
Canadien et E. U., coloré, de vente courante	39 0	à 42 0
Canadien, blanc, choix	43 0	à 44 0
Canadien, coloré, choix	44 0	à 45 0
Canadien, blanc, choix, sept.	47 0	à 49 0
Canadien, coloré, choix, sept.	47 0	à 49 0

...LETTRE OUVERTE AUX...

Epiciers et Magasins Généraux

Lorsque vous aurez besoin de sucres et de mélasses, venez nous voir ou écrivez-nous, faites-nous part de ce que vous désirez et nous vous enverrons des échantillons avec les prix et conditions les plus favorables

NOUS GARANTISSONS NOS

MELASSES

BARBADES

(Choix Extra)

et nos sucres jaunes anglais et nos sucres américains granulés égaux aux produits canadiens

Nos prix ne sont pas fixés par d'autres marchands.

JOSEPH WARD & Co.,

Importateurs et Exportateurs

 MONTREAL, P. Q.



LE PRIX COURANT.

Klondyke.....

Les qualités nutritives dans un très petit volume, du Chocolat, l'ont fait devenir un des aliments les plus appréciés des explorateurs dans les pays froids.



De petits morceaux mangés de temps en temps entretiennent l'énergie des hommes

Demandez

le

meilleur

de

tous,

le



*et leur journal une annulation suffisante
pour bien des heures de marche.*



*Dans son dernier livre, l'explorateur
Nansen dit en avoir emporté une grande
quantité.*

CHOCOLAT MENTIER

Dont les ventes annuelles
dépassent

33,000,000 de livres.

HERDT & CO.,

Agents pour le Canada.

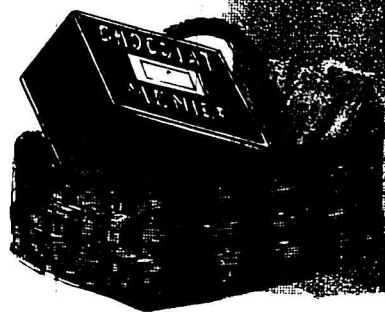
13 rue St-Jean, Montreal.

LE PRIX COURANT.

CHOCOLAT MENIER

DRINK
CHOCOLAT MENIER

MENIER



Importations du Canada et des Etats-Unis : 22,603 boîtes.

MARCHE DE MONTREAL

Le cable nous apprend que les stocks de fromage à Liverpool étaient au 31 janvier dernier de 96,300 boîtes, tandis qu'à pareille date en 1898, ils étaient de 132,164 boîtes. Cette situation est encourageante pour la prochaine campagne qui, à en juger par les prix actuellement payés sur les marchés anglais débutera dans les meilleures conditions. Nous espérons que les fromageries ne viendront pas mettre obstacle à cette perspective favorable par la fabrication du *fodder cheese*.

Ici, les affaires sont tranquilles, acheteurs et vendeurs ayant chacun leurs idées. Le prix de 10c pour le fromage d'automne de la province de Québec est plus ou moins la valeur actuelle du marché.

BEURRE

MARCHE ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 21 janvier 1899 :

« Les arrivages de beurre d'Australie ont été considérables—d'autres arrivages sont attendus et avec quelque anxiété de vendre de la part des importateurs, il y a eu une réduction considérable dans les prix des beurres de toutes provenances, avec peu d'affaires.

Nous cotons aujourd'hui : beurre de crèmerie canadien, frais, de choix, en boîtes, 94s à 98s ; qualité au-dessous 78s à 88s ; Etats-Unis, choix, 84s à 89s. Laites de choix, imitation crèmeries et beurres de fermes canadien se vendent modérément bien de 66s à 74s ; qualités inférieures de 58s à 64s ; les Danois fins sont également réduits de 100s à 108s ; les Australiens font 90s à 100s ; Cork Premiers 102s ; Seconds, 94s ; Troisièmes 86s par cent livres.

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 20 janvier 1899 :

« Il y a une nouvelle baisse dans les prix du beurre Danois ; en conséquence, le beurre canadien a subi le contre-coup de cette baisse. Les qualités inférieures continuent à être en bonne demande à nos cotations.

« Nous cotons :

Ladles des Etats-Unis, tinettes et boîtes.....	66 à 72s
Crèmeries, Etats-Unis, choix, tinettes.....	80 à 85s
Beurre d'Irlande, manufacturés, boîtes.....	87 à 93s
Crèmerie Canadien, choix, boîtes.....	90 à 94s

Crèmerie Canadien, fabrication récente, choix..... 96 à 100s
Crèmerie d'Australie, choix... 98 à 102s
Crèmerie Danois, en barils, choix et grand choix.....106 à 114s
Importations du Canada et des Etats-Unis 6,996 paquets.

MARCHE DE MONTREAL

Le marché au beurre est un peu plus actif, la demande est meilleure de la part des exportateurs.

Nous cotons les beurres de crèmerie nouveaux de 19½ à 19¾ pour les boîtes et de 19 à 19¼ pour les tinettes.

Les beurres en rouleaux sont plus rares et se paient suivant qualité de 14 à 15¼c la lb.

ŒUFS

On nous écrit de Liverpool le 20 janvier :

« Les œufs sont en demande modérée aux environs des cotations récentes s.

Nous cotons les œufs frais canadiens, 7s à 7s 6d ; les œufs canadiens conservés, 6s 4d à 6s 10d ; les œufs du Continent, 6s 3d à 7s 9d ; les œufs d'Irlande, de 9s à 9s 6d.

A Montréal, le marché des œufs est plus faible avec tendance à la baisse pour les œufs frais que nous cotons de 24 à 25c la doz

Les œufs chaulés sont également faibles quoique les prix cotés soient encore de 15 à 16c pour ceux de Montréal et de 14 à 15c pour ceux d'Ontario.

LÉGUMES

Nous cotons :

Salades 60c à \$1.25 la doz ; carottes 25c le panier ; choux, 75 à 90c le quart.

Les haricots triés à la main valent de 90 à \$1 00 par lots de char et de \$1.10 à \$1.20 par minot suivant quantités pour lots de moindre importance.

Les prix d'aujourd'hui sont : le céleri de 25 à 75c la douzaine de paquets ; les navets, 50 cents le sac ; les betteraves de 20 à 25c le panier ; les oignons du pays de \$1 75 à \$2 25 le quart ; et les patates sucrées de \$3.00 à \$4.00 le quart.

Les pommes de terre se vendent suivant quantités 65 à 70c le sac de 90 lbs. et de 58 à 60c en lots de char, suivant qualité.

En primeurs des Etats-Unis, on cote : céleri de Californie de 65 à 70c la doz ; de paquets ; fèves vertes \$4.50 la boîte ; épinards, \$3 50 le quart ; concombres, \$2.40 la doz ; tomates, \$6.00 la caisse et cresson 90c la doz de paquets.

On offre en gros des champignons du Haut-Canada et de la Côte des Neiges, de 75 à 80c la lb et qui se détaillent à \$1.00.

EN VENTE PARTOUT

LE...

CACAO ET LE
CHOCOLAT DE**FRY**250
Médailles d'Or et
Diplomes.

D. MASSON & CIE., AGENTS, MONTREAL.

GRAINS DE SEMENCE

Blé Manitoba, Blé Russie, Avoine Banner, Merveilleuse, Manitoba, &c. Orge, Sarrasin, Pois, Blé d'Inde à silos, Lentilles, Graine de Mil canadien ne et américaine, Graine de Trèfle rouge, blanc, alsike, Mammoth, Vermont, Plâtre à terre, Engrais chimiques, (le plus hautement recommandé). Assortiment des plus complets. Spécialité pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE,

Negociants en gros. Farines, Provisions, Etc.

126 - 140, rue St-Paul, QUEBEC

A. D. MCGILLIS

596, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Achète le Beurre, le Fromage, les Œufs et les Provisions Générales.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE SUPERIEUREMENT INSTALLE.

Kent

La Farine Hongroise de Kent est la farine la plus blanche qui soit sur le marché, si l'on considère sa force.

Leitch.**Farine Forte à Boulanger de Leitch Bros.** est reconnue comme la meilleure. On fabrique un délicieux pain blanc en mélangeant ces deux sortes, toutes deux se valent à peu près. Prix cotés, livrable dans n'importe quelle

localité, fournies sur demande, chars assortis une spécialité, adressé à

JOHN WILKINS, Agent de unerie, 44 rue St-Jean. Montréal.**... GRAINS ...**

Nous sommes acheteurs de toutes sortes de Grains aux prix les plus hauts du marché, quelque soit la quantité dont vous disposiez. -- -- --

Nous faisons un grand commerce d'exportation : faites-nous vos offres.

MICHAUD FRERES & CIE

CHAMBRE 202, BOARD OF TRADE.

38, rue St-Sacrement, MONTREAL

FRUITS VERTS

Nous laissons subsister nos cotes de la semaine dernière :

On cote atocas de \$6 à \$7 le baril ; bananes de \$2 à \$2.25 le régime ; pommes de \$2.25 à \$4 suivant espèces et qualités. Orange navels de \$2.75 à \$3.25 la boîte, seedlings \$2.50 la boîte ; Jamaïque \$3.25 à \$4.25 le baril ; Mexique \$2.50 la boîte ; citron de Messine de \$2.25 à \$2.50 la caisse.

GIBIER ET VOLAILLES.

Les prix sont à peu près soutenus avec un marché tranquille ; la demande se porte principalement sur la volaille fraîche.

Les dindes qui se vendaient de 10½ à 11c ont fléchi de ½c environ.

Nous cotons : dindes de 10 à 10½c pour choix et de 8 à 9c pour qualité au-dessous ; poulets de 6 à 8c suivant qualité ; oies, de 5 à 6c ; canards de 7 à 8c la lb ; perdrix No 1 de 50 à 55c et No 2 30 à 35c la paire ; lièvres, 15c la paire.

PORCS ABATTUS

Peu de demande pour les gros porcs qui sont cotés à \$5 les 100 lbs. On demande de \$5.25 à \$5.50 pour les petits porcs qui sont en meilleure demande.

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

MM. Hosmer Robinson & Co, nous écrivent de Boston, le 26 janvier 1899: D

“Les arrivages pour la semaine dernière sont de 347 chars de foin et 27 chars de paille et 76 chars pour l'exportation. La semaine correspondante l'an dernier 314 chars de foin et 31 chars de paille et 3 chars pour l'exportation.

Les arrivages augmentent un peu, mais il y a une très bonne demande et nous ne pensons pas que les stocks existants aient beaucoup monté. Nous estimons que le marché au foin est dans une condition normale et n'attendons pas de changements d'ici quelque temps.

La farine de seigle est ferme.

Nous cotons :

	Grosses balles.	Petites balles.
Foin, choix	\$12.50 à \$13.00	\$12.00 à \$12.50
— No 1	11.00 à 12.00	10.00 à 11.00
— 2	9.00 à 10.00	9.00 à 10.00
— 3	8.00 à 8.00	6.00 à 8.00
— mél. de trèfle.	7.00 à 8.00	7.00 à 8.00
— trèfle...	6.00	
Paille de seigle, long.	8.00 à 8.50	
seigle mêlée	7.00 à 8.00	7.00 à 8.00
— d'avoine	6.50 à 7.00	6.50 à 7.00

Le marché de Montréal manque d'activité pour le commerce local ; les

prix restent les mêmes que précédemment.

A l'exportation, il se fait quelques affaires, mais sans grand profit pour les expéditeurs.

“ Nous cotons :

Foin pressé No 1, la tonne.....	7 00 à 8 50
do do No 2 do	6 00 à 6 50
Paille d'avoine do	3 50 à 4 00
Moulée, extra la tonne.....	19 00 à 20 00
Grn blanc do	17 00 à 18 00
do No 2, do	16 00 à 17 00
Son (Manitoba) do	15 00 à 16 00
do au char (Ontario).....	00 00 à 00 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	00 00 à 00 00

Et au char :

Foin pressé No 1 à choix.....	6 00 à 7 50
do do No 2.....	4 50 à 5 00
do mél. de trèfle.....	4 00 à 4 50
Paille d'avoine.....	2 50 à 3 50

NOTES SPECIALES

MM. J. P. Pelletier & Cie, 232 rue St-Paul, font un important commerce de farine, son, moulée, grains, etc., sollicitent la visite des boulangers et marchands de grains.

MM. Pelletier & Cie, s'occupent également du commerce de grandes glaces (plate glaces), de miroirs et de tous ouvrages de biseautage et autres dans cette ligne.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la carte d'affaires, qui paraît dans nos colonnes d'annonces, de M. M. W. H. Weir & Son, Courtiers, 113, Rue St François Xavier.

M. W. H. Weir est un des plus anciens membres du Stock Exchange ; c'est une des plus anciennes maisons s'occupant de Stocks. Elle compte parmi ses clients un grand nombre de nos hommes d'affaires Canadiens français.

Les livres de commerce que l'on manie toute la journée doivent être solidement reliés, cela va sans dire ; ils doivent surtout s'ouvrir sans efforts et rester ouverte à plat afin de faciliter les entrées. C'est là le *désideratum* de tous les comptables. M. Edouard Léveillé, un relieur pratique doublé d'un artiste, fabrique des livres de commerce dont la reliure est solide et souple tout à la fois—le dernier mot du confort pour les comptables. Son atelier est au No 37 de la rue St Gabriel.

La Trade Review de Chatham Ont. publiait en décembre un article donnant la description complète des affaires

traitées par la Kent Mills Co Limitée de cette ville. En voici un extrait :

“ C'est une des compagnies meunières les plus considérables du Dominion ; elle possède un immense moulin à farine et à farine de blé d'Inde et un important entrepot pour les fèves ; elle possède également un moulin à farine et un entrepot pour les fèves à Blenheim ainsi que des entrepôts aux places suivantes ; Ennett, Eberst, Darrel, Dresden, Tupperville, North Bothwell, Ridgetown et Muirkirk. — Le moulin de Chatham est un des plus considérables de la province ; il a une capacité de 1200 barils par jour de farine et de farine de blé d'Inde ; c'est peut être le moulin le mieux outillé du pays. Le *Système de Blutage Girator* est une des créations de la compagnie. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain numéro. Mr Jno Wilkins, agent des meuneries 44 rue St Jean, Montréal est l'agent autorisé de la Kent Mills Co ; il représente également MM. Leith Bros. Meuniers du Manitoba et M. Walter Thompson le plus grand fabricant de farine d'avoine au Canada.

IMPRIMERIE - RELIURE.

JOB! JOB!

100,000 TETES DE COMPTES

A Imprimées par lot de 5000.

\$1.00 du 1000, D'ICI AU 1ER MARS

C. A. MARCHAND,

Tel. Bell main 2935.
Marchand 968.

38, cote St-Lambert

F. E. JODERY & CO.

Marchands a Commission

POUR LA VENTE DE —

Beurre, Fromage, Œufs, Volailles
et tous autres Produits de la Ferme.

Nous vendons seulement a commission et agissons pour le compte de nos clients comme s'il s'agissait de la vente de nos propres marchandises, et rendons un compte fidele de nos ventes.

Grande expérience. Localité centrale.

Références : Merchants' Bank of Canada, Montreal.

8 et 10 RUE LEMOINE

MONTREAL.

Chronique de Québec

Mercredi, 1er février 1899.

Le mois de janvier s'est terminé dans un froid intense qui dure et se continue depuis plusieurs jours, ce qui a eu l'effet de gêner un peu le va-et-vient des acheteurs, dans un temps où, du reste, rien ne presse pour faire des emplettes. Le commerce, dans le gros et le détail, a donc été très peu actif, et les ventes à réduction, qui sont à l'ordre du jour, n'ont pas eu le résultat espéré dans les magasins de nouveautés qui se font, à ce propos, une singulière et intéressante concurrence. Peut-être y a-t-il excès d'une bonne chose là-dedans. Il est certain que, tous les magasins annonçant de la marchandise à vil prix, le public acheteur est attiré un peu partout, tirailé en quelque sorte de droite et de gauche, et, ne sachant exactement où donner de la tête, préfère s'abstenir pour le moment et remet à plus tard la visite des établissements en question. C'est ce qui est arrivé dans cette dernière huitaine de janvier.

L'intérêt principal, pour tout ce qui concerne notre ville au point de vue des affaires, se concentre à la chambre de commerce, à la commission du havre, et à la législation.

Le bureau de la chambre de commerce continue d'être très actif et très pratique dans son travail. Le fait est que nous assistons à ce que nous pourrions appeler une régénération de ce facteur important de notre prospérité. La réunion de cette semaine a été plus spécialement la question des bateaux traversiers entre Québec et Lévis pour ce qui touche au service de l'Intercolonial.

La réponse du ministre des chemins de fer alléguant comme raison de l'insuffisance du service le fait que le contrat de la cité de Québec avec la compagnie des traversiers n'oblige pas celle-ci à faire circuler ses bateaux après cinq heures en hiver, est une piètre et misérable excuse. On fait remarquer à bon droit qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de combler la lacune et d'assurer un service additionnel qui corresponde avec le service des trains de l'Intercolonial. Dans le cas spécial qui nous occupe, avec la circulation des trains de nuit, il faut un service de nuit pour les traversiers, et c'est au gouvernement fédéral d'y voir dans l'intérêt du public voyageur. C'est la position prise par le bureau de la chambre de commerce, et c'est la seule raisonnable et juste.

La commission du havre est entrée

résolument dans la voie des améliorations, par une série d'actes qui démontrent qu'elle entend aller de l'avant. On met maintenant à l'étude le projet de construire un bassin de carénage sur la rive nord du fleuve, celui de Lévis restera ce qu'il est ou recevra les améliorations nécessaires. C'est affirmer le principe que deux bassins sont devenus nécessaires dans le port de Québec. Il ne nous appartient pas d'exprimer une opinion à ce sujet. La chose nous paraît devoir provoquer des adhésions et des résistances, mais elle est digne de l'attention des hommes d'affaires, et doit être traitée à son mérite, sans que les misérables questions de clocher viennent mettre obstacle à ce qui peut faire la prospérité de cette partie-ci de la province.

En tous cas, nous avons confiance dans l'administration des commissaires du havre, qui nous paraissent travailler ferme dans l'intérêt de Québec. Nous en voyons une preuve dans le fait que l'opinion publique à Montréal commence à s'émouvoir de ce qui se passe chez nous. Tant mieux. C'est une indication que la ville de Québec n'est plus la ville momifiée d'autrefois.

EPICERIES

Sucres : Jaunes \$3 85 à \$4.25 les cent livres ; Extra ground, 6½ à 6¼c ; Granulé, \$4.40 à \$4.50 ; Paris lump, 6½ à 6¼c.

Siròps : Barbades pur, tonne, 33 à 35c ; tierce 36 à 38c.

Conserves en boîtes : Saumon, \$1.45 à \$1.60 ; homard, \$2.50 ; tomates, 95c à \$1.00 ; blé-d'inde, 85c à 90c ; pois, 90c à \$1.00.

Beurre : Frais 14 à 15c ; Marchand 12c à 13c ; de Beurrerie, 18 à 20c.

Allumettes : Dominion, \$2.25 à \$2.50 ; Raisins : Valence, 5c à 6c ; "Sultana," 6c à 10c ; Californie, 7c à 8c ; "C. Cluster," \$2.20 ; Imp. Cabinet, \$2.00. Pruneaux de Californie, 8½ à 10c.

Tabac Canadien : En feuilles, 9 à 12c ; Walker "Wrappers," 17c ; Kentucky, 16c et le White Body, 15 à 17c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines (en poches) : Fine \$1.40 à \$1.50 ; Superfine, \$1.60 ; Extra, \$1.70 ; Patent, \$1.80 à \$1.85 ; S. Roller, \$1.75 à \$1.80 ; Forte à levain, \$2.00 à \$2.15.

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario, 40c ; Province, 33½ à 34c ; Orge, 50c ; Son, 80c ; Gruau, \$2.00 à \$2.10 ; Blé d'inde, 50 à 52c ; Pois, 85c ; Fèves, \$1.10

Sel : En magasin, 40c ; fin, ½ de sac, 32c ; gros sac, \$1.15.

Lard : Short Cut, \$17.00 ; Clear \$16.50 ; Saindoux pur, en seaux, \$1.65 à \$1.85 ;

Composé, \$1.20 à \$1.40 ; en chaudière, \$1.15 à \$1.20.

Poissons : Morne salée, \$4.25 à \$5.00 ; saumon, \$15.50 à \$17.00 ; harengs, \$4.50 à \$5.00 ; anguilles, \$3.75 à 4.00.

Dans la législature, le bill de la cité de Québec a donné lieu à certaines passes-d'armes d'un intérêt palpitant. L'incident s'est produit à propos du pouvoir que demandait le conseil de ville de lier les contribuables jusqu'à concurrence d'une somme de \$500,000 pour l'entreprise du Pont, sans la formalité de soumettre le règlement au vote populaire. Les uns y ont vu un privilège exorbitant donné au conseil de ville.

D'autres ont fait le raisonnement que, la question étant généralement connue et approuvée, il n'y avait pas lieu de dépenser 8 à 10,000 dollars pour obtenir, au moyen d'un plébiscite, le sentiment des contribuables à ce sujet. La presse locale s'est divisée, et l'on a vu que la politiquerie s'est mise de la partie pour embarrasser les promotions du bill. Les choses en sont là pour le moment.

L. D.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 136^{ie} livraison (21 Janv. 1899).—Le trésor de Madeline, par Pierre MacI. —Le duc de Norfolk et la Baraliste. —L'air liquide, par Daniel Bellet. —Un poète paysan, par François Lepage. —Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. —Les timbres-postes : Allemagne : Royaume de Wurtemberg, par Lucien d'Elne.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris

Vin chaud

Faire infuser 30 grammes de canelle dans un litre d'eau bouillante pendant 25 ou 30 minutes ; filtrer, ajouter 1 kilogramme de sucre et 3 litres de vin (le bourgogne est le meilleur), faites chauffer et retirez avant ébullition. Ajoutez quelques tranches de citron et buvez très chaud.

Pour Vieillir les liqueurs jeunes

Tenez-les en bouteilles bien fermées, telles qu'elles, pendant douze heures au bain-marie à 60° ou 70° c, et laissez reposer quinze jours. Après ce temps, votre liqueur (ou vin) aura un goût auquel beaucoup de connaisseurs se tromperont. Mettez-les dans le bain-marie froid, de façon que le verre s'échauffe graduellement.

...Hotel... Jacques - Cartier

J. B. BUREAU & CIE, PROPRIETAIRES

Place Jacques-Cartier, - Montreal

AU CENTRE DES AFFAIRES

Lunch Extra pour hommes d'affaires et hommes de professions.

Cuisine Supérieure.

Service rapide et soigné.

Les primeurs de la saison.

CHAMBRES SPACIEUSES BIEN
ECLAIREES ET BIEN CHAUFFEES.
PRIX RAISONNABLES.

FARINES.

GRAINS, MOULÉE

Provisions générales de toutes
sortes, aux plus bas prix du
marché.

Demandez nos Prix avant d'acheter.

G. G. GAUCHER

MARCHAND DE PROVISIONS EN GROS

83 et 85, rue des Commissaires,

et 22, Place Jacques-Cartier, Montréal

GHS. LACAILLE & CIE

Epiciers en Gros

IMPORTATEURS DE

Mélasses, Sirops, Fruits Sees,
Thés, Vins, Liqueurs, Sucres,
Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et Tarragone.

329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier
MONTREAL.

Quel bon marché!
Combien
sont exquises les

PORK & BEANS

A LA SAUCE TOMATE,

Marque de Clark



AGENT pour le CANADA

La Cie d'Approvisionnement All-
mentaires de Montréal

Les 11 Usines de Amieux Frères
produisent annuellement

9 MILLIONS de BOITES

SARDINES, ROYANS, THON, MAQUEREAUX,

PETITS-POIS, HARICOTS-VERTS, CHAMPIGNONS.

NOS PRIX COURANTS

Nos Prix Courants sont révisés chaque semaine. Ces prix nous sont fournis par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions entre le marchand en gros et le marchand en détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et en comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général, et aucune maison ou manufacturier n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser ce privilège à quiconque en abuserait pour tromper le public.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 2 FEVRIER 1890.

Allumettes.

Telegraph.....	la caisse..	3 20
Telephone.....	" "	3 05
Tiger.....	" "	2 85
Frère payé à destination et 20c. en moins par caisse pour 5 caisses et plus assorties ou non.	" "	2 80
Phoenix.....	la caisse..	1 30
Éagle Parlor.....	par 5 caisses..	1 40

Articles divers.

Bien Parisien.....	lb.	0 13
Bouchons communs.....	gr.	0 30
Brigu esà contreaux.....	doz.	0 35
Brûleurs pour lampes.....	doz.	0 75
No. 1.....	"	0 00
No. 2.....	"	0 00
No. 3.....	"	0 70
Cable coton 1/4 pouce.....	lb.	0 12 1/2
" Manilla.....	"	0 13 1/2
" Sisal.....	"	0 09 1/2
" Jute.....	"	0 09
Cartes à jouer.....	doz.	0 25
Chandelles suif.....	lb.	0 08 1/4
" paraffine.....	lb.	0 08 1/2
" London Sperm.....	"	0 11
" Stéarine.....	"	0 13
Epingles à linge. bte. 5 gr.		0 00

Floclles.....	3 fils.	6 fils.
" "	30 pieds.....	0 50
" "	40 " "	0 70
" "	80 " "	1 00
" "	120 " "	1 25
" "	150 " "	1 50
" "	172 " "	1 40
" "	100 " "	2 55
Graine de canari.....	lb.	0 08 1/2
" chanvre.....	"	0 06
" de colza.....	"	0 04 1/2
" "	"	0 07
Lassis concentré, pur.....	"	0 30
" "	"	0 40
Mèches à lampes No. 1.....	"	0 60
" No. 2.....	"	0 16
" No. 3.....	"	0 13

Bass Ale.

Head Bros. Dog's Head.....	qts dz.	2 55
Guinness Stout.....	pts	1 57 1/2
Head Bros. Dog's Head.....	qts oz.	2 52 1/2
" "	pts	1 50

Cafés.

Cafés rôtiés.....	la livre.
Arabian Mocha.....	31
Imperial.....	28
Java.....	26
Java Siftings.....	26
Moracabo.....	21
Old Gov.....	31
Pure Mocha.....	27 & 29
Rio.....	12 & 15
Standard Java.....	32
" et Mocha.....	32

Chocolats et Cacaos.

Chocolats Menier.

CHOCOLAT MENIER



Boîtes de 12 lbs	0 36
Boîtes de 12 lbs	0 34
Vanille	
Boîtes de 12 lbs	0 34
Boîtes de 12 lbs	0 36

Conserves alimentaires.

Spécialités de W. Clark.

Compressed Corned Beef 1s. la dz.	\$1 20
" "	20
Eng. Brown.....	2s
Boneless Pigs Feet.....	2s
Sliced Smoked Beef.....	1s
Roast Beef.....	1s
" "	1 20
" "	2 20

Potted Meats. 4 oz. tins.

Ham.....	"	0 55
Game.....	"	0 55
Hare.....	"	0 55
Chicken.....	"	0 55
Turkey.....	"	0 55
Wild Duck.....	"	0 55
Tongue.....	"	0 55
Beef.....	"	0 51

Patés.

Wild Duck.....	la dz.	1 10
Partridge.....	"	1 10
Pigeons.....	"	1 10
Wild Hare.....	"	1 10
Ox Tongue Whole 1 1/2.....	"	6 75
" 2 1/2.....	"	8 00
Lunch Tongue. 1s.....	"	2 75
Picnic Beans with Tomato Sauce.....	"	0 60

Soupes.

Mulligatawny.....	"	0 33
Ox Tail.....	"	0 33
Kidney.....	"	3 75
Tomato.....	"	2 25
Vegetable.....	pins.	1 10
Jullienne.....	quarts.	2 20
Chicken.....	"	2 25
Mock Turtle.....	"	2 25

Légumes.

Asperges 4 lbs.....	dz.	0 00
Baked Beans 3 lbs.....	"	1 00
Blé d'Inde.....	2 lbs	0 80
Champignons.....	bte.	0 14

Confitures et Gelées.

Lazenby.

Tablettes de Gelées 13 var.....	pts.	1 20
---------------------------------	------	------

Vignoble Concordia,

SANDWICH, Co. ESSEX, Ont.

Nos célèbres Clarets et Sauternes sont en usage dans tout le Dominion, et donnent la plus grande satisfaction. Vin de messe une spécialité.
Pour prix et renseignements, s'adresser à

E. GIRARDOT & CO.

Viticulteurs et
Manufacturiers de Vins Canadiens.

E. GIRARDOT & CO., SANDWICH, ONT.

NOTRE

FABRICATION :

Lager,

India Pale Ale

Porter,

Royal Stout XXX

BRASSERIE de BEAUPORT

BIÈRES ET PORTERS

De :: Qualité :: Supérieure.

Le commerce trouvera double profit en vendant nos bières et porters. Leur qualité facilitera et augmentera la vente, et par conséquent, le profit du marchand qui retiendra la clientèle en lui donnant à prix égal, pleine et entière satisfaction.

La Qualité

supérieure de nos produits est due à la délicieuse eau des Laurentides, au choix des malts canadiens et irlandais à l'emploi exclusif du houblon de Bavière, sans rival dans le monde entier.

C'est là tout le secret de notre succès.

LA CIE DE BRASSERIE DE BEAUPORT,

Ruelle Ferrault, près de la rue Craig, MONTREAL.
No. 44, rue St-Joseph, QUEBEC.

36 Modèles différents Nuances Variées

Chaussures Souples pour Bébés

De \$2.50 à \$5.50 la douzaine

Une nouvelle ligne de chaussures souples pour Bébés —
élégantes et confortables — placée sur le marché par la

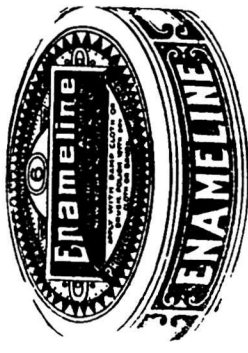
Maison Hector Lamontagne & Cie

304-306, rue St-Paul, Montreal

Un article de très bonne vente à la ville comme à la campagne.

Couperose.....100 lbs	0 56	1 00
Crème de tartre.....lb	0 20	0 25
Extrait de Campêche....." 10	0 10	0 14
en paquets....." 35	0 12	0 14
Gélatine en feuilles....." 0 02½	0 03	0 03
Glucose....." 0 18	0 18	0 20
Glycérine....." 0 40	0 40	0 20
Gomme arabique....." 1 50	1 50	0 20
Gomme spinette....." 1 50	1 50	0 20
Indigo Bengale....." 0 80	0 80	0 80
" Madras....." 4 50	4 50	4 75
Iodure de potasse....." 0 60	0 60	0 75
Opium....." 2 75	2 75	5 00
Poudre de Paris....." 0 07½	0 07½	0 07½
Rose.....(280 lbs)....." 1 50	1 50	3 00
Sels d'Épseom....." 1 75	1 75	2 00
Sels d'Épseom.....100 lbs	1 75	2 00
Soda caustique 60° lbs	2 00	2 25
" 70° " 0 75	0 75	1 00
" à laver.....brl.	2 00	2 50
" Apate....." 0 72	0 72	0 63
Soufre poudre....." 0 02	0 02	0 03
" bâtons....." 2 00	2 00	3 00
" rock, sacs, 100 lbs.	0 90	1 00
Strychnine.....oz.	0 90	0 07½
Sulfate de cuivre.....lb.	1 90	2 00
Sulfate de morphine....." 0 40	0 40	0 45
de quinine.....oz.	0 40	0 50
Sumac.....tonne.	55 00	65 00
Vert de Paris.....lb.	0 17	0 17½
Vitriol....." 0 08½	0 08½	0 12½

Mines.



No 4, 3 doz. à la caisse.....Net	4 50
No 6, 3 doz. à la caisse.....Net	7 50
Mine Royal Dome.....gr.	1 70
" Jones....." 0 00	0 00
" Rising Sun large dz.	0 00
" small....." 0 00	0 40
Mine Sunbeam large dz	0 00
" small....." 0 00	0 35
Silverine, No 8....." 0 00	0 50
" No 6....." 0 00	0 50
" No 4....." 0 00	0 35

Sardines des Gastronomes, qualité extra, ½ bébé vendue....." 0 11	0 11
do, ¾ bébé vendue....." 0 11	0 11
do, ½ basse double couvert....." 0 24	0 24
do, ¾ basse double couvert....." 0 24	0 24
do, ½ haute....." 0 18	0 18
do, ¾ haute....." 0 18	0 18
do sans arêtes ½ b. à bande....." 0 25	0 25
do do ¾ b. do....." 0 21	0 21
Sardines au beurre, qualité extra. do aux truffes ¼ do....." 0 11	0 11
do St-Pierre ¼ do....." 0 13	0 13
do base à clef....." 0 13	0 13
do do do sauce ravigote ¼....." 0 19	0 19
do do do do ravigote ¼....." 0 13	0 13
Royans à la Brillat-Savarin, aux sardines aromatisés ½ ovaie....." 0 13	0 13
Sardines A. F. Lagrave & Fils, bonne qualité, ¼ basse, Tomates choix. ¼ format Club....." 0 28	0 28
Maquereaux au vin blanc....." 0 35	0 35
Harengs marins....." 0 19	0 19
Petits pois Larrave....." 0 13	0 13
" fins à l'anglaise....." 0 13	0 13
" tres fins à l'anglaise....." 0 17	0 17
Champignons Larrave....." 0 19	0 19
" le choucrant....." 0 17	0 17
Harelicots verts moyens à l'anglaise Cèpes au naturel Lagrave....." 0 17	0 17
Artichauts Entiers....." 0 28	0 28
Moutarde aux anchois, à l'huile, aux fines herbes, à la ravigote, le gros flacon....." 0 18	0 18
Le ¼....." 0 09	0 09
Le ½....." 0 20	0 20
Purée foie gras truffée, ¼ bte à clef Paté....." 1 32	1 32
" " " " 1 16	1 16
" " " " 0 45	0 45
" " " " 0 60	0 60

Drogues et Produits Chimiques.

Acide carbonique.....lb.	0 30	0 40
citrique....." 0 50	0 55	0 55
oxalique....." 0 08	0 08	0 10
tartrique....." 0 33	0 35	0 35
Alcools du Cap....." 0 14	0 15	0 15
Alun....." 2 01½	2 01½	2 75
Bicarbonate de Soude, brl.	9 05	9 75
de potasse....." 0 10	0 10	0 16
Bromure de potasse....." 0 05	0 07	0 07
Eau de Javel....." 0 55	0 60	0 60
Formol....." 0 80	0 80	0 85
Camphre américain....." 0 85	0 90	0 90
anglais....." 0 01½	0 02	0 02
Cendres de soude....." 0 02½	0 23	0 25
Chlorure de chaux....." 0 23	0 25	0 25

Beauf (chipped dried)....." 2 93	2 90
Dinde, bte 1 lb....." 2 30	2 40
Patés de foie gras....." 5 25	8 00
Pieds de cochon, bte 1 lb....." 0 00	2 40
Poulets....." 0 00	2 40
Spécialité des Lazarby.	
Soupes Real Turkie.....dz.	0 00
do extra fins....." 3 00	3 75
Soupes assiettes....." 0 00	1 65
do bis carrées....." 0 00	1 65
Spécialités de Johnston's Fluid Beef.	
No. 1, boîtes de 2 oz....." 3 00	3 00
do " 4 oz....." 5 00	6 00
do " 8 oz....." 8 75	105 00
do " 1 lb....." 14 25	171 00
do " 2 lb....." 27 00	324 00
En paquets.	
Nos. 1 & 2, deux doz. à la boîte, une grosse par caisse....." 1 60	1 65
No 3, une doz. à la boîte, ½ gr. par caisse....." 2 00	0 00
No 4, boîtes de 1 et 2 doz....." 1 50	1 60
No 5, " " " " " 1 50	1 60
En bout. de 16 oz.	
Par doz	Par Gr.
En caisse de 1 doz.....\$12 00	\$144 00
Fluid Beef Cordial.	
Liquide.	
Bout de 20 oz....." 15 00	\$180 00
1 doz. par caisse.	
Johnston's Fluid Beef avec Hypo-phosphites.	
Marque—Staminal—Enregistrée.	
Liquide.	
Par doz	Par Gr.
Bout de 2 oz. Staminal.....\$ 75 00	3 00
" " 8 oz....." 9 00	108 00
" " 16 oz....." 15 00	180 00
En paquets.	
Bout de 2 oz., 1 doz. en boîtes de papier en caisse de ½ et 1 grosse.	
Bout de ¼ lb., 1 doz. en boîtes de papier, 4 doz. par caisse.	
Bout de ½ lb., ½ doz. en boîtes de papier, 2 doz. par caisse.	
Bout de 1 lb., ¼ doz. en boîtes de papier, 2 doz. par caisse.	

Citrouilles 3 lbs.....dz.	0 76
Harelicots verts....." 0 80	0 85
Olives, Pintes....." 3 75	4 00
" " Pintes....." 2 00	2 60
" en quart, gallon....." 0 00	1 80
Petits pois français.....bte.	0 08
" fine....." 0 12	0 15
" extra fins....." 0 14	0 18
" surrais....." 0 30	0 30
Pois onnaclens 2 lbs.....dz.	0 80
Tomates....." 0 90	1 00
Truffes....." 4 80	5 00
Fruits.	
Ananas 2 et 2½ lbs.....dz.	2 10
Bluets....." 0 00	0 90
Fraises....." 1 50	1 80
Framboises 2....." 1 50	1 60
Pêches....." 0 00	1 65
" 2....." 2 85	2 90
Poires....." 1 60	1 65
" 3....." 2 25	2 25
Pommes gal....." 2 00	0 00
" 4....." 0 00	0 85
Prunes vertes 2 lbs....." 1 50	1 60
" bienes 2....." 1 25	1 50
Poissons.	
Anchois.....dz.	3 25
Clams 1 lb....." 3 25	4 50
" 1 lb....." 1 25	1 35
Harengs marins....." 1 50	1 60
Harengs aux Tomates....." 1 40	1 50
Homards, boîte haute....." 2 65	2 75
" plate....." 2 85	2 90
Huitres, 1 lb.....dz.	1 10
" 2....." 2 10	2 20
Maquereau....." 1 25	1 40
Sardines ¼ françaises, bte. 0 08	0 25
do ½ " " " 0 16	0 35
Sardines Royan à la " 0 00	0 15
Sardines....." 0 00	0 15
Sardines Royan à la bte 0 00	0 15
Saumon rouge (Sockeye) boîte....." 1 30	1 40
" haute dz....." 1 45	1 50
" plate....." 1 25	0 00
" ordinaire haute....." 1 20	0 00
rose (Cohu).....dz.	0 45
Smelts (Eperlans)....." 0 00	0 27½
Thon à la Vatel, Jarre....." 0 00	0 27½

Bout. de 1 oz....." 2 00	2 00
" 2 oz....." 3 75	3 75
" 4 oz....." 6 50	6 50
" 8 oz....." 13 25	13 25
" 12 oz....." 18 75	18 75
Petites bout. (pour une tasse)....." 1 00	1 00
Invalité Bovril.	
Pots de 2 oz....." 3 85	3 85
" 4 oz....." 6 55	6 55
Tablettes de Beauf Bovril....." 1 20	1 20

Viandes en conserves.	
Corned Beef, bte 1 lb.....dz.	1 40
" " 2....." 2 50	2 85
" " 4....." 7 50	9 00
" " 12....." 19 25	20 60
Lang. de porc....." 3 45	3 60
" " 2....." 3 75	7 00
" beauf 1 lb....." 9 95	10 00
" " 2....." 8 50	11 50
" " 3....." 14 50	14 50
English Brawn 1 lb....." 1 40	1 35

EDMOND DUCER

BOUCHER & ROFFEY

HARRY ROFFEY

...TAILLEURS...**Coin des rues St-Pierre et Notre-Dame,**

Téléphone Main 1548.

MONTREAL.

LES MOUTARDES PURES DE DUNN
 sont fabriquées avec des graines choisies, toutes écorces enlevées. Résultat: un produit d'un goût délicat et d'un piquant excellent, difficile à égaler. Le meilleur article possible. Demandez nos prix.

DUNN'S MUSTARD WORKS, HAMILTON, ONT.

LES MARQUES JOS. COTÉ
 de la MAISON

179 Rue St-Joseph, Québec.

TABACS COUPÉS THEO - ST-LOUIS - PETIT HAVANE - QUESNEL
 COTÉ'S CHOICE MIXED.

CIGARES à 5c. DOCTEUR - SARATOGA - ST-LOUIS
 à 10c. - EL CAPITAINE - CAPITOL

Sont en vente dans toutes les épiceries et chez tous les marchands de tabac de premier ordre.

Le plus Pur et le Meilleur... **SEL WINDSOR** N'est surpassé par aucun sel manufacturé. Essayez-le et vous n'en emploierez pas d'autre...

Les personnes qui savent et celles qui disinguent veulent avoir le meilleur, surtout quand le prix n'est pas plus haut que celui de marques inférieures. Ayez en mains ce qui est reconnu être le meilleur.

THE WINDSOR SALT CO. - - WINDSOR, Ont.

MAISON
 FONDEE
 EN 1851

N. QUINTAL & FILS, Epiciers en Gros,

270, 274 rue St-Paul et 113, 115 rue des Commissaires, MONTREAL.

Seuls représentants au Canada pour les Fameux Cognacs suivants :

Geo Fabert & Co. , qts. \$7.50 par cse de 1 doz.	Cognac Denis Textier &
do pta. 8.75 " 2 doz.	Fils , qts. 7.75 par cse de 1 doz.
do flasks. 9.50 " 4 doz.	Cognac L. PAULHIAC &
do bout. 9.50 " 4 doz.	CO. , (sans rival). 9 00 " 1 doz.
do flasks. . . \$7.75 " 2 doz.	

Une magnifique horloge valant \$10.00 sera donnée avec chaque commande de 5 caisses. Un essai suffira pour vous convaincre que ces Cognacs sont les meilleurs du marché.

MELASSES

En magasin
...DES **PETITES ANTILLES, BARBADES, PORTO-RICO, FAJARDO.**


NAZAIRE TURCOTTE & Cie, Négociants,
54-58, rue Dalhousie, Basse-Ville, QUEBEC



PARK, BLACKWELL & CO., Ltd.,
MARCHANDS DE PROVISIONS EN GROS,
Empaqueurs de Lard  **Toronto, Ont.**
et de Viandes de Bœuf.

Faites l'essai d'un baril échantillon de nos **JAMBONS FUMES** et **DOUX** ainsi que notre **BACON** pour le déjeuner.
Ce qu'il y a de plus délicieux et appétissant

Huile de Charbon

 **"PERFECTION,"** Prime White; **"CROWN ACME,"** Water White
Ces marques sont manufacturées à notre nouvelle raffinerie, la plus grande, la plus complète et la mieux outillée en Canada.
Demandez nos prix et nos échantillons avant d'acheter votre approvisionnement d'automne. Nous vous intéresserons.
Nous donnons une attention toute spéciale aux commandes reçues par la malle.

THE BUSHNELL CO., Ltd.

RAFFINEURS

Bureau: Bâtisse du Board of Trade, MONTREAL

FONDEE EN 1849

La plus grande manufacture du genre en Canada.

MARQUE **LION "L"**

MARCHANDISES PURES
ARTICLES INDISCUTABLES.

Les principaux marchands d'un Ocean à l'autre les ont en magasin

VINAIGRES PURS, MARINADES, MIXTURES, GELÉES, MARMELADES ET CONFITURES.

TOUS ARTICLES DE PREMIERE CLASSE SOUS TOUS RAPPORTS.

MICHEL LEFEBVRE & Cie, Manufacturiers

Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.20 Premiers Prix.

MONTREAL

Les Marques Suivantes

FABRIQUÉES PAR LA

American Tobacco Co'y

of CANADA, (Limitée)

Sont vendues par toutes
les principales maisons

TABACS COUPES :

- "Old Chum"
- "Seal of North Carolina"
- "Old Gold"

CIGARETTES :

- "Richmond Straight Cut"
- "Sweet Caporal"
- "Athlete" et "Derby".

Huitres

Si vous avez
besoin d'Huitres
fraîches, à la
mesure, écrivez
ou téléphonez à

Léon Archambault

198, St-Clas. Borromée, Montréal

Marchand d'Huitres et de Homards
vivants ou bouillis.

Commandes pour la campagne remplies avec soin.
Prompte livraison. Satisfaction garantie.

C. O. Genest & Fils

MARCHANDS EN GROS DE

GRAINS, FARINES, POISSONS et

PROVISIONS GENERALES

Conserves alimentaires, Sucres, Huile de charbon,
Epiceries générales, Etc., Etc.

Nous offrons au commerce, l'hui'e de charbon
SILVER STAR, et autres marques au prix
de la raffinerie, par quantité de chars.

SHERBROOKE P. Q.

W. H. WEIR

F. H. WEIR

W. H. WEIR & SON

COURTIERS

113 RUE ST-FRANCOIS XAVIER, Montréal.

M. W. H. WEIR, membre du "Montreal Stock Exchange," achète et vend tous les stocks qui figurent sur la liste du Stock Exchange, au comptant ou à terme. Les dernières informations régulièrement classées. Correspondants spéciaux à New-York.

SEMENCES GARANTIES

Nous faisons un commerce exclusif de semences ; notre stock contient tout ce qu'il y a de meilleur en fait de Semences pour le Jardin et la Ferme, et Semences de Fleurs. Semences d'Herbages, de Trèfle ; Blé d'Inde et Grains de Semences.

Catalogues Illustrés envoyés gratuitement sur demande. Cotations et échantillon ; envoyés sur demande.

WILLIAM EWING & Co.,

MARCHANDS DE SEMENCES. 145, RUE MCGILL, MONTREAL

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS

La Banque du Peuple paiera le ou après le
16 FEVRIER PROCHAIN,

aux déposants et créanciers, un dividende de 10 % sur la balance du Capital à eux dû, lors de la mise en force de la loi 60-61 Victoria, ch. 75, 29 juin 1897 ; les montants sur lesquels des chèques ont été tirés, et pour lesquels des reçus de dépôt ont été donnés ne pourront être payés que sur présentation de ces chèques ou reçus de dépôt.

Par ordre du bureau,

OVIDE DUFRESNE FILS,

Montréal, 27 janvier 1899. Caissier.

Une qualité invariable est certainement un grand avantage pour tout marchand intelligent. Ce résultat est obtenu en vendant des produits de premier ordre.

SALADA

Le Thé de Ceylan.

Le dernier paquet d'une caisse assure le même profit régulier que le premier et pardessus tout cela, la caisse tout entière ou une partie quelconque peut être renvoyée à volonté et sur réception, un chèque sera retourné pour le plein montant du prix original.

J. H. JACQUES

MARCHAND DE
CUIR, HARNAIS, FOURNITURES
pour **CORDONNIERS** et **SELLIERS**

Demandez nos prix avant d'acheter, ils
sont toujours les plus bas.

Nous n'avons pas de voyageurs, nous
faisons bénéficier nos clients de ces éco-
nomies en leur vendant à bon marché.

Téléphone 470.

No 38, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

J. W. HILL

Propriétaire d'Entrepôts

ENTREPOT, REFRIGERATEUR PUBLIC
POUR EFFETS PERISSABLES EN
DOUANE OU LIBRES

Entrepot No 73

Magasin :

Coin des rues
William et Queen

Bureau :

No 48, rue William
MONTREAL

Jos. Amyot & Frere

— IMPORTATEURS DE —

Marchandises Françaises, Anglaises,
Allemandes, Japonaises et
Américaines....

Les dernières nouveautés dans les modes.

45 rue Dalhousie et 20 rue Union

QUEBEC

EN GROS SEULEMENT.

**A. RACINE & CIE**

IMPORTATEURS ET JOBBERS

— EN —

Marchandises Sèches

Générales

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 Rue St-Paul

— ET —

179-et 101 rue des Commissaires

MONTREAL

DUCKETT, HODGE & CIE

Exportateurs de

BEURRE ET FROMAGE

55 RUE WILLIAM, - - MONTREAL

THIBAudeau BROTHERS & CO.

Importateurs de

Marchandises Seches

332 RUE ST-PAUL,

THIBAudeau FRERES & CIE

Montreal.

— QUEBEC —

THIBAudeau BROTHERS & CO.

— LONDON —

SPECIALITE DE

Tapis et Prélarts.

Gants

Perrin

Stock complet toujours
en mains.

Qualité garantie.

PERRIN FRERES & CIE

7, PLAGE VICTORIA

MONTREAL

AUX MEUNIERIS QUI FABRIQUENT LA MOULÉE

NOUS DESIRONS VOUS FAIRE SAVOIR QUE LA MOULANGE.....

“Champion No 6 de Vessot”

moud très fin, et fait le plus d'ouvrage avec le moins de force motrice.

Nous en avons de différentes grandeurs dont les prix varient de

Demandez circulaires et listes de prix à

\$40 à \$100.

S. VESSOT & CIE, MANUFACTURIERS, JOLIETTE.

Toiles Opaques pour Stores

Stores a fenetres, unis, a dadòs,...
a garniture de dentelle et a franges

Fabriqués a la main par _____

The HUGMAN WINDOW SHADE Co.

120 et 122, rue William, Montréal, P.Q.

Téléphone Main 2771.
Boite de Poste 549.

Ne fournit qu'au commerce....
Demandez échantillons et prix.

NOUS SAVONS que les temps sont durs, que l'argent est rare, les crédits longs, la collection difficile et nous avons marqué nos prix en conséquence. Nos échantillons de

Chaussures de Printemps

sont supérieurs à tous ceux qui les ont précédés, et nos prix sont plus que raisonnables. Malgré que la majorité se plaint du peu de commerce qu'il y a,

NOUS IGNORONS ce que c'est que de reculer dans les affaires. Avez-vous besoin de Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, en gros? Écrivez-nous, notre voyageur ira vous voir.

J. H. BEGIN

Chaussures et Claques en Gros.

No 121, rue St-Joseph, QUEBEC

MANUFACTURIERS !

CAPITALISTES !

A VENDRE

POUR CLORE UNE SUCCESSION.

Cette propriété centrale, Nos 595 - 597 rue du Collège, près de la rue McGill. Superficie totale, 13,897 pieds. Prix, 75c. du pied carré, y compris les batiments et la fonderie en arrière.

CONDITIONS FACILES.

DESMARTEAU & KENNEDY, 1598 rue Notre-Dame.

PAIN POUR OISEAUX Est le "Cottam Seed," fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs de gros.

La Viatorine

EMULSION SUPERIEURE D'HUILE DE FOIE DE MORUE.

GUÉRIT Toux, Bronchite, Asthme, Rhume, Scrofule, Phtisie, Dyspepsie, Débilité Générale. 25c, 50c, \$1.00 la bouteille. En vente partout.

DÉPÔT PRINCIPAL

Institution des Sourds-Muets, St.-Louis du Mile End.

"DEMANDEZ-LE; aucune substitution ne l'égale."

Une note de faits vaut mieux qu'une page de platitudes

Un mélange de thé est une imitation d'un thé de qualité—un mensonge—une simple imitation de

MONSOON

LE THÉ INDO-CEYLAN....

qui arrive à votre épicerie hermétiquement scellé—sans poussière—ni tannin—sans aucun profit attribué à un courtier pour ses qualités remarquablement satisfaisantes.

En paquets scellés seulement.

Jamais en vrac.

25c, 30c, 40c, 50c, 60c.

Directement du Producteur au Consommateur.

Cave Canadienne

10 RUE VAUDREUIL

Vins Canadiens

Fabriqués avec les meilleurs raisins du pays, d'après les procédés français. . . .

H. MAURY, propriétaire.

Medical Electric World

London,
Ont.

Les di-ques électriques du Medical Electric World guérissent :

Rhumatisme, Névralgie,
Faiblesse générale,
Maladies du Foie ou des Rognons.

A. BORIS, Agent local,
4 rue St-Dominique, Montréal.

INTERNATIONAL Business College

Place d'Armes, Montréal.

Cette institution est une des mieux organisées du pays. Le programme comprend : la tenue des livres, l'arithmétique, la calligraphie, la correspondance, le droit commercial, la sténographie (dans les deux langues), la clavigraphie, l'anglais, le français, la préparation aux examens, du service civil, etc. L'enseignement se fait en anglais par des professeurs d'expérience. Un cours préparatoire est annexé au collège. Salles spéciales pour dames.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS.

Téléphone Main 309.

CAZA & LORD, Directeurs.

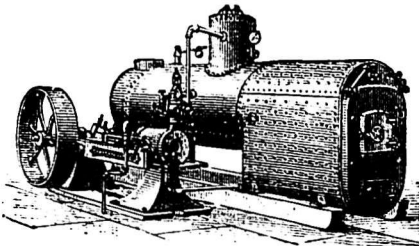
LEDUC & DAoust MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

EN GROS ET A COMMISSION

AVANCES LIBERALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITEE.....

Spécialité : Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL



E. LEONARD & SONS Engins et Bouilloires

Engins à arrêt automatique,
règlement parfait, la plus
forte économie.

GRUES.

Machinerie à travailler le Bois de MacGREGOR, GOURLAY CO.

Coin des Rues COMMON et NAZARETH, MONTREAL.

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSATIONS DE COMMERCE

Fraserville—Picard & Co, mag. gén.;
Pineau & Co. succèdent.

CESSIONS

Brome—Hunter A. A., mag. gén.
Hull—McEwan Wm jr, épïc, ass 6 fév.
Notre-Dame du Lac—Morin D. E. &
Co, mag gén.
Plessisville—Roux T., mag gén.
Québec—Ouhouinard N., épïc.
St Paulin—Gélinas C. & Frère, mag.
gén, etc.

CONCORDATS

Ste Christine—Légrand F. X., mag.
gén. à 40c dans la piastre.

CURATEURS

Montréal—H. W. Pendergast à Leprohon & Leprohon, éditeurs.
Gagnon & Caron à Spiridion Senécal, merceries.

Québec—Paradis & Jobin à Léon Rondeau, épïc.

Varennes—Gagnon & Caron à J. H. Brodeur, mag gén.

DÉCÈS

Acienne Lorette—Mally Aurèle, mfr. de chaussures.

Québec—Huot Louis T., peintre.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Fraserville—St-Pierre & Pineau.

Granby—Viens & Blais, épïc.

Montréal—Boyd T. W. & Son, bicycles etc.; Ths W. Boyd, jr, continue; même raison sociale.

Lamy & Lamy, nouv.: Arsène Lamy continue; même raison sociale.

Cash Grocery Co, épïc.

Dixon (The) Cure Co.

Barcovitch H. & Co, hardes; Rebecca Barcovitch continue; même raison sociale.

O'borne & Co, foin et grain.

Québec—Clément & Samson, mfrs de chaussures.

Rock Island—United States (The) Whip Co.

Ste Cunégonde—Cheval & Gauvreau, pharmaciens.

EN DIFFICULTÉS

Lévis—Moreau Joseph, épïc, offre 30c dans la piastre.

Montréal—Pallascio A., quincaillerie, ass 1er fév.

Dubuc, Desautels & Co, chapeaux et fourrures offrent 33½c dans la piastre.

Small E. A. & Co, hardes faites en gros offrent 25c dans la piastre.

Notre-Dame du Lac—Morin D. E. & Co, mag. gén.

Plessisville—Rioux T., mag gén.

St François (N. E.)—Labrecque L. F., mag. gén, offre 43½c dans la piastre.

Terrebonne—Bernardin J. B., hôtel, offre 50c dans la piastre.

FONDS A VENDRE

Grande Mère—LeHouillier N. G. L., chaussures, 3 fév.

Hull—Caron J. D., mag gén, 4 fév.

Montréal—Barrington Geo & Sons & Co, mfrs de valises, etc.

Pointe au Père—St Laurent J. A., mag gén, 7 fév.

Québec—Tessier N. & Co, épïc.

Rimouski—Parent F., mag gén, 7 fév.

FONDS VENDUS

Buckingham—Thompson J. D., mag. gén.; à 68½c dans la piastre.

Grande-Mère—Girard & Laforest, mag. gén.

Lachine—Denis E. L., nouv, à 62½c dans la piastre.

Les Eboulements—Tremblay J. W., mag. gén, à 51c dans la piastre.

Montréal—Deschamps E., nouv, à 69c dans la piastre.

Bannister J. F., chaussures, à 50c dans la piastre.

Carmichael Andrew, chaussures.

Mantha, Lefebvre & Laperrière, mfrs de portes et châssis à 65c dans la \$.

St Henri de Montréal—Morgan W. & Sons, empaqueteurs de porc.

INCENDIES

Aylmer—Wright C. P., quincaillerie, épïc, etc., ass.

Montréal—Balthazard Mde O., merceries, ass.

Barrowman Ohs A, salle à diner, ass.

Pepin Honoré, peintre, ass.

Shoesmith W. W., chaussures, ass.

McCoy Thos W., confiseur, etc., ass.

Québec—Clarke Mde, confiserie.

Pelletier Madame "Clarendon Hotel." (endommagé), ass.

Rouillard Nicholas, nouv.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Abenakis Springs—Abenakis Springs Hotel Co.

Forestdale—Burrill (The) Lumber Co.

Lachine—Paré N. & L. bois etc, charbon; Nap Paré et Louis Paré, jr.

Montréal—Charlebois A. & Co, contracteurs; Antoine A. Charlebois.

Thouin & Gauthier, hôtel; Absalon Thouin et Uldéric Gauthier.

Manufacturers Trading Co, marchands à commission; Jane Smith et Hyman S. G. Ascher.

COMPTABLES.

MAURICE BOISVERT, ci-devant gérant de banque. S'occupe d'administration de successions, location de propriété, collection de loyers, d'achats ou recouvrement de créances sur comptes et billets.

25 ans d'expérience le recommandent au public.

No 90 rue St-Jacques, Montréal.

BILODEAU & RENAUD.

Comptables, Auditeurs et Commissaires. Spécialité: Règlement des affaires de Faillites.

No 15 rue St-Jacques, Montréal.

Téléphone Main 2003.

GE.O. GONTHIER, Expert Comptable et Auditeur. Introduceur du système de comptabilité "Self Proving and Balance Sheet."

Spécialité: Organisation de Comptabilité et Audition de livres.

Chambres 21 et 22.

11 à 17 Côte de la Place d'Armes.

Tel. Bell Main 1480.

LEFAIVRE & ONSLOW.

Comptables, Liquidateurs de Faillites. Règlement de Successions, etc.

1627 rue Notre Dame,

Montréal.

L. J. Lefavre.

Thos. R. Onslow.

Tel. Bell Main 1072.

GAGNON & CARON, Curateurs, Experts Comptables. Bâtisse des Chars Urbains, Tel. Bell Main 815. B. P. 911 Montréal.

Arthur Gagnon, Gérant de la Succession Hon. Jean Louis Beaudry.

L. A. Caron, Auditeur de la ville de Maisonneuve et de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

ALEX. DESMARTEAU,

Successeur de feu Charles Desmarteau, Liquidateur de Faillites.

Représentant les Successions Chs. Desmarteau, Hon. Jns. Ferrier et M. Adolphe Roy.

1598 et 1108 rue Notre-Dame, Montréal.

MAJOR & BOURQUE

Achètent des créances sur comptes, billets, etc.

S'occupent de collection pour marchands de la campagne dont les débiteurs résident à Montréal.

Bureau: 1608A rue Notre-Dame, Montréal.

ARCHITECTES ETC.

V. LACOMBE, 897 rue Ste-Catherine.

GAMELIN & HUOT, No 58 rue St-Jacques,

J. EMILE VANIER, Ingénieur Civil et Architecte. Ancien élève de l'École Polytechnique. Constructions Civiles et Religieuses, Aqueducs, Egouts, Pavages. 20 années de pratique. 107 rue St-Jacques, Montréal

L. Z. GAUTHIER, Architecte et Evalueur. Ci-devant de la société Roy & Gauthier. Bâtisse Banque d'Épargnes, Chambre 7, Élevateur, 3me étage, Tel. Bell Main 2287. 180 rue St-Jacques.

L. R. MONTBRIAND, Architecte et Mesureur, No 230 rue St-André, Montréal.

HIRAM JOHNSON

Importateur, Exportateur et Manufacturier en gros de

FOURRURES

DE TOUTES SORTES

Capots, Manteaux, Casques et toutes sortes de vêtements en fourrures.

Spécialité de capots en chat sauvage et exportation de fourrures.

N. B.—Nous payons toujours les plus hauts prix du marché pour les fourrures non-apprêtées.

494 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Habillez-vous bien...

L'habit fait souvent le succès d'un homme dans le monde social ou des affaires.

Nous offrons à tous l'habit comme il faut—à la mode—style sobre—et petits prix.

Invitation cordiale à tous, à notre nouveau magasin.

J. B. LARUE & FILS

266 RUE ST-LAURENT.

Pyke J. W. & Co, agents de manufacture ; James W. Pyke et The Prosser, jr.

Smith & Poulin, bouchers, Jos Wilfrid Smith et Joseph A. Poulin.

Resch Benjamin, farine et grain ; **Moses Jaslow**.

Dixon (The) Cure Co of Canada ; John George Dixon et J. B. Lalime.

Bleau A., tailleurs.

Dundee (The) Canvas and Buckram Finishing Co Ltd.

Heath & Meigs, hôtel ; **Albert M. Meigs**.

Laval (The) D. E. Mfg Co.

Prince (The) J. S. Co, meubles.

Layton Bros, pianos ; **Philip E. Layton** et **Herbert A. Layton**.

Lowell (The) Dressing Co ; **Arthur Arpin**.

Ottawa (The) Mills Wood Co ; **Robert J. Lough**.

Turcotte & Lavigne, couturières.

Ashcroft James, chaussures.

Goulet & Frère, eaux gazeuses ; **Théophile** et **Calixte Goulet**.

Québec — **Ontario Suspender Co mfr** ; **Frk Herzberg** et **Isaac Herzberg**.

Clément Samson & Crouk, mfrs de chaussures.

Rock Island — **Lay Whip Co** ; **Edwin R. Lay**.

St Patrice de Beaurivage — **La Société de Fabrication de Beurre**.

Sherbrooke — **Rosenbloom J. & Co**, hardes ; **Joseph Rosenbloom** et **Dame Sarah Rosenbloom**.

Stanstead Plain — **Bee (The) Starch Mfg**, savon, etc.

St Hyacinthe — **Massicotte P. L. & Cie**, mag. gén. ; **Dame Délina Gravel** épouse de **Prosper L. Massicotte**.

St Jude — **Roy & Frère**, moulin à scie ; **Frs Roy** et **Jos. Roy**.

St Louis du Mile End. — **Fraser & Dunn**, constructeurs ; **Albert E. Fraser** et **Henry Dunn**.

Valleyfield — **Contant Joseph**, merceries et chapeaux.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Chatham — **Ferguson & Thibaudeau**, nouv. ; **Thibaudeau & Jacques** succèdent.

Cobourg — **Roberts J. D.**, graines ; **D. Denton** succède.

Marden — **Frank C.** hôtel ; **Geo. Brohman** succède.

Sunderland — **McPhadden Neil**, nouv. ; **R. A. Purvis** succède.

Teeswater — **Hood & Co**, mag gén ; **Rogers & Co** succèdent.

Wingham — **Peddle E. A.**, mag. gén., parti pour **Seaforth**.

Zurich — **McCormick Magdalena**, hôtel ; **John B. Foster** succède.

CESSIONS

Ahmie Harbor — **Johnston-Ford Lumber Co.**

Beechwood — **Strubb David**, forgeron, **Gamebridge** — **Nichols John M.**, mag. gén., ass 6 fév.

Morrisburg — **Birtch W. R.**, sellier, ass 4 fév.

Ottawa — **Kelly Thomas**, ferblanterie, etc.

Parry Sound — **Moffat & Gilmour**, chaussures.

Sarnia — **Walters Bros & Co**, nouv, etc, **Sault Ste Marie** — **Detweiler & Co**, nouv.

Wallaceburg — **Sutherland J. C.**, épice, etc.

Warren, Oxbow et Baie des Pères — **Pierces Bros**, mag. gén.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Allenford — **Stewart & Burr**, épice, etc. **Bracebridge** — **Ecclestone & Ramsay**, quincaillerie.

Belleville — **McCargar J. K. & Co**, exportateurs de fromage ; **F.W. Brinton & Son** continuent.

Fenelon Falls — **Thornton C. J. & Co**, mfrs de poêles.

London — **Bradford & Hodgens**, confiseurs ; **S. Bradford** continue.

St Mary's — **McLaren D. & Son**, tailleurs ; **McLaren Bros** succèdent

Toronto — **McLeod, McElroy & Hunter** marchands-tailleurs ; **McElroy & Hunter** continuent.

Weston — **Keys H. & W.**, quincaillerie.

EN DIFFICULTÉS

Toronto — **Empire Cloak Co**, mfr de manteaux, etc.

Uxbridge — **Burton E. C.**, hôtel.

FONDS A VENDRE

Berlin — **Groff & Hymmen**, nouv, 8 fév. **Erin** — **Dahl H. C.**, mag. gén., 8 fév.

East Toronto — **French Mary E.**, épice, etc.

Palmerston — **Corbitt Lucy J.**, épice. et nouv.

Toronto Jct — **Warp & Co**, chauss.

Toronto — **Joyce W. J.**, meubles.

Toronto et Winnipeg, Man — **Rogers James H.**, chapeaux et fourrures ; la succursale de **Toronto**.

Waterdown — **Stock J. T.**, mag. gén.

FONDS VENDUS

Kars — **Pallister A. J.**, mag. gén.

Listowell — **George A. B.**, restaurant, etc, à **Henry George & Co.**

Donnez à
VOS CHEVEUX GRIS

La couleur de vus jeunes années, en faisant usage du

RESTAURATEUR ROBSON

En vente partout; 50c. la bouteille.

J. T. CAUDET, PHARMACIEN, - JOLIETTE, QUE.

**Gomme
du Dr. Adam**

POUR LE MAL DE DENTS

Donne un soulagement immédiat, ne coûte que dix centins, est reconnue comme le meilleur spécifique pour le mal de dents.

Vendue par tous les pharmaciens. Prix spéciaux aux marchands de campagne.

DEPÔT GÉNÉRAL :

ROD. CARRIERE, Pharmacien
1406, rue Ste-Catherine, Montréal.

Essayez le...

**Savon
Medicinal**

**POUR LE LAVAGE
ET LA TOILETTE.**

Sans Rival—Immense Economie !
Donne un bon bénéfice aux Détailliers.
Echantillons-gratis-et Prix sur demande.

TANGUAY & LEMIEUX

MANUFACTURIERS

DANVILLE, P.Q.

ST-ARNAUD & CLEMENT, MARCHANDS DE PROVISIONS

..EN GROS...

Spécialités { **BEURRE DE CREMERIE, BEURRE DE LAITERIE, BEURRE EN ROLLS, VOLAILLES, ŒUFS FRAIS ET CHAUMÉS, PORCS ABATTUS.**

Nous achetons ferme ou recevons en consignment tous les produits de la campagne.
NOTRE DEVISE : Prompt retour pour toutes consignations.

4, RUE FOUNDLING, MONTREAL.

JOS. CONTANT Pharmacien et Chimiste

GROS ET DETAIL

No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL

COIN DE LA RUE BONSECOURS

Tel. Bell Main 100.

UNE MEDECINE IDEALE

Pour la famille. Contre l'indigestion, l'état bilieux, le mal de tête. la constipation, le mauvais teint, la mauvaaise haleine, et tous les dérangements de l'estomac, du foie et des intestins.

Les "RIPANS TABULES"

Agissent doucement et promptement. Une digestion parfaite résulte de leur emploi. Une seule soulage. En vente par tous les pharmaciens, ou envoyées par maille

Ripans Chemical Co., 10 Spruce St., N. Y.

Sirop d'Anis Gauvin

Le meilleur spécifique pour le soulagement des enfants, pendant leur dentition et contre l'insomnie

DEPOT GENERAL :

J. A. E. GAUVIN

* PHARMACIEN *

1286, rue Ste Catherine, Montreal

Le Poli "Royal Black Lead"



Ne tache pas les mains, ne rougit pas au feu en exhalant des odeurs empoisonnées comme la plupart des polis en pâte ou liquides.

Il conserve son lustre même sur un poêle chauffé à blanc

C'est le poli le plus économique en usage. Il a subi une épreuve de plus de 30 ans.

TELLIER, ROTHWELL & CIE,

Seuls fabricants. MONTREAL

Ottawa—Stewart George, confiseur à 50c dans la piastre.
 Doctor F. C., épïc.
Rodney—Dickson L. H., harnais à E. S. Hiscocks.
Toronto—Jameison R. J. & Co, mfrs de chaussures.

INCENDIES

Hamilton—Hercules (The) Calvert Co, mfr d'articles en ciment.
Kingston—Ochley Vincent & Sons, épïc et poterie, ass.
Lynden—Tait James, poterie.
Ottawa—Beament & Johnson, merceries, ass.
Sudbury—Labelle C. & Co, peintres, etc

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Kars—Byce Mde Ira A., mag. gén.
London—Oannorn (The) Stove and Oven Co, Ltd.
Ottawa—Russell A. W., confiseur.
Sarnia—Lambton (The) Oil Co, Ltd.
Windsor—Scotten (The) Tobacco Co of Ontario, Ltd.
Woodstock—Oxford (The) Creamery Co, Ltd.

NOUVEAU-BRUNSWICK

INCENDIES

St Mary's—Haines E. S. mag. gén. ass.

NOUVELLE-ÉCOSSE

CESSIONS

Pictou—Dawson R. & Son, quincaillerie.

DÉCÈS

Bridgewater—Barnaby H. C. & Son, mag. gén; H. C. Barnaby.
Truro—Miller Alex, marbre.

EN DIFFICULTÉS

Halifax—Halifax Grocery Co, épïc.

FONDS VENDUS

New Glasgow—McKinnon Charles J., épïc. à Jessie J. McKay.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Aylesford—Farnsworth H. V. B., mag. gén.
Berwick—Beardsley C. H., fournisseur.
Lunenburg—White Rose Co Ltd, composition pour laver.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CESSIONS

Napinka—Hallonquist B., mag. gén.
Winnipeg—Holman H. A., fruits et confiserie.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.

Edmonton—Sigler & Cristall, mag. gnl; H. Sigler continue.

FONDS A VENDRE

Westbourne—Hipwell E. & Co, mg. g.
Whitewood—Duquette & Co, mag. gl.

FONDS VENDUS

Calgary—Donohue John, hôtel.
Medecine Hat—Christonson C., hôtel à G. Holder.
St Boniface—Levesque J. B. E., nouv., hardes, etc, à 53c dans la piastre à Mde L. Cloutier.
Yorkton—Carson Bros, meubles, à Bull & Dunlop.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Killarney—Weaver J., cordonnier.
Plum Coulee—Osborne W. F., liqueur et épïc a ajouté la ferblanterie.
Portage la Prairie—Willis & Crittenden, nouv., etc.
St Boniface—Leclerc J. B. & Co, nouv
Winnipeg—Shute G. B., harnais.
Weir F. W. & Co; Fred W. Weir et Hugh Jepsen.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Ashcroft—Cargill & Davey, hôtel; Fred Nelson succède.
Cascade City—Cummings Andy, hôtel; Livermore succède.
Kalso—Batt Wm, hôtel, parti pour Greenwood City.
New Denver—Bragdon H. T., quincaillerie, parti pour Grand Forks.
Vancouver—Aman & McDonald, hôtel; Tamburino & Reda succèdent.
Donovan D, hôtel; T. Donovan succède.
Manning James, épïc.; B. E. Armstrong succède.
Martin Kelly, hôtel; Benj. Wehrfritz succède.
Schwalm Ernest, hôtel; Geo. Kimball succède.
Vernon—Woods Geo., cordonnier, a ajouté les chaussures.
Victoria—Brock F. J., hôtel.

CESSIONS

Trail—Wilson Thos, mag. gén.

DÉCÈS

Grand Forks—Van Ness Chs, restaurant.
Rossland—Van Ness & Walker, hôtel; Ch. Van Ness.
Vancouver—Clarke Charles, poterie.

FONDS A VENDRE

Claxton—Royal Canadian Packing Co Ltd).

THE JAMES ROBERTSON CO., LIM**MARCHANDS DE METAUX,
FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB,**

Coudes en plomb comprimé, Plomb de chasse, Mastic, Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des Fils Electriques avec du plomb; aussi Scies rondes Scies à moulins, Godendards et autres scies.

Bureaux : 144 rue William.

Usines : coin rues William et Dalhousie, MONTREAL.

FAUCHER & Fils

Importateurs et Marchands-Ferronniers

Bois et Garnitures de Voitures

Fournitures pour Carrossiers et Forgeons, telles que Fer en barres, Acier, Charbon de forge, Peintures, Vernis, etc.

Nos. 796 à 802, Rue Craig,

MONTREAL.

Téléphone Main 576

**FERRONNERIES, HUILE,
PEINTURES, CHARBON,
ETC., ETC.***E. Lavanishko*
COR NOTRE DAME & SEIGNEURS STManufacturiers et Importateurs,
Montréal.**Livres Blancs
Reliures en tous genres
Dorure sur Tranches
Réglage à façon**Ouvrage de premier ordre.
Prix Raisonables.**Ed. Leveillé & Cie,
37, rue Saint-Gabriel,
Montréal.****THE**

TEL. BELL UP 971

CANADA ELECTRIC CO.**L. ROUSSEAU, Gérant**

A 2501, STE-GATHERINE, COIN CRESCENT

Installations de lumière électrique et
d'Horloges de contrôle électrique
Téléphones pour entrepôts,
Cloches Electriques, Etc., Etc.

SEULS AGENTS POUR LA

STANDARD ELECTRIC TIME CO

de Waterbury, Con

G. H. LETOURNEUX, prés.

C. LETOURNEUX, vice-prés.

J. LETOURNEUX, sec.-trés.

LeTOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS - FERRONNIERS

Nos. 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL MONTREAL



Achetez le "Star Safety"

Rasoir qui donne parfaite satisfaction, et ne vous écorche pas, soit que vous l'employez en bateau ou en chemin de fer. Prix - \$2.00

PATINS pour tous les goûts,
et toutes les bourses.**L. J. A. SURVEYER, Quincaillier****6, RUE ST-LAURENT, MONTREAL**

FONDS VENDUS

Nanaimo—Morgan Thos C., tailleur à Parkes & Aitkin.

Victoria et Rossland — McCandless Bros, hardes, etc, la succursale de Rossland.

Victoria — Ball Joseph, restaurant à J. McPherson.

Hopper John T., restaurant à F. W. Stubbs.

Partridge John, nouv.

INCENDIES

Rossland—O'Hearn M. J., tailleur.

Van Auda—Atherton W. T., hôtel.

Vancouver — Palace Clothing House Co., ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Nanaimo—Scott G. D. & Co, mag gén.

Rossland—Rossland Mercantile Co.

Victoria—Bank of Montreal a ouvert une succursale à Skaguay et à Atlin.

Merchants Bank of Halifax a ouvert à Atlin.

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Absents

Bald Adam G. S. Lachance 340

Buckingham

Matts L. J. Dorell & Gibson 210

Grand Caspéfiac

Nadeau Jean et al. Hodgson et al 228

Longueuil

Duval Joseph. J. B. Klock et al 120

Maisonnette

Ville Maisonnette. Jos. Rhéaume 3760

Montreal

Atlantic Transportation 1172

Siencennes McNaughton Line 103

Akerman Wm et al. David McFarlane et al 140

Barrette Joseph. Alex Madore 1666

Banque d'Éparges; Joseph Barnabé esqual 304

Brousseau Arsène. David W. Allan 105

Bail Elie. Banque d'Hochelega 5e cl.

Corbeil Zoticque. Banque d'Hochelega 1062

Coggins Thomas. Richard Gentleman 1999

Confederation Life Ass. et al. Dame M. Rassi (dommages)

Cité de Montréal. R. Tourville et al 791

Cloutier L. A. Chs E. L. Desaulniers 199

Clarke G. W. Archibald Campbell 273

Canada Paper Co. Francis Beattie et al 500

Crierie B. G., Fraser et al. Dame A. Honan et vir 204

Dufresne L. A. et al. Jean Taché et al 2e cl.

Deguire Philéas. Ferdinand Laframboise 3e cl.

Dupuis J. Narc. N. G. Valiquette 398

Decormier F. Maxime Gervais 150

Douville Elie. Star Iron Co (Ltd) 136

Desaulniers Dame Vve J. L. J. Urgel Perrault (dommages) 1009

Fraser Dame M. Helen esqual. Piers Davidson 251

Galarneau Joseph. Dame E. Daigneault 2e cl.

Godbout Ernest et al. Jos. Smard 3700

Hudson Bay Knitting Co. Clement Lafleur 3500

Holdstock Dame S. G. Frs H. C. Crispo, esqual 433

Jacotel Théodore. Toronto Radiator 314

Kearns Thomas. Daniel Kearns 233

Larivée Louis. H. W. Prendergast 102

Larivière P. A. J. R. Fair 339

Léveillé Gilbert J. et al. James King 2e cl.

Lessard Théophile et J. W. Harns. Désiré St-Amour (dommages) 5000

Madigan Dame Mary Vve de Chs Bone. W. F. Lightall 604

Manheim Insurance Co. Furness Withy Co 500

Marin Dame Vve O. Thos Kehoe 1999

Molson s Bank. Dame S. E. Langridge 1e cl.

Malo Joseph. H. Renard 399

Montreal Quarry Co. G. Braudry 400

Montreal Quarry Co. A. Lepage 400

Montreal Quarry Co. C. Lépine 400

Montreal Quarry Co. Jos. Lefrançois 400

Montreal Quarry Co. E. Lefrançois 400

Montreal Telegraph Co. Lessard & Harris 272

New York Life Ins. Co. Briffin de Chirée 122

Powrs John, jr. Ogdenburg Coal & T. Co 830

Rouiliard Dame Vve O. Dame M. L. Lavigne 150

Ross Arthur Co. Gasp. Desserres 122

Royal Insurance Co. Inst. Catholique des Sourds Muets 500

St. Lawrence Fire Ins. Co. W. Charbonneau 226

St-Charles F. X. J. M. Papineau 825

Stenberg Haim. James Baxter 150

Tyler Ignatius. G. W. Shalhuck 116

Thibaudeau J. R. Narc. J. Tessier 123

Tremaine Arthur. Lomer Govin 162

Veuilleux Telephore. Dame Elizabeth Dubois et al 135

Whiteford E. et al. L. Lipschitz et al 266

Pointe Claire

Tnéor t Léonard. Angélique Lapierre 102

Québec

Delaney Wm. A. D. McGillis 100

Ste Anne de la Pêrade

Simard F. X. C. X. Tranchemontague 151

Ste Catharines, Ont.

Powell G. James Bell 117

Ste Cunégonde

Lacouture Louis. Dame Adine Honan et vir 205

Stevens Leonard J. L. N. Phelps 200

Cour Supérieure

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

De Lorimier

Lefebvre E. J. Thos A. Moodie 125

Grand'Mère

Lemire J. S. E. D. Boisclair 171

Henryville

Girard Pierre. M. E. Bernier, esqual 2640

Roy l'aniel. Dame Florence Roy 202

McARTHUR, CORNEILLE & CIE

— Importateurs et fabricants de —

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres ordinaires
et de fantaisie, Produits Chimiques et Ma-
tières colorantes de tous genres.

Spécialité de Colles-fortes et
d'Huiles à Machinerie.

DEMANDEZ NOS PRIX.

310, 312, 314, 316, RUE ST-PAUL
MONTREAL.

TEL. BELL MAIN 2367.

P. E. BEAUCHAMP

Agent d'Immeubles

Administration de Successions,

Prets d'Argent,

Assurances Feu, Vie, Accidents,

Location de Maisons,

Etc., Etc.

34 Cote Saint-Lambert, Montreal

\$415,000.00

VENTE PAR SUITE D'INCENDIE
PAR LES ASSUREURS.

Nous avons reçu instruction des Compagnies
d'Assurance, de vendre par encan public en lots
convenant au commerce, ou sans réserve, au No
291 rue St-Jacques, à Montréal, Qué., le stock com-
plet de N.M. McIntyre, Son & Co., dont une petite
partie a été légèrement endommagée lors du grand
feu récent et comprenant : Soies, cachemires,
étoffes à robes, gants de kid, toiles, garnitures,
cambrie, doublures de toute sorte, parfumerie,
laine de Berlin, environ \$180,000 de belles étoffes à
robes et de cachemires.

Les conditions seront données le jour de la vente.
Stock visible le 6 février.

La vente aura lieu les 7, 8 et 9 Février prochain,
à 10 hrs du matin, chaque jour.

Marcotte Frères,

ENCANTEURS

NOUS SOMMES en position de
placer sur le
marché de Londres, des bons et dé-
bentures, et de gros emprunts aux
conditions les plus avantageuses.
Envoyez renseignements complets.

Tel. Bell 'Main' 1717

G. J. Adams & Co.

AGENTS FINANCIERS

STANDARD BLDG., MONTREAL

E. R. GAREAU

AGENT D'IMMEUBLES

Prêts et Administration de
Successions.

1511, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Près de la rue Gosford.

TELEPHONE BELL MAIN 2154

R. WILSON SMITH

COURTIER EN

DEBENTURES



Débtentures Municipales, des Gou-
vernements et des Chemins de Fer
achetées et vendues. :- :- :- :- :-

Débtentures de premier ordre pour
placements de fonds en fidéi-dé-
pôts, toujours en mains. :- :- :- :-

Batisse Standard Life

151 rue St-Jacques, Montréal

LS. DESCHENES

ENCANTEUR DE COMMERCE

— ET —

Jobber en Chaussures

No 60 RUE ST-JEAN

QUEBEC

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne
épargneront de l'argent en venant me faire visite
avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en
mains toutes sortes de Jobs pour leur commerce

Longueuil

Larivé Louis, sr et al.....	Matthew Bell	152
Christin Henri.....	Jos. Dunouchel	300
Larivée Adol. et al.....	M. Bell	103

Marieville

Boulais Adolph. L.....	W. W. Ogilvie	125
------------------------	---------------	-----

Mont Carmel

Brière W. & J.....	L. Ducharme	175
--------------------	-------------	-----

Montreal

Armstrong C. W.....	T. J. Charbonneau	133
Alley Fred. R.....	W. F. Lighthall	332
Beaudry Louis.....	Wm Hood et al	267
Boyer Siméon et al.....	David Monette	290
Cartier J.....	Dame Julia Vanier	150
Cité de Montréal.....	Geo. J. Wheeler	108
Cité de Montréal.....	Crawford	11559
Charlebois Alph.....	Jean Taché & Cie	286
Cité de Montréal.....	Bridget Campbell	250
Coleman Wm J. et al.....	Virginie Verdun et al	235
Cité de Montréal.....	Alph. Arcand	345
Carle J. Louis.....	Banque Jacques Cartier	221
Charest Arsène.....	Geo. C. Christie et al	116
Cousineau Joseph.....	The Wilson Co	317
Féher Odi.....	Chs Dubois	400
Evans Wm et al.....	H. W. Prendergast	157
Hébert Cyrille et al.....	U. Garand et al	348
Hainault Delle Anna.....	F. D. Shallow	130
Kingston (The) & Montreal Forwarding Co.	R. Hawkes	140
Lefebvre Alex.....	E. P. Drolet	155
Landry, Dame Marie L. (épouse de Adol. Dépatie).....	Jos L. Demers	95
Lilly Thas.....	A. D. Taylor et al	175
Lelacheur Dame Mary, esqual.....	Montreal Loan & M. Co	743
Lefebvre Alex.....	Arthur Pois-ant	100
McDaid John.....	P. Monette	414
Morgan E. A. D.....	Beauchemin et al	106
Martin Nap. P. et al.....	Jos. Mayer	2308
O'Brien Melle Mary.....	B. Shepherd	450
Palmer Harry.....	A. Brunet et al esqual	225
Pallascio Alph.....	L. M. Lymburner et al	141
Robert P.....	Dame L. Robert	460
Rhéaume Joseph.....	N. Demers	50
Ryan John.....	L. Villeneuve et al	195
Rathburn Co. de Deseronto.....	James Meldrum et al	421
Sleeper F. H.....	Edm. Akhurst	818
Selcer Solomon et al.....	A. Desève	856
Smith John.....	Dame M. A. Hoan	185
Vadeboncoeur Z.....	G. l'Heureux	110

Rivière du Loup

Laroche P.....	T. Pagé	1444
----------------	---------	------

St Alexandre

Balthazard J. B.....	L. S. Poulin	1518
----------------------	--------------	------

St Adolphe

Veillet E.....	F. X. Charest	216
----------------	---------------	-----

Ste Anne de Bellevue

Lavigne J. B. Boudrette dit Sèvre Dubrenil		569
--	--	-----

St Louis de Brandford

Côté Isaie.....	J. D. Lacerte	220
-----------------	---------------	-----

St Narcisse

Trudel J. M.....	Frost & Wood	239
------------------	--------------	-----

St Patrice

Chouinard Jacquee.....	V. Cantin	1882
------------------------	-----------	------

St Rémi

Lamarre Dame Vve J. B.....	J. A. Drouin	277
----------------------------	--------------	-----

Waterloo

Savaria Adol. F. Joseph R. Côté.....	Eastern T. Bank	155
--------------------------------------	-----------------	-----

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Ascot

Nadeau Thomas.....	W. M. Irwin	13
--------------------	-------------	----

Batiscan

Lehouiller T.....	C. J. Marchildon	42
-------------------	------------------	----

Ditton

Martin J.-B.....	J. P. Gendron et al.	68
------------------	----------------------	----

Dudswell

Poulette Cléophas.....	A. Marcotte	26
------------------------	-------------	----

Grande Mère

Lefebvre Z.....	T. Monpas	26
-----------------	-----------	----

Granby

Boisseau P. G.....	J. Dalbec	99
--------------------	-----------	----

Ham Nord

St-Cyr Amédée.....	A. Demers	48
--------------------	-----------	----

Lachine

Neveu Paul et al.....	A. E. Gauthier	35
-----------------------	----------------	----

Montréal

Brunet Edm.....	Dan. Caisse	35
Beaulieu D. A.....	J. W. Crevier et al	83
Bennan P. F.....	Frank Gormley	45
Brunet Joseph.....	Com. d'Ecole St. J.-Bte	20
Cordonnier H. et al.....	E. Choquette et al	24
Couture Pierre.....	A. Leblanc	38
Courville L. N. Cadieux.....	L. A. Dumésnil	66
Clément Oms.....	J. U. Emard	59
Connolly M. L.....	John Filiatrault	35
Desloges Alb.....	Comm. d'Ecoles St-J.-Bte	19
Filion Alph.....	Nap Charbonneau et al	19
Ferguson D. P.....	J. U. Emard	59
Gevais Sam.....	Dr C. A. Dugas	5
Gordon W. D.....	F. B. Edgcombe	75
Guthrie J.....	J. Lowe, sr	9
Grand Trunk Ry Co.....	Wm Spear	20
Guérin Mich. L.....	Comm. d'Ecoles St-J.-Bte	34
Gunn N. D. et al.....	T. Christy	8
Jacobs May et vir.....	L. J. Boivin	25
Lemieux H.....	H. L. Augé	40
Leprohon & Leprohon.....	N. & V. Guertin	37
Legault M.....	Chs Langlois	25
Mann F. A.....	G. A. Fletcher et al	59
Mayer Michel.....	L. A. Gagnier	31
Maurha L.....	Dame A. Baker	60
Mérnean Arthur.....	P. Lanier	37
McKay W. O.....	J. T. Ewart	32
Pick H. H.....	M. Desjardins	19
Pivost Jos.....	W. Larose	44
Palascio A.....	Comm. d'Ecoles St-J.-Bte	20
Portugais H.....	J. Cohen	15
Paquin Edm.....	E. Picard	20
Sarrazin Olier.....	Blanchet & Co	38
Stephens Mlle A.....	D. Hammond	42
Theriault Arthur.....	W. Bessette	15
Warnicke Andrew.....	A. Brodeur	50
Wurtele Dame Marie J.....	O. Chaput	27

Notre-Dame de Lourdes

Côté Isaie.....	J. A. Turgeon	21
-----------------	---------------	----

UBALDE GARAND. TANOREDE D. TERROUX
GARAND, TERROUX & CIE.,
 BANQUIERS ET COURTIERS
 No. 3, Place D'armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émises sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance

BOIS

T. PREFONTAINE

H. BOURGOVIN

T. PREFONTAINE & CIE
 Bois de Sciage et de Charpente

GROS ET DETAIL

Bureau : coin des rues NAPOLEON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux côtés. Téléphone Bell 8141, Montréal.

Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assortis par longueurs et largeurs en grande quantité.

MENUISERIE

I. CHARBONNEAU & CIE. Manufacturiers.
 Spécialité : Balcon, galerie en tournage, lucarne et menuiserie de fantaisie de tout genre. Nos 1893 à 1896 rue St-Laurent, Mile-End.

EUG. PAQUIN. Entrepreneur Charpentier-Menuisier. Réparages de toute sorte à des prix défiant toute compétition. No 1 rue Calumet, Ste-Cunégonde.

JOS. BINETTE. Constructeur-Général, 398 rue St-Jacques.

PEINTRES

L. Z. MATHIEU,

Peinture et Décoration à bon marché,
 No 245 rue Richelieu,
 Ste-Cunégonde.

O. M. L AVOIE,

Peintre-Décorateur,
 Peintre d'enseignes
 et de Maisons. : : :
 Tapissier et Blanchisseur,
 No 482 rue St-Hubert,
 Téléphone East 1412. Montréal.

PLATRE ET MARBRE

VICTOR BOHEMIER, Manufacturier d'ornements en plâtre, No 168 rue Ste-Elizabeth. Tel. Marchands 562.

HORMISDAS CONTANT, Contracteur Plâtrier, 290 rue Beaudry. Téléphones, Bell East 1177 Marchands 90.

T. ROCHON & FILS, Marbrerie Canadienne, (Successors de A. R. Cintrât). Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminées, Monuments, Tables pour Plombiers et Menuisiers. Réparations de tous genres, 36 rue Wind sor. Tel. Bell Main 2973, Marchande 755.

J. BRUNET, Propriétaire de carrières de Granit Rouge, Rose ou Gris, manufacturier et importateur de Monuments en marbre et granit, ouvrages de bâtisses en gros et en détail. Estimations données sur application. Bureau et atelier, Côte-des-Neiges, Montréal. Tel. Bell Up 1466, connection gratuite pour Montréal.

PLOMBIERS ETC.

E. DOUVILLE,
 137B rue St-Urbain, Montréal.

L. GIRARD & CIE, Plombiers, Couvresseurs Ferblantiers. Spécialité : Corniche en tôle galvanisée. 450 rue St-Laurent. Tel. Marchands 116.

A. BLAIS, Plombier Sanitaire et Couvresseur, Poseur d'appareils à chauffage, Fabricant de corniche en tôle galvanisée. Ste-Anne de Bellevue, Que.

EMILE JOSEPH, LL. B.

AVOCAT

Chambre 701 **MONTREAL**

New York Life Bldg. Tél. Bell Main 17

BELL TEL. 8180.

TOUT OUVRAGE GARANTI

J. G. DUQUETTE

Autrefois de la
 Montreal Roofing Co.

Couverture et Pavage

- - GENERAL - -

Bureau et Atelier 180 rue Guy, Montreal

Spécialités pour les couvertures en Gravois et en Ciment. Planchers en Asphalte, Planchers en Volcanite, Caves mises à l'épreuve des rats et de l'humidité.

Réparations de toutes sortes faites avec promptitude.

Neige enlevée des toits par des hommes expérimentés.

Orford	
Thibault Pierre.....L. Fortin	6
Plessisville	
Caouette Ed.....C. O. Roberge	12
Sawyerville	
Lord Chs G.....Eastern T. Bank	60
Sherbrooke	
Cabana A. L.....W. N. Irwin	36
Davis Wm.... Dame R. D. Vineberg et vir	9
Guimond John. Dame R. D. Vineberg et vir	9
Laroche Oliva.....Z. St-Cyr	10
Sorel	
Mongeau C.....A. St-Martin	50
Stoke	
Boisvert Zeph.....S. Bourque	18
St Grégoire	
Branard Cléo.....A. Hébert	43
Arseneault Az.....M. Proulx	92
St Henri	
Lafortune A.....M. Vineberg	22
St Hyacinthe	
Desautels A. E.....J. A. Poulin	12
Jacques Oscar.....Blanchet & Co	40
United County Ry.....P. Langelier	39
United Counties RR.....G. Blouin	30
Rousseau Maurice.....L'Assissier & Co	7
St Jean	
Beauregard Adélar.....Gir du & Frère	34
St Julie	
Duchesnay Maurice J. Hon. N. C. Cormier	17
St Lambert	
Boudreau C. O.....Chs S. Spragge	10
St Louis de Brand rd	
Côté Joseph.....J. D. Lacerte	87
St Pierre Baptiste	
Carroll Dame J.....J. B. Demers	38
Ste Rosalie	
Loranger Gaspard.....Pont Neuf Co	38
St Théodore	
St. Germain H.....Mde E. Bourdon	92
St Tite	
Brunelle Dame Vve J.-B.....H. Cormier	17
Frigon S. H. & Cie.....G. Méthot	92
De Lachevrotière M.....E. Deguise	70
Trois-Rivières	
Duchemin Theo.....F. X. Beauchemin	12
Victoriaville	
Legendre J. Omer.....F. Labbé	19
Windsor	
Bilodeau A. O.....Welland Vale Mfg. Co	43
Asselin Alex.....M. Moody et al	8
Vézina Ludger.....M. Cadoret	8
Waterloo	
Richardson E. F.....T. A. Emmans	28

Ventes enregistrées à Montréal.

Pendant la semaine terminée le 28 janv. 1890.

MONTRÉAL EST

QUARTIER ST-JACQUES.

Rue St André. Lot pt 530-11, terrain 25 x 70 6 vacant Marie Jane Morrison veuve de Sir L. H. Lafontaine et al à Abel Prévost; \$2000 [47575].

Lot 530-9, terrain 24 4 d'un côté, 23 4 de l'autre x 78, supr 1893 vacant. Marie Jane Morrison veuve de Sir L. H. Lafontaine et al à Augustin Levert; \$2000 [47583] (promesse de vente).

Rue Berri, Nos 687 691. Lot 1203-197, avec maison en pierre et brique, terrain 25 x 109. Joseph Jones à Edmond Germain; \$3300 [47586].

Rue Montcalm, Nos 378 à 384. Lot 1153, avec maison en brique, terrain 43 x 62. Laurinza Laurin, épouse de Joseph Parent à Joseph Aubin dit St Louis; \$2300 [47600].

Rus St Timothée, Nos 204 et 206. Lot 556, avec maison en brique, terrain 43 x 81. Protonotaire de la Cour Supérieure à Lucien Benoit; \$1830 [47615].

Rue Mentana, Nos 238 et 240. Lot 1207-129 avec maison en brique, terrain 24 x 94. Le Shérif de Montréal à Chs. H. Laurier; \$2005 [47620].

QUARTIER ST LAURENT

Rues Dorehester, Nos 591 à 601. Lot 365 avec maison en pierre et brique, terrain 64 6 d'un côté, 65.7 de l'autre x 31.6 d'un côté et 32 5 de l'autre, supr 2088. Abraham Dupré à Philippe Laferrière; \$6800 [47571].

QUARTIER ST-LOUIS

Rue Ste Elizabeth, Nos 205 et 207. Lot 657 avec maison en brique, terrain 24 d'un côté 22 de l'autre x 60. Ida Poupert à Angéline Arpin; \$2700 [47577].

Rue St Denis, No 486. Lot 900-42 avec maison en pierre, terrain 25 x 135. Maria Robson épouse de Julius Kruse à Jean-Bte Adolphe Dufault dit Lamarche; \$5950 [47601].

QUARTIER STE-MARIE

Rue Dufresne. Lots 1359-56. 57, 1359-78 à 80, 1 terrain 32 d'un côté 38 de l'autre x 80 supr 2600, 1 do 34 x 80, 1 do 38 x 80, 2 do 40 x 80 chacun vacant. La Succession Jules Guildry dit Labine à Cyprien Lacroix; \$5000 [47583].

Rues Maisonneuve, Nos 208 à 212 et Logan, Nos 292 et 294. Lot pt 819, avec maison en brique, terrain 45 x 60. Tous-saint Beaudin à Rose Anna Limoges; \$4500 [47589].

L'hon. G. A. Nantel vient de publier en brochure le discours qu'il a prononcé à St-Jérôme en novembre dernier sur les Etudes Classiques, et qui a paru dans "La Minerve" à la même époque.

Ce discours a été l'objet de certaines critiques; cela explique les notes et observations qui accompagnent la réimpression du discours dont nous accusons réception avec remerciements à l'auteur.

TANGLEFOOT

Papier Gluant a Mouches, Cacheté.

Un des articles les plus profitables que vous vendiez.



J. G. LAVIOLETTE, Pres

G. de G. LANGUEDOC. Sec.-Trés.

F. GAUTHIER, Gérant.

ST. LAWRENCE

Compagnie
d'Assurance
contre le

FEU

BUREAU PRINCIPAL: 7, PLACE D'ARMES, MONTREAL

Certificat de dépôt: — QUÉBEC, 10 Décembre 1896. Je certifie par les présentes, que la COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "ST. LAWRENCE," de Montréal, a déposé entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 Juin 1896. (Signé) H. T. MACHIN, Asst. Trésorier de la Province de Québec

MARCOTTE & LECLERC, Aents Généraux, 28 Côte de la Montagne, Québec.

National Assurance Co. of Ireland.

...INCORPORÉE PAR UNE CHARTE ROYALE, ET...
AUTORISÉE PAR ACTE SPÉCIALE DU PARLEMENT.

AGENTS SPÉCIAUX,
PARTEMENT FRANÇAIS:

Bureau Chef au Canada: 1735, RUE NOTRE-DAME
M. C. HINSHAW, Agent Principal : MONTREAL

DROLET & ALARIE, No 20, rue St-Jacques.
ISIDORE CREPEAU No 34, côte S.-Lambert

Les Polices de la UNION MUTUAL renferment tout ce qui est libéral, désirable, de valeur, dans l'état avancé des connaissances en matière d'assurance sur la vie.

QUELQUES VALEURS

Clé d'Assurance sur la Vie

PLANS PRINCIPAUX

COMPTANT — PRETS

UNION MUTUAL

VIE ENTIÈRE

ASSURANCE PAYÉE

PORTLAND, Maine.

PAIEMENTS LIMITÉS

Extension d'assurance
d'après la loi de non con-
fiscation du Maine.

FRED. E. RICHARDS, Président.
ARTHUR L. BATES, Vice-Président.
Agents actifs toujours demandés.

DOTATION — TONTINE
Dividende annuelle ou
terme renouvelable.

Adresse: HENRI E. MORIN, Agent en chef pour le Canada, 151 rue St-Jacques, Montréal, Can.
Pour agences dans la division ouest de la Province de Québec et pour l'Est d'Ontario, s'adresser à
WALTER I. JOSEPH, Gerant, 151 rue St-Jacques, Montréal.

Système de Cotisation.

Plan Mutuel.

The Colonial Mutual Life Association

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT DU CANADA

FONDS DE GARANTIE AUTORISÉE \$100.000

Siège Principal: 180, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Président, A. S. EWING, Vice-Présidents: F. P. BUCK, CHAS. J. CHISHOLM.

Les Polices sont libres quant à la résidence, le voyage et la profession. Assurance de première classe au prix coûtant. Polices de Banques d'Épargnes, une spécialité. Pour renseignements, écrire à

E. A. BAYNES, B. C. L., Secrétaire et Agent en Chef.

Rues Panet, Nos 286 à 290 et Lafontaine, Nos 800 à 808. Lots 933, 934, 935, avec maisons en brique, un terrain 49 6 x 41, 1 do 40 x 83, 1 do 34 x 41. Le Shérif de Montréal à Hercule Dupré; \$5700 [47594]

Avenue DeLorimier, No 219 et rue Lafontaine. Droits dans les lots pt S.-O. 1495-32, 1495-45, 40 à 44, 46 à 60, 51, 77 à 79, pt 1491, 1492, avec fonderie en brique 1 terrain 240 x 348.9 d'un côté et 249.11 de l'autre supr 83610, 1 do 40 x 249 11 supr 9994, 5 do 20 x 70, 1 do 100 x 61.6 d'un côté et 61.9 de l'autre, 1 do 100 x 25. Abbott & Co et Arthur E. Abbott à la Succession Sir John C. Abbott; \$62,000 [47598].

Avenue Papineau, Nos 251 et 257. Lot pt N. E. 632-17; 632-18 pt N. O. 632 19, pt 632-20 avec maison en brique, terrain 80 x 70. Alfred Deschamps à Hormisdas Meunier dit Lagacé; \$1650 [47612].

MONTREAL OUEST

QUARTIER STE-ANNE

Rue St Maurice, Nos 170 à 174. Lot 1812; avec maison en brique, terrain 95 3/10 x 120 3/10. Robert R. Gould à Roman Joseph et Morris Joseph; \$7800 [131938].

Rue Wellington. No 545. Lot 813, pt N 814 avec maison en brique, terrain 40 de front, 45 en arrière x 100; 1 do 15 x 79. Dr Samuel Fairweather Wilson à Isaac Clarence Sharp; \$8500 (clientèle comprise) [131940].

Rue McCord, Nos 41 et 43. Lot pt O. 1420 avec maison en brique, terrain 43 9 de front, 52.6 en arrière x 64. Lawrence Costello à John Tangher; \$3900 [131943].

QUARTIER ST ANTOINE

Rue Albert, Nos 504 et 508. Lot 122 avec maison en bois et brique, terrain 38.6 de front 60.6 en arrière x 80. Dame Mary Kate Daly veuve de Dennis Brennan et al à Joseph Navert; \$1700 [131935].

Carré Richmond No 2. Lot pt 389 avec maison en brique, terrain 22 x 75. Dame Ann Gray veuve de Alexander Smith et al à Félix Louis Décarie; \$2600 [131937].

Rue Latour, Nos 42 à 52. Lot 1021 avec maison en brique, terrain 17 x irrég. supr 4658. John Skelly à James Savage; \$12000 (daton en paiement) [131939]

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER

QUARTIER HOCELAGA

Rue Stadacona. Lot 76-50, terrain 26 x 96, supr 2496 vacant. Thomas Connolly Aylwin à Stanislas Corbeil; \$561.60 [77127].

Rue Stadacona. Lots 76-51, 52; 1 terrain 26 x 96 supr 2496, 1 do 25 6 x 96 supr 2448 chacun vacants. Thomas Connolly Aylwin à J. B. Zappa; \$1038.24 [77150].

Rue Dezery, Nos 215 et 217. Lot 54-93 avec maison en brique, terrain 25 x 100. Stanislas Corbeil à Marie Louise Lacombe, épouse de J. Alfred Bernier; \$2500 [77178].

QUARTIER ST DENIS

Rue St Hubert. Lot pt S. 7-150, terrain 25x87 supr 2175. The St Denis Land Co à John Patrick Kinlough; \$184.88 [77120]

Rue Labelle. Lot 1/2 S. 8 745, terrain 25 x 102 supr vacant. The St Denis Land Co à Oscar Perreault; \$191.55 [77187].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue Rachel, No 47. Lot 1-221 avec maison en brique, terrain 25 x 117. Hormisdas Dubreuil à Louis Alphonse Lacombe, \$1800 [77148].

Rue Boyer. Lot 8-247 avec maison en brique (neuve), terrain 25 x 100 vacant. Mathias Larose à Joseph S. Lamarche; \$2000 [77152].

Rue Chambord. Lot 6-39 avec maison en pierre et brique (neuve), terrain 24 x 70. Noël Paiement à Anselme Labrecque \$2200 [77182].

Rue Seaton, No 53. Lots 1-400 et 401, avec maison en brique, terrain 60 x 118. François-Xavier Chevalier à Alexander Walker; \$2100 et autres considérations [77177].

Rue St Urbain. Lot 512, terrain 60 x 187 6 supr 11250 vacant. Thomas Wm Peel et Robert Peel à Félix Labelle et Louis Payette; \$3050 [77183].

ST LOUIS DU MILE END

Rue Waverly. Lots pt S.-E. 11-739, pt N. O 11-738, avec maison en pierre et brique, terrain 25 x 88. Robert Neville, jr à Franklin Pearce Draper; \$3000 [77118].

Rue St Laurent. Lot pt 47-1^a, terrain 25 x 20.1 d'un côté et 20.2, supr 503 vacant. Joseph Deschambault à la Ville de St Louis; \$337.25 [77117].

Rue Cadieux. Lot 137-143, 144, terrain 42.2 x 87.6, supr 3718 chacun, vacants. Lamarche & Benoit à Wm Watson Ogilvie; \$2269 98 [77132].

Rue Mance. Lot pt N. O. 12 25-124 terrain 25 x 104 vacant. Léon Gagné, jr, à Zoé Verdon veuve de Napoléon Favreau \$183.60 [77146]

Rue St Urbain. Lot 12-26-29, terrain 25 x 80 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Edmond Morin; \$110 05 [77163].

Rue Clark. Lot 1/2 S. 11-489, terrain 25 x 88 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Félix Labelle et Louis Payette; \$352 [77181].

Rue Clark. Lot 1/2 N. 11-488, terrain 25 x 88 vacant. The Montreal Investment

FEU :: :: FONDÉE EN 1833 COMPAGNIE D'ASSURANCE MARINE BRITISH + AMERICA

Capital en Argent - \$750,000.00. Actif Total, au-delà de \$1,510,827.88
Pertes payées depuis sa fondation \$16,920,202.75

Bureau Chef à Toronto, Ont. Geo. A. C. Cox, Président; J. J. Kenny, Vice-Président; P. H. Sims, Sec.

C. R. G. JOHNSON, Agent Résident, Bâtisse "Canada Life," MONTREAL

UN FAIT

En 1897, la Compagnie d'assurance **CANADA LIFE** a fait plus de surplus ou de profit à partager parmi ses porteurs de police que toutes les autres Compagnies Canadiennes ensemble.

Morale: - Assurez-vous dans la CANADA LIFE

OSCAR N. GAGNON,
Inspecteur Dépt. Français.

J. W. MARLING,
Gérant, Province de Québec.

The NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE CO.

BUREAU PRINCIPAL TORONTO.

Les nouvelles polices émises en 1898 représentent un montant de plus de \$4,000,000.
Situation pour quelques agents de première classe pour la ville et la campagne.

Chas. AULT, M. D. et T. G. McCONKEY, - - - - - Gérants pour la Province
180 rue St-Jacques, Montréal.

Wm. McCABE, L.L.B., Directeur-Gérant.

AGENTS ET COLLECTEURS DEMANDÉS ... PAR La Canadienne

S'adresser personnellement
ou par lettre à
P. GARON, Gérant.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
BUREAU PRINCIPAL: 7, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

3 ————— Argent à prêter sur première hypothèque

Cie d'Assurance-Vie "FEDERAL"

BUREAU CHEF: HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET RESSOURCES.....	\$1,331,448.27
PRIMES EN 1897.....	349,588.62
DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES.....	39,246.47

DAVID DEXTER,
Directeur Gérant.

S. M. KENNEY,
Secrétaire.

J. K. McCUTCHSON,
Surint. des Agences.

H RUSSELL POPHAM, Montréal, Gérant pour la Province de Québec.

& Freehold Co à Félix Labelle et Louis Payette jr ; \$352 [77182].

Lots 10-502, 503, 504, 510, 511, 512, pt N.-O. 10-490, 10-505, 506, pt S.-O. 10-513, pt S.-O. 10-514, 10-507, 515, pt S. 10 516, pt S. 10-517, pt S. 10-518, 10-484, 485, $\frac{1}{2}$ S. E. 10-486, 10-487 à 490, $\frac{1}{2}$ N.-E. 10-486, avec entrepôt d'huile, etc. The Bushnell Co (Ltd) à Francis Quarles Barstow ; \$1 00 et autres bonnes et valables considérations [77211].

Lots 10-502, 503, 504, 510, 511, 512, pt N. O. 10-490, 10-505, 506, pt S. O. 10-513, pt S. O. 10-514, 10-507, 515 pt S. O. 10-516, pt S. 10-517 pt S. 10-518, 10-484, 485 ; $\frac{1}{2}$ S. E. 10-486 ; 10-487 à 490 ; $\frac{1}{2}$ N. E. 10-486 avec entrepôts d'huile, etc. Francis Quarles Barstow à The Imperial Oil Co. ; \$1.00 et autres bonnes et valables considérations [77217].

STE-CUNEGONDE.

Rue Delisle, No 250. Lot 683, avec maison en brique, terrain 30 x 80. Norbert Lanthier à Louis Zéphirin Mathieu ; \$2125 [77226].

WESTMOUNT

Avenue Mount Pleasant. Lots pt 374-1-62 à 65, pt S.-E. 374-1-62 à 65, 2 terrains 22 x 90, supr 1980 chacun vacants. Sarah Ashton Phillips à Frederic Duclos ; \$3960 [77118].

Avenue Metcalf. Lots 261-9-4, 261-10-4, avec maison en brique, terrain 22. 4 $\frac{1}{2}$ x 100 supr 2237. Thomas Lamb à J. Bte Gosselin ; \$8000 [77160].

Avenue Claremont. Lots 208-39a, 38a, 37c, 39, 38, 37d, pt S. E 208-31e, 32e, 33f, terrain 80 de front 79.6 et arrière x 191 d'un côté et 198.6. J. Bte Gosselin à Thomas Lamb ; \$2220 et autres considérations [77161].

Avenue Mount Pleasant. Lot pt N. O. 374-1-62 à 65, pt 374-1 62 à 65, 2 terrains 22 x 90, supr 1980 chacun, vacants. Sarah Ashton Phillips à Alfred Goulet ; \$4163 50 [77175].

Avenue Mount Pleasant. Lot pt 374-62 à 65, 1 terrain 22 x 100 vacant. Sarah Ashton Phillips à Corinne Bourget épouse de Charles Lafond ; \$2150.50 [77192].

Avenue Summerville. Lot pt N.-E. 208-39c terrain 23 x 115 vacant. Grégoire Meloche à Joseph Deslauriers ; \$1190 [77203].

Avenue Chesterfield. Lots 214-11a-2, 214-11b-3 ; 214-12a-3, 214-11b 2 avec maison en pierre et brique, 2 terrains 28.6 d'un côté 28 2 x 90.5, supr 2545 chacun. Narcisse Nolin à James Bailey ; \$24,000 [77206].

Avenue Grosvenor. Lot 219-106, terrain 50 x 111 vacant. The Westmount Land Co à John Taylor Anderson ; \$1942. 50 [77210].

Rue Sherbrooke. Lots 214-20c, 20d, 20e 21c, 21d, terrain 146.6 x 113 vacant. Allan Arthur Phillips à Marie Louise Oastonguay épouse de Joseph Brosseau ; \$13250 [77216].

Rue Victoria, Nos 321 à 329. Lot 215-76, 77 avec maison en pierre et brique, terrain 1'0 x 125.6. Marie Louise Oastonguay épouse de Joseph Brosseau à Allan Arthur Phillips ; \$21250 [77215].

ST-HENRI.

Rue Richelleu. Lot 940-57, coin S. E. 941-58, terrain 30 x 78 6 ; 1 do 8.4 x 1.2 chacun, vacant. Ormiston Brown et al à Mélina Chaussé épouse de F. X. Lari-vière ; \$1364 [77114].

Avenue Laurier, Nos 3 à 23a. Lots 385-46 à 49 avec maison en pierre et brique, 3 terrain 22 6 x 90 ; 1 do 27.10 de front, 32.6 en arrière x 90. Emélie Springnère veuve de J. B. Seers et al à Dieudonné Montplaisir ; \$12700 [77147].

Avenue Laurier. Lot pt 385-24, 25 avec maison en pierre et brique, terrain 27 x 36 de là 37 x 40. Alexander Walker à F. X. Chevalier ; \$6700 [77176].

VERDUN

Rue Ethel. Lot 3405-218, terrain 25 x 112.6 vacant. La succ Daniel Hadley à Edmond Boyer ; \$225 [77173].

NOTRE-DAME DE GRACES

Avenue Minto. Lot 180-193, terrain 25 x 107 vacant. La Banque du Peuple à Hugh Patterson ; \$500 [77197].

MONTRÉAL JUNCTION

Avenue Montréal-Ouest. Lots 149-571, 572, 273, terrain 50 x 110 chacun vacant. Le Shérif de Montréal à John J. Cook ; \$60 [77156].

COTE DES NEIGES

Lots $\frac{1}{2}$ ind 156-18 à 21, 26, terrains vacants. Le Shérif de Montréal à T. Préfontaine & Cie ; \$577 [77121].

Lots $\frac{1}{2}$ ind 156-20, 21, terrains vacants. Le Shérif de Montréal à David Williamson ; \$242 [77190].

Lot 25-39, terrain vacant. James Swail à Julien Ed. Bourget ; \$250 [77191].

Lot 151-1, 2, 3, 51, 52, 53, terrain supr 35270 vacant. James Bailey à Narcisse Nolin ; \$11000 [77205].

SAULT AUX RECOLLETS

Lot 12 avec d'autres propriétés avec maison, etc., terrain supr 63 arpents et 25 perches. Louis Dagenais et uxor à Eugène Dagenais ; \$3666 12 [77157].

Lot 405, 406 avec maison, etc., terrain supr 84 arpents et 50 perches. Hormisdas Lemay dit Delorme à Joseph Lemay dit Delorme ; \$7000 [77184].

Lots 18-120 à 171, 182 à 245, 250 à 313,

THE WESTERN LOAN & TRUST CO.

(LIMITÉE)

CONSTITUÉE PAR AUTE SPECIAL DE LA LEGISLATURE
CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.50
ACTIF 2,417,237.86

Bureaux : 13, rue St-Sacrement, Montréal, P. Q.

DIRECTEURS.

Hon. A. W. Ogilvie, M.M. Wm. Strachan; W. Barclay Stephen; R. Préfontaine, M. P.; R. W. Knight; John Hoodless; J. N. Greenshields, C. R.; W. L. Hogg.

OFFICIERS.

Hon. A. W. Ogilvie, Président Wm. STRACHAN Vice-Président; — W. BARCLAY STEPHEN, Gérant; J. W. MICHAUD, Comptable.

Procureurs: — MM. Greenshields & Greenshields. Banquiers: La Banque des Marchands du Canada.

Cette Compagnie exerce les fonctions de Syndic Administrateur, Exécuteur, Fidéli-Commissaire Receveur, Curateur aux Allénés, Gardien, Liquidateur, Etc., et aussi d'agent pour ces fonctions.

Débitures émises pour trois ou cinq ans. Ces débitures et l'intérêt peuvent être perçues en aucune partie du Canada, sans frais.

Pour autres détails s'adresser au Gérant.

The Investment Company

(LIMITED)

MONTREAL, P. Q.

OFFICIERS. — Hon. A. W. Ogilvie, Président; C. H. Catelli, Ecr., Vice-Président; W. L. Hogg, Ecr., Gérant.

DIRECTEURS. — Hon. A. W. Ogilvie, Sénateur du Canada; Hon. Richard Turner, Québec; C. H. Catelli, Esq., Manufacturier; W. Barclay Stephens, Ecr., Gérant de la Western Loan and Trust Company; W. Dale Harris, Ecr., Prés dent de la Montreal Island Belt Line Railway; S. Beaudin, Ecr., Avocat; W. L. Hogg, Ecr.

AUDITEUR. — P. S. Ross & Sons.

NOTAIRE PUBLIC. — Hugh Brodie.

AVOCATS. — MM. Beaudin, Cardinal, Loranger et St. Germain.

BANQUIERS. — Imperial Bank of Canada.

The Trust & Loan Company of Canada

INCORPORÉE EN 1845 PAR CHARTRE ROYALE

CAPITAL SOUSCRIT \$7,500,000.00

Argent à prêter sur propriétés de ville et sur fermes
 améliorées, à bas prix et à des conditions
 vraiment avantageuses.

Adressez-vous au Commissaire de

The Trust & Loan Co. of Canada, 26 rue St-Jacques, Montréal, Qué.

LA BANQUE DE ST-HYACINTHE

Bureau Principal : St-Hyacinthe, P. Q.

CAPITAL PAYÉ \$812,700
 RESERVE 75,000

DIRECTEURS :

G. C. DESSAULLES, Président,
 J. R. BRILLON, Vice-Président
 L. P. MORIN, J. NAULT.
 JOS. MORIN,
 E. R. BLANCHARD, C. L. LEDOUX,
 Caissier. Inspecteur.

— Succursales —

St. Césaire, M. N. Jarry, gérant.
 Farnham, J. E. Campbell, gérant
 Iberville, J. M. Bélanger, gérant.
 L'Assomption, C. A. Bédard, gérant.

Correspondants : — Canada : Banque des Marchands et ses succursales. Etats-Unis : New-York. The National Bank of the Republic, Ladenburg, Thalman & Co.; Boston Merchants National Bank.

THE MOLSONS BANK

Incorporée par acte du Parlement en 1855

BUREAU PRINCIPAL MONTRÉAL

Capital versé \$2,000,000.00
 Réserve \$1,500,000.00
 Réserve pour rabais sur escomptes courants \$80,000.00
 Compte de Profits et Pertes \$1,020,95 1,661,020.95

BUREAU DE DIRECTION.

WM. MOLSON MACPHERSON, Président.
 S. H. EWING, Vice-Président.
 W. M. Ramsay, Samuel Finley, Henry Archbald,
 J. P. Cleghorn, H. Markland Molson.
 F. WOLFERSTAN THOMAS, Gérant Général.
 A. D. DURNFORD, Inspecteur. H. LOCKWOOD, } Asst.-Insp
 W. W. L. CHIPMAN, }

SUCCURSALES : Alvinston, Ont.; Aylmer; Brockville; Calgary; Clinton; Exeter; Hamilton; London; Meaford; Montreal; Montréal, rue Ste-Catherine; Morrisburg; Norwich; Ottawa; Owen Sound; Quebec; Ridgetown; Simcoe, Ont.; Smith's Falls; Sorel, P. Q.; St Thomas; Toronto; Toronto Junction; Trenton; Vancouver, B. C.; Victoria, B. C.; Revelstoke Station, B. C.; Waterloo; Winnipeg; Woodstock. — AGENCES à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.

Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

Attention sérieuse apportée aux Collections.

318 à 381, 386 à 449, 445 à 517, 522 à 585, 590 à 623, terrains vacants. Horm. Meunier & Geo Vaudelac à Augustin Dagenais ; \$2800 [77214].

Rue St André. Lot 488 149b, terrain 25 x 80, vacant. La Cie des Terres du Parc Amherst à Ernest Trudel ; \$70 [7724].

LACHINE

Lot 914-21, terrain vacant. Wm Trenholme à Louis Paquette ; \$437.40 [77131].
Lot pt 184, terrain vacant. Albert Frederick Dawes à Jules Leblanc ; \$161.50 [77135]

3ème Avenue. Lot 916-44, terrain 50 x 120 James Armstrong & J. J. Cook à Alfred Dumesnil ; \$195 [77194].

1ère Avenue. Lots 916-74, 75, terrain 50 x 120 chacun. Laporte, Martin & Cie à Wilbrod Imbleau ; \$800 [77212].

STE GENEVIEVE

Lot pt 124, 125. Gerald Dillon Gernon et uxur à George Olivier Gernon ; \$4000 [77141].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux des ventes par quartiers :

St Jacques.....	\$13,435 00
St Laurent.....	6,600 00
St Louis.....	8,650 00
Ste Marie.....	78,850 00
Ste Anne.....	20,200 00
St Antoine.....	16,300 00
Hochelaga.....	4,099 84
St-Denis.....	376 43
St Jean-Baptiste.....	11,150 00
St Louis du Mile End...	6,604 88
Ste Cunégonde.....	2,125 00
Westmount.....	82,126 50
St Henri.....	20,764 00
Verdun.....	225 00
Notre Dame de Grâces.	500 00
Montreal Junction.....	60 00

\$272,068 65

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue St André, quartier St Jacques, \$1.05 le pied.

Rue Dufresne, quartier Ste Marie, 33½c le pied.

Rue Stadacona, quartier Hochelaga. 22½ et 21c le pied.

Rue St Hubert, quartier St Denis, 8½c le pied.

Rue Labelle, do 7½c le pied.

Rue St Urbain, quartier St Jean-Bte, 27 1/9c le pied.

Rue St Laurent, St Louis du Mile End, 67c le pied.

Rue Cadieux, do
30½c le pied.

Rue Mance, do
7c le pied

Rue St Urbain, do
5c le pied.

Rue Clark, do
7½c le pied.

Avenue Mount Pleasant, Westmount, \$1.00 le pied.

Avenue Summerville, do
45c le pied.

Avenue Grosvenor, do
35c le pied.

Rue Sherbrooke, do
80c le pied.

Rue Richelieu, St Henri, 30c le pied.

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES

Pendant la semaine terminée le 28 janvier 1893, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$164,222 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$37,822
Successions.....	27,500
Cies de prêts.....	7,500
Assurances.....	78 400
Autres corporations...	13,000
	—————\$164,222

Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de :

4 % pour \$75,600.

5 % pour \$380 ; 2 sommes de \$700 ; \$2,800 ; \$4 000 ; \$4,250 ; \$4,300 ; \$4,700 ; \$5,500 ; \$8,750 et \$9,000.

Les autres prêts et obligations portent 6 p. c. d'intérêt.

Salade de chrysanthèmes

Qui aurait jamais cru que le chrysanthème, le beau, le triomphant chrysanthème, notre fleur à la mode par excellence, tant glorifiée par nos poètes et nos romanciers, est surtout pour les Japonais un vulgaire comestible, une salade !

Cela est vrai pourtant. Les hommes jaunes mangent prosaïquement le chrysanthème en salade, après l'avoir fait tremper un bon moment, et ensuite fait cuire à grande eau !

Et il faut bien croire que c'est bon, puisqu'il constitue là-bas un mets populaire, et que, dans les mois de novembre et décembre, on peut voir, au Japon, chez tous les marchands de légumes, des bottes de chrysanthèmes bien lavés et prêts pour la casserole.

La Construction

Contrats donnés

Chez Hutchison & Wood, architectes, rue St Jacques, No 181. Modifications et réparations à la bâtisse du Queen's Block, rue Ste Catherine, à 4 étages, formant 2 magasins.

Simpson & Peel, entrepreneurs pour le tout.

Propriétaire, succession Ogilvie.

NOTES

M. Jos Sawyer, architecte, prépare les plan et devis pour cinq cottages qui seront érigés rue Hallowell, à Westmount; les soumissions seront demandées sous peu.

PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTRÉAL

Rue Aylwin, une maison formant 3 logements 25 x 36 en bois et brique, couverture en gravois; coût probable \$2500. Propriétaire, Joseph Rivet; constructeur, Geo. Tétrault; architecte, L. B. Montbriand.

Rue Visitation, No 348, une bâtisse formant un magasin, 25 x 20 à un étage, en bois et pierre, couverture en gravois et goudron; coût probable \$500. Propriétaire, A. Jetté & Cie; maçon, J. Fortin; charpente, L. M. Jetté & Fils.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 7 au 14 février 1899.

DISTRICT DE MONTRÉAL

Zéphirin Monseau vs Joseph Jammes dit Carrière.

Ste Justine de Newton—Les lots 398 et 399 avec bâtisses.

Vente le 9 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Adelard Lacoste vs L. B. Daoust.

Pointe Claire—La partie du lot 29 avec bâtisses.

Vente le 9 février à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

Ovide H. Letremouille vs Dame Peter Oslon et al.

DeLorimier—Le lot 204 avec bâtisses.

Vente le 9 février, à 2 h. p. m., au bureau du shérif à Montréal.

In re Joseph Robert.

Montréal—Le lot 1565 du quartier Ste Marie situé rue Notre-Dame avec bâtisses.

Vente le 9 février à 11 h. a. m. au bureau du shérif.

DISTRICT DE BEDFORD

Louis Papineau vs A. N. Ouimet.

Farnham—Les lots 95 et 96 situés rue St Charles, avec bâtisses.

Vente le 11 février, à 9 h. a. m., à la porte de l'église de St Romuald de Farnham.

DISTRICT DE CHICOUTIMI

Pierre Louis Turgeon vs Joseph Guay.

Roberval — 1o La partie du lot 13 du rang B et maintenant désigné sous le No 250.

2o Le ¼ Nord-est du lot 270 situé rue Guay.

Vente le 13 février, à 11 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE JOLIETTE

Dame Olive Tellier dit Lafortune vs Charles Rivard dit Loranger.

Ste Mélanie — Les lots 342, 341, 361 et 346.

Vente le 8 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'OTTAWA

Aristide M. Lapierre vs David Nailon.

Buckingham—La moitié indivise du lot 16c avec bâtisses.

Vente le 7 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS

Samuel Jameison vs Onésime Bombardier.

Brompton Canton—Le lot 12 du 12me rang, contenant 80 acres avec bâtisses.

Vente le 14 février à 10 h. a. m., au bureau d'enregistrement à Richmond.

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

Cabana & Cie vs Simon Nadeau.

St Jean Baptiste de Rouville—Les lots 406 et 200 avec bâtisses.

Vente le 9 février, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Dame veuve G. Cheval vs Frs Brodeur.

St Mathias—Les lots 4 et 8 avec bâtisses.

Vente le 7 février, à 1 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE.

Dame Vitaline Vannier vs Dame Marceline Monette.

Ste Lucie—Les lots 16a et 17a.

Vente le 8 février, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.